



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

368, Avenue Pape Jean Paul II
01 BP 302 ; COTONOU
Tél : 21 30 10 20 – Fax : 21 30 18 51
www.finances.bj

PLAN GLOBAL DE REFORMES DU SYSTEME DE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES (PGRGFP) 2023-2027

TOME1 : AXES STRATEGIQUES, PROGRAMMES ET ACTIONS .

TOME2 : PLAN D'ACTIONS



DECEMBRE 2023

Table des matières

| | |
|--|-----|
| <i>Table des matières</i> | 1 |
| <i>Sigles et abréviations</i> | 2 |
| <i>1. Introduction.....</i> | 6 |
| <i>2. Rappel de la démarche méthodologique.....</i> | 7 |
| 2.1. Revue documentaire..... | 7 |
| 2.2. Auto-évaluation du niveau des indicateurs de gestion des finances publiques | 7 |
| 2.3. Exploitation des données..... | 8 |
| <i>3. Etat des lieux du système de gestion des finances publiques.....</i> | 9 |
| 3.1. Analyse du cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PGRGFP. | 9 |
| 3.2. Analyse de l'état de mise en œuvre du PGRGFP par axe stratégique. | 14 |
| <i>4. Problématique de développement du système de gestion des finances publiques.....</i> | 41 |
| 4.1. Défis du système de gestion des finances publiques..... | 41 |
| 4.2. Enjeux du système de gestion des finances publiques..... | 41 |
| <i>5. Objectifs et axes stratégiques du PGRGFP</i> | 41 |
| 5.1. Fondements du PGRGFP | 41 |
| 5.2. Objectif stratégique global..... | 42 |
| 5.3. Axes stratégiques du PGRGFP. | 43 |
| <i>6. Cadre d'orientations Stratégiques du PGRGFP 2023 – 2027</i> | 55 |
| 6.1. Objectif stratégique et axes stratégiques du PGRGFP 2023 – 2027 | 56 |
| 6.2. Axes stratégiques et programmes du PGRGFP 2023-2027..... | 57 |
| 6.3. Structuration du PGRGFP 2023-2027 | 59 |
| 6.4. Tableau n°7 : Déclinaison/Décomposition des axes stratégiques du PGRGFP 2023 – 2027 en programmes et actions..... | 60 |
| <i>7. Cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PGRGFP.....</i> | 97 |
| 7.1. La Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes (CAPR)..... | 97 |
| 7.2. Structures de Mise en Œuvre (SMO) | 97 |
| 7.3. Comité Technique de Partenariats (CTP) :..... | 97 |
| 7.4. Stratégie d'exécution et de suivi-évaluation..... | 98 |
| <i>8. Tome2 : PLAN D'ACTIONS DU PGRGFP 2023-2027.....</i> | 100 |
| 8.1. Tableau récapitulatif du coût du PGRGFP 2023-2027 par axe stratégique et par programme | 102 |
| 8.2. Plan d'actions détaillé du PGRGFP 2023-2027 | 106 |

Sigles et abréviations

| | |
|---------|--|
| ACMERP | Appui Conseils Macro-économique pour la Réduction de la Pauvreté |
| AE/CP | Autorisation d'Engagement/Crédit de Paiement |
| ANaTT | Agence Nationale des Transports Terrestres |
| ANSSFD | Agence Nationale des Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés |
| ARMP | Autorité de Nationale de Régulation des Marchés Publics |
| BCDF | Bureau Communal du Domaine et du Foncier |
| BCEAO | Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest |
| CAA | Caisse Autonome d'Amortissement |
| CABRI | Collaborative Africa Budget Reform Initiative (Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire) |
| CAGD | Caisse Autonome de Gestion de la Dette (ex-CAA) |
| CAPR | Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes |
| CEFRED | Centre de Formation, de Recherche et de Documentation de l'ARMP |
| CERRQ | Cellule des Etudes, de la Règlementation, du suivi des Réformes et de la Qualité |
| CGLUA | Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique |
| CIPE | Centre des Impôts des Petites Entreprises |
| CNC | Conseil National de la Comptabilité |
| CNCB | Conseil National des Chargeurs du Bénin |
| CNSS | Caisse Nationale de Sécurité Sociale |
| CoGeF | Commission de Gestion Foncière |
| CONAFIL | Commission Nationale des Finances Locales |
| CSPEF | Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers |
| CTP | Comité Technique de Partenariat |
| DGB | Direction Générale du Budget |
| DGD | Direction Générale des Douanes |
| DGDDI | Direction Générale des Douanes et Droits Indirects |
| DGE | Direction Générale de l'Economie |
| DGFD | Direction Générale du Financement du Développement |
| DGI | Direction Générale des Impôts |
| DGSF | Direction Générale du Secteur Financier |
| DGTCP | Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique |
| DNCF | Direction Nationale du Contrôle Financier |
| DNCMP | Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics |
| DPBEP | Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuel |
| DPPD | Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses |
| DSI | Direction des Systèmes d'information |
| EPA | Etablissement Public à caractère Administratif |

| | |
|---------|--|
| EPIC | Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial |
| FMI | Fonds Monétaire International |
| FNRB | Fonds National des Retraites du Bénin |
| FTE | Fiscal Transparency Evaluation (Evaluation de la transparence dans la gestion des finances publiques) |
| GED/GEC | Gestion Electronique des Documents/Gestion Electronique des Courriers |
| GFP | Gestion des Finances Publiques |
| GIFT | Global Initiative for Fiscal Transparency (Initiative mondiale pour la transparence budgétaire) |
| GIZ | Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération Allemande) |
| GPEC | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences |
| IFU | Identifiant Fiscal Unique |
| IGAA | Inspection Générale des Affaires Administratives |
| IGF | Inspection Générale des Finances |
| IGRF | Inspection générale des Régis Financières |
| IGS | Inspection Générale des Services |
| INStaD | Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| INTOSAI | International Organization of Supreme Audit Institutions (Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle) |
| ITSM | Information Technologies Services Management (Gestion des services informatiques) |
| KfW | Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque de développement Allemande) |
| LOLF | Loi Organique Relative aux Lois de Finances |
| MAPS-II | Methodology for Assessing Procurement Systems (Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés publics), 2 ^e génération |
| MECeF | Machines Electroniques Certifiées de Facturation |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MSFP | Manuel de Statistiques des Finances Publiques |
| NUP | Numéro Unique Parcellaire |
| OCDE | Organisation pour la Coopération et le Développement Economique |
| OEA | Opérateurs Economiques Agréés |
| PAAGFP | Plan d'Appui à la Gestion des Finances Publiques |
| PAARIB | Programme d'Appui à l'Amélioration des Recettes Intérieures du Bénin |
| PAG | Programme d'Actions du Gouvernement |
| PAGE | Programme d'Appui à la Gouvernance Economique |
| PAGIPG | Projet d'Appui à la Gestion des Investissements Publics et à la Gouvernance |
| PAP/RAP | Projet Annuel de Performance/Rapport Annuel de Performance |
| PEFA | Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses publiques et responsabilité financière) |
| PGRGFP | Plan Global de Réformes du système de Gestion des Finances Publiques |

| | |
|------------|--|
| PIMA | Public Investment Management Assessment (Evaluation de la gestion des investissements publics) |
| PIMA-C | Public Investment Management Assessment-Climat (Evaluation de la gestion des investissements publics avec prise en compte des changements climatiques) |
| POSAF | Plan d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale |
| PRMP | Personne Responsable des Marchés publics |
| PRSCG | Programme de Renforcement des Structures Centrales de Gouvernance |
| PSSI | Plan Stratégique du Système d'Informations |
| RGCP | Règlement Général sur la Comptabilité Publique |
| SEMO | Système d'Encadrement des Missions Officielles |
| SFD | Systèmes Financiers Décentralisés |
| SGM | Secrétariat Général du Ministère |
| SICOPE | Système Intégré des Cotisations et des Pensions |
| SIGFiP | Système Intégré de Gestion des Finances Publiques |
| SIGFP | Système d'Informations de Gestion des Finances Publiques |
| SIGIBé | Système Intégré de Gestion des Impôts du Bénin |
| SIGMAP | Système Intégré de Gestion des Marchés Publics |
| SIGRHP | Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie |
| SIGTAS | Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilés |
| SMO | Structures de Mise en Œuvre des réformes |
| SNIF | Stratégie Nationale d'Inclusion Financière |
| SRMT | Stratégie de Recettes à Moyen Terme |
| SUNKWE | Système de gestion de la paie |
| SVGF | Section Villageoise de Gestion Foncière |
| SYCOREF | Système de Costing par le Référentiel des prix |
| SYSCHOHADA | Système Comptable des pays de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afriques (OHADA) |
| SYSGTCEP | Système de Gestion et de Tenue des Comptes des Entreprises Publiques |
| TBSR | Tableau de Bord de Suivi des Réformes |
| TGE | Trésorier Général de l'Etat |
| TMIE | Trésorier auprès des Ministères et Institutions de l'Etat |
| TOFE | Tableau des Opérations Financières de l'Etat |
| TPE | Terminaux de Paiement Electronique |
| TVM | Taxe sur les Véhicules à Moteur |
| UEMOA | Union Monétaire et Economique Ouest Africaine |

1. Introduction

La bonne gestion des finances publiques joue un rôle central dans le développement économique et social d'un pays. Ainsi, depuis plusieurs années, diverses actions de réformes ont été mises en œuvre pour assainir le cadre macroéconomique et la gestion des finances publiques au Bénin.

Au nombre de ces initiatives figure l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Global de Réformes du système de Gestion des Finances Publiques (PGRGFP) pour la période 2017-2020. Ce plan global quadriennal a été lancé pour corriger les insuffisances relevées par l'évaluation PEFA 2014 ainsi que les contre-performances du PAAGFP 2009-2013. L'évaluation finale réalisée en 2020 au cours de sa dernière année de mise en œuvre a révélé que les principales réformes prévues dans le cadre du PGRGFP 2017-2020 dont notamment le passage à la gestion en mode programme avec la mise en place du SIGFP, la dématérialisation des procédures dans toutes les régies financières (Trésor, Douane, Impôt, Foncier) et les réformes sur les finances des collectivités locales, ont été réalisées. Cependant, malgré les résultats obtenus, les participants à la onzième revue des finances publiques tenue le 14 décembre 2020 ont recommandé de la prorogation du plan global pour une durée de deux ans de 2021 à 2022, en attendant l'élaboration d'un nouveau plan global. L'objectif étant de terminer les actions de réforme en cours et de donner une chance à certaines réformes qui n'ont pas démarré, d'être réalisées.

L'évaluation de la transparence dans la gestion des finances publiques (FTE) réalisée sous l'égide du FMI en 2021 ainsi que l'autoévaluation des indicateurs de gestion des finances publiques réalisée en 2022, ont montré que de nombreux progrès ont été faits par le Bénin au cours de la période 2017-2022. Néanmoins, des efforts restent à faire pour permettre au pays de consolider les acquis et de se rapprocher des standards internationaux en matière de gestion des finances publiques. C'est ce qui justifie l'élaboration du plan global 2023-2026, afin de permettre au Bénin de disposer d'un nouveau cadre de référence en matière de gestion des finances publiques pour les quatre prochaines années.

2. Rappel de la démarche méthodologique.

La démarche méthodologique de l'analyse diagnostique du plan global repose sur une revue documentaire et sur l'auto-évaluation du niveau des indicateurs de gestion des finances publiques.

2.1. Revue documentaire

La revue documentaire est fondée sur l'exploitation du rapport de l'évaluation FTE réalisée en 2021, avec l'appui technique du FMI, du rapport de l'évaluation du PGRGFP 2017-2020 réalisée en 2020, du TBSR au 31 décembre 2021, du TBSR au 30 juin 2022, de la note analytique au 31 décembre 2020, du rapport d'évaluation du PAGE et de différents rapports sur la transparence budgétaire et le budget ouvert. Ces différents documents ont contribué à la réalisation de l'analyse diagnostique de mise en œuvre des réformes des finances publiques par axe stratégique.

2.2. Auto-évaluation du niveau des indicateurs de gestion des finances publiques

L'auto évaluation des indicateurs du système de gestion des finances publiques s'est déroulée en plusieurs étapes, suivant une approche participative, avec les points focaux de la CAPR au niveau des structures de mise en œuvre des réformes (SMO). Ces étapes incluent la finalisation des maquettes des outils de collecte de données, la collecte des informations au niveau des SMO, le calcul des indicateurs et l'analyse des données. Bien que le cadre en vigueur soit le cadre PEFA 2016, la collecte des données s'est basée sur les indicateurs du cadre PEFA 2011 afin d'assurer une comparaison directe avec les indicateurs de l'évaluation PEFA réalisée par le Bénin en 2014, dont les résultats ont servi de base à l'élaboration du PGRGFP 2017-2020. Il convient cependant de préciser que cette auto-évaluation n'a pas suivi toutes les étapes rigoureuses d'une évaluation PEFA proprement dite. Cependant, les résultats permettent d'avoir une estimation du niveau où le Bénin devait se situer si une évaluation PEFA venait à être réalisée. Aussi, les résultats obtenus permettent de formuler dans le nouveau plan global, des actions de réformes destinées à corriger les insuffisances révélées et à améliorer les performances dans la gestion des finances publiques pour les quatre années à venir.

2.3. Exploitation des données

Les travaux de rédaction du nouveau plan global de réformes du système de gestion des finances publiques ont été conduits par un expert en gestion des finances publiques, sous la supervision d'une équipe pluridisciplinaire mise en place par arrêté année 2022 n°1182-c/MEF/DC/SGM/SP/124 SGG22 du 24 mai 2022. Les informations issues de l'exploitation des documents et de l'analyse des indicateurs de gestion des finances publiques, ont contribué à la réalisation de l'état des lieux en matière de gestion des finances publiques.

Aussi, divers ateliers techniques de réflexion couvrant les différentes étapes de l'élaboration des documents de politiques et stratégies ont été organisés. Il s'agit de :

- atelier diagnostic ;
- atelier de planification ;
- atelier de programmation ;
- atelier de costing des actions ;
- atelier de finalisation du document.

Le document du plan global des réformes du système de gestion des finances publiques (PGRGFP) 2023-2026, est le fruit de la synthèse des résultats de tous ces travaux.

3. Etat des lieux du système de gestion des finances publiques

3.1. Analyse du cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PGRGFP.

Le cadre institutionnel du PGRGFP 2017-2020 comprend la CAPR, les SMO et le Comité Technique de Partenariat (CTP). L'analyse du cadre institutionnel de mise en œuvre du PGRGFP 2017-2020 devra-t-elle obéir aux cinq principes ci-après :

- **Autorité/Représentativité** : le Ministre de l'Economie et des Finances est l'Autorité de mise en œuvre du PGRGFP. A ce titre, il approuve le projet de document du PGRGFP, autorise et veille à sa mise en œuvre. Le MEF peut interpeller directement la CAPR et les SMO suite aux résultats constatés dans les rapports périodiques de suivi qui lui sont soumis.
- **Responsabilité** : la CAPR est chargée de la coordination de la mise en œuvre opérationnelle du PGRGFP. Les premiers Responsables (DG ou Directeurs) des SMO sont chargés de l'exécution du PGRGFP au niveau de leurs structures respectives.
- **Redevabilité/Gouvernance** : La CAPR et les SMO rendent compte de la gestion des programmes dont ils ont la charge. A cet effet, elles sont astreintes à des contrats d'objectifs et de performances qui sont évalués de façon trimestrielle sur la base des indicateurs de suivi adossés au Plan d'actions du PGRGFP.
- **Transparence** : Concomitamment à la responsabilité et à la redevabilité, la transparence est de mise dans la mise en œuvre du PGRGFP et dans la gestion de ses ressources. Les indicateurs de suivi, les évaluations et différents rapports d'activités et de gestion seront mis en ligne et consultables par tous les partenaires et parties prenantes aux réformes du PGRGFP. Dans ce cadre, l'UGR et les SMO sont soumises à des contrôles internes et externes.
- **Efficacité/Efficiency** : Les ressources consacrées à la mise en œuvre des activités du PGRGFP doivent être utilisées de façon rationnelle et efficiente et conduire à l'atteinte des objectifs de chaque programme.

Devant se conformer entièrement aux principes ci-dessus énoncés, les acteurs en charge de la mise en œuvre opérationnelle du PGRGFP sont :

1) La Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes du système de gestion des finances publiques (**CAPR**), organe opérationnel permanent en charge de la coordination de la mise en œuvre du PGRGFP. Ses missions, organisation et procédures de travail sont renforcées et recentrées sur :

- l'assistance aux SMO (appui dans le choix des actions pour vérifier la conformité avec les objectifs du PGRGFP et aide à la préparation des documents de mise en œuvre...), ;

- la coordination et la conduite des travaux pour l'élaboration, dans les délais, des plans d'actions annuels et de leurs rapports de suivi infra annuels et annuels conformément aux canevas arrêtés ;
- l'organisation et la tenue du secrétariat des réunions du Comité Technique de Partenariat (CTP) défini par le cadre institutionnel de mise en œuvre du PGRGFP ;
- l'organisation de l'évaluation des indicateurs de gestion des finances publiques ;
- l'évaluation périodique de l'évolution de la performance du système de GFP ;
- la conservation des archives et de la documentation relative au PGRGFP.

En outre, les capacités de la CAPR seront renforcées pour lui permettre d'assurer à terme une fonction de contrôle de gestion¹ au sein des administrations financières. Dans ce cadre, la CAPR aura à produire au moins sept (07) principaux documents (postés en ligne sur son site internet²) assortis de propositions de corrections (des lettres de rappel ou de sommation soumises à la signature du MEF) notamment :

- le Point Hebdomadaire du PTA présenté et discuté au CODIR (Comité de Direction) du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- la Note Mensuelle du PTA au Ministre de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- le Rapport d'Activités Trimestriel de la CAPR ;
- la Note de Revue Semestrielle du PGRGFP avec le CTP (présentant un bilan à mi-parcours) ;
- les Rapports d'Evaluation du PGRGFP ;
- les Rapports d'Analyse d'Impacts du PGRGFP ;
- le Bilan du PTA (Plan de Travail Annuel)

2) Structures de Mise en Œuvre (**SMO**) : les structures de mise en œuvre sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle des activités. A cet effet, les Responsables des SMO sont garants de la qualité de la mise en œuvre des différents actions et activités dont leurs structures ont la charge. Toutefois, certaines structures disposent de Cellules de pilotage des Réformes créées par arrêté ministériel de 2012³. Elles continueront à assurer les missions qui leurs sont dévolues.

3) Comité Technique de Partenariats (**CTP**) :

Présidé par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances, il regroupe les premiers responsables des Directions centrales, des Directions techniques, des structures sous tutelle du MEF et les représentants des partenaires techniques et financiers. Il est tenu informé de tous les projets, programmes et décisions en

¹Nous entendons ici par contrôle de gestion la fonction consistant à vérifier le fonctionnement des systèmes de gestion (efficacité des organisations, procédures et supports techniques de gestion). Elle est distincte des fonctions de contrôle de la gestion qui, elles, relèvent des organes de contrôle et de vérification (IGF, IGE, ISC...).

² <https://reformes-financespubliques.finances.bj/web/>

³ Arrêté n°0224/MEFPD/DC/UGR/CTJ/CTAF/CTF du 12 septembre 2014 portant création attributions et fonctionnement des cellules de pilotage des réformes de finances publiques dans les directions générales ou techniques, les directions centrales et autres structures d'exécution des réformes du Ministère de l'Économie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation.

rapport avec les réformes de la GFP. Ses membres sont destinataires des rapports périodiques annuels et infra annuels de suivi des réformes.

Le CTP se réunit au moins deux fois par an pour l'examen et la concertation sur le bilan du plan de travail annuel (février) et pour les avant-projets de Plan de travail et de budget de l'exercice n+1 (septembre).

Sous la présidence du MEF, le CTP est composé de :

- CAPR, organe opérationnel de mise œuvre du PGRGFP et secrétariat du CTP ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) du groupe macroéconomie ;
- les responsables des SMO ;
- le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) ;
- le Directeur en charge de la Coordination de l'aide ;
- le représentant de la Cour des Comptes ;
- le représentant du Ministère en charge de la Décentralisation ;
- la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) ;
- l'Association Nationale Communes du Bénin (ANCB) ;
- la Société Civile ;
- le Groupe de travail fiscalité du secteur privé.

La stratégie retenue pour l'exécution du PGRGFP est basée sur la responsabilisation des structures de mise en œuvre dans la conduite des actions de réforme de leur périmètre. Ainsi, la CAPR assure la coordination de la programmation, de la mobilisation des ressources et du suivi de l'exécution des actions de réforme des finances publiques. Au titre des documents à produire, la CAPR a assuré la production régulière du Tableau de Bord de Suivi des Réformes ainsi que des rapports trimestriels d'exécution de son PTA.

En ce qui concerne le Comité Technique de Partenariat, il a très peu fonctionné. d'où la nécessité de dynamiser le fonctionnement du CTP et assurer une tenue régulière des sessions. Toutefois la revue des finances publiques constitue un cadre de concertation de ses acteurs et donne l'occasion aux membres du CTP d'apprécier le niveau de mise en œuvre du plan d'action de l'année et les difficultés rencontrées assorties de recommandations.

De manière globale, l'organisation mise en place pour l'exécution du PGRGFP a facilité la conduite d'actions d'envergure à travers différents projets appuyés par les partenaires techniques et financiers. Ces projets incluent le, PAGE (développement du SIGFP) sur financement de l'Union Européenne, le POSAF avec l'appui de la coopération canadienne, le projet ACMERP avec l'appui de la GIZ, le PRSCG avec l'appui de la KfW et le PAGIPG avec l'appui de la Banque Mondiale.

Le tableau suivant récapitule les différents projets/programmes et fournit des détails sur leurs objectifs et leur budget.

Tableau n°1 : Principaux partenaires techniques et financiers du PGRGFP

| Partenaire | Projet / Programme | Détail du programme/projet (objectif(s) - contenu) | Budget |
|-------------------------------|--------------------|--|---|
| Union Européenne | PAGE | <p>Objectif global : améliorer la gouvernance économique, budgétaire et administrative au Bénin pour contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale et du développement durable du pays</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • développer le nouveau système d'information de gestion des Finances Publiques du Bénin qui soit à la fois conforme aux cahiers des charges fonctionnelles, aux directives 2009 de l'UEMOA et à la stratégie de refonte du Système d'Information de la Gestion de Finances Publiques (SIGFiP) puis • de le déployer afin que le budget général de l'Etat 2019 soit exécuté avec le nouveau système, • et d'accompagner le changement jusqu'à sa pleine appropriation par tous les utilisateurs | 5 000 000 EUROS soit environ 3 279 785 000 FCFA |
| Coopération Canadienne | PAARIB | <p>Résultat ultime: Situation économique améliorée, notamment celle des populations défavorisées, des femmes et des jeunes, grâce à une fiscalité mieux adaptée et plus équitable et à des programmes gouvernementaux plus substantiels.</p> <p>Résultats intermédiaires:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. DGI plus performante dans son rôle de conseiller en matière de politique fiscale. 2. DGI plus performante dans la mise en œuvre de la politique fiscale et dans la collecte des impôts. 3. Les interventions du PAARIB concourent à une efficacité et une efficience accrues de la DGI dans ses missions | 13 476 441 \$ CAD |
| Banque Mondiale | PAGIPG | Objectif global ; améliorer l'efficacité dans la gestion de l'investissement | 17.343.664.800 FCFA |

| Partenaire | Projet / Programme | Détail du programme/projet (objectif(s) - contenu) | Budget |
|------------|--------------------|---|--|
| | | <p>public et d'accroître la performance des institutions de reddition des comptes</p> <p>Objectifs spécifiques : permettre à l'administration publique béninoise de renforcer ses capacités en matière de gestion des investissements publics</p> <p>La composante 1: Améliorer l'efficacité et l'efficience dans le cycle des dépenses de gestion d'investissement public</p> <p>Composante 2 : Assistance technique pour le Renforcement de la Bonne Gouvernance et de la Responsabilisation en tant que fondements d'une gestion efficace de l'investissement public.</p> <p>Composante 3 : Financement axé ou basé sur les résultats FAR/FBR dans les secteurs de l'électricité, l'eau et la justice.</p> <p>Composante 4 : Gestion du Projet.</p> | |
| GIZ | Projet ACMERP | Contribuer à la stabilité macroéconomique et à la réduction de la pauvreté. | 52,836,200 FCFA |
| KfW | PRSCG | <p>L'objectif global du projet est d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique, dont la gestion des finances publiques, par une meilleure gestion de l'information.</p> <p>L'objectif spécifique est de créer une infrastructure informatique nationale de l'administration fiable et les procédures d'exploitation, qui soit performante et sécurisée, dimensionnée pour héberger toutes les applications informatiques de l'administration du Bénin, puis de déployer de nouvelles applications informatiques contribuant à l'amélioration de la gestion et de la transparence des finances publiques.</p> | 10.000.000 Euros soit 6.559.570.000 FCFA |

3.2. Analyse de l'état de mise en œuvre du PGRGFP par axe stratégique.

Axe1. Renforcement des capacités de préparation du budget et de l'organisation du passage à la budgétisation par programme.

L'axe1 vise la mise en place des dispositifs permettant de traduire dans les budgets des administrations publiques, de manière transparente, réaliste et sincère, les priorités nationales en matière de développement économique et social. Il est composé de trois programmes.

Le premier programme concerne l'amélioration de la prévisibilité à moyen terme des agrégats macroéconomiques et budgétaires et vise à assurer l'intégrité des données et la sincérité des prévisions budgétaires.

Dans ce cadre et pour améliorer les prévisions macroéconomiques et budgétaires, le comité PIB-TOFE a été réorganisé à travers la prise du Décret 2018-131 du 18 avril 2018 modifiant le décret n°99-223 du 04 mai 1999 portant création, attribution, composition et fonctionnement du Comité PIB-TOFE (PIB-TOFE), afin de prendre en compte, en plus de l'élaboration et la diffusion des statistiques des finances publiques et des comptes nationaux, un troisième volet hautement important de la politique économique, celui notamment « de la Prévision et du suivi de la conjoncture économique ». Ainsi, en dehors de la réorganisation du comité PIB-TOFE, plusieurs actions de réformes ont été mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la prévisibilité des agrégats macroéconomiques. Il s'agit de i) l'amélioration de l'outil d'estimation du PIB sur la base des indicateurs conjoncturels, ii) l'élaboration des Indices de Confiances des Ménages, iii) la digitalisation des enquêtes de conjoncture, iv) la mise en place d'un dispositif de suivi conjoncturel des créations d'emploi, v) la réalisation des enquêtes de Conjoncture du secteur informel, vi) l'amélioration du Tableau de Bord de l'Economie Nationale, l'élaboration du tableau de bord de l'économie locale, l'élaboration de l'indice du climat des affaires sur les principaux marchés des communes à statut particulier et l'élaboration du document portant évaluation des risques budgétaires.

Le deuxième programme porte sur le renforcement des capacités des acteurs des politiques publiques à élaborer des programmes budgétaires à moyen terme réalisistes, conformes aux orientations stratégiques nationales et cohérents avec les cadrages macroéconomiques et budgétaires à moyen terme.

Des avancées notables sont enregistrées dans le cadre de l'amélioration de la préparation des CDMT sectoriels à travers, i) le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne des dépenses publiques sur l'élaboration des nouveaux documents budgétaires (DPPD, PAP, RAP, etc), ii) l'élaboration d'un guide méthodologique pour le pilotage et le suivi des emplois et de la masse salariale

dans la gestion budgétaire en mode programme, iii) l'amélioration de la performance dans la gestion des investissements publics par la prise d'un décret n° 2021-586 du 10 novembre 2021, fixant le cadre général de gestion des investissements publics au Bénin et l'élaboration du manuel de gestion des investissements publics.

Le troisième programme porte sur l'organisation du processus de préparation du budget et vise prioritairement la mise en place du SIGFP.

Ce programme a connu d'avancées majeures car depuis le 1^{er} janvier 2022, le Bénin a effectué le basculement dans le processus de gestion budgétaire et comptable en mode programme, après avoir officiellement réceptionné le SIGFP en février 2021. Rappelons que le SIGFP développé comprend 6 modules dont un module P1 « référentiels », un module P2 « préparation budgétaire », un module P3 « exécution budgétaire », un module P4 « comptabilité », un module P5 « interfaces » et un module P6 « décisionnels ».

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de la gestion en mode programme, au nombre desquelles figurent, i) l'expérimentation de la double commande (gestion du budget dans le SIGFP et dans le SIGFiP) d'abord avec 07 ministères pilotes en 2019 puis généralisée à l'ensemble des ministères en 2020 et 2021 avec l'implication des structures déconcentrées, ii) le renforcement des capacités des cadres de l'administration publique sur la structuration des crédits d'investissement en Autorisation d'Engagement (AE) et en Crédits de Paiement (CP), iii) la sensibilisation des membres des CODIR des ministères sectoriels et des institutions de la République, sur la gestion en mode programme, iv) l'adoption de trois (3) décrets portant gestion budgétaire et comptable en mode programme qui donnent une assise réglementaire aux évolutions méthodologique et organisationnelle de la chaîne des dépenses publiques, l'instauration des débats d'orientations budgétaires au niveau communal. Il s'agit du décret portant approbation du calendrier du déroulement des travaux budgétaires, du décret portant procédures d'exécution budgétaire, et du décret portant attributions et modalités de nomination du Responsable de programme. Plusieurs outils et guides méthodologiques indispensables ont été élaborés pour accompagner la gestion en mode programme, parmi lesquels on peut citer :

- le guide méthodologique d'élaboration du Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP), des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD), des Projets Annuels de Performance (PAP) et des Rapports Annuels de Performance (RAP) ;
- le manuel de préparation du budget de l'Etat en mode programme ;
- le manuel de procédures d'exécution de la dépense publique en mode programme ;
- le guide du dialogue de gestion ;
- le guide de normalisation des structures programmatiques ;
- le tableau de budgétisation ;
- la note conceptuelle sur les choix opérés dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche de gestion budgétaire en mode programme ;

Toutes ces actions et documents techniques ont permis au Bénin de se hisser parmi les pays de la sous-région ayant basculé dans la gestion en mode programme conformément aux dispositions de la directive n° 06/2009 /CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Loi de finances au sein de l'UEMOA.

Il convient de noter que l'évaluation de la gestion des investissements publics (PIMA) au Bénin effectuée en 2020 par le FMI a mis en lumière un cadre institutionnel de bonne qualité mais dont la mise en œuvre est peu effective. Le cadre de gestion actuel limite la durabilité et la qualité des investissements, et ce malgré les efforts et des moyens importants qui y sont consacrés. L'évaluation PIMA conforte ce diagnostic en pointant des faiblesses importantes dans plusieurs phases de la chaîne de gestion des investissements.

Ces faiblesses ont motivé l'adoption à travers le programme d'actions du gouvernement (PAG), d'un plan d'investissement ambitieux, dont le but est de stimuler le développement économique et social du pays. La mission d'évaluation PIMA au Bénin a pris en compte ces éléments de contexte pour proposer des mesures adaptées et ainsi améliorer l'efficience et l'impact des investissements publics.

Afin d'apprécier les effets des mesures prises, une autre évaluation PIMA a été réalisée en juin 2023. Les résultats de cette évaluation montrent que le niveau d'investissement public au Bénin est en nette remontée sur 2020-2021 à partir d'un point bas atteint en 2019. Cette récente remontée de l'investissement public devrait conduire à rehausser sa part dans l'investissement total, qui avait fortement baissé sur la période 2015-2019. Le stock de capital public au Bénin s'établit à un niveau intermédiaire par rapport aux pays voisins.

L'efficience de l'investissement public au Bénin reflète des progrès par rapport à l'évaluation PIMA initiale 2018 en termes d'accès physique aux infrastructures. La vision d'ensemble de l'évaluation met en relief des progrès notables de la gestion des investissements publics (GIP), en particulier sur le cadre institutionnel. Pour ce qui est de l'effectivité des pratiques, certains progrès apparaissent par rapport au PIMA 2018 mais la situation reste plus contrastée.

Dès lors, un certain nombre de mesures devront être mises en œuvre afin de permettre au Bénin d'améliorer l'efficience et l'impact de l'investissement public ainsi que de réaliser des infrastructures vertes et résilientes.

Cependant, malgré toutes ces avancées notables, plusieurs défis demeurent, notamment en matière de renforcement des capacités de préparation du budget et de l'amélioration continue du système de budgétisation par programme. Il s'agit de :

- la mise en place d'un modèle de prévision des comptes trimestriels ;
- la réalisation de l'étude relative à l'impact économique des affectations budgétaires ;
- l'élaboration des statistiques des finances publiques sur la base des droits constates ;

- la production dans les statistiques des finances publiques, du compte du patrimoine et des autres flux économiques ;
- l'organisation et le développement du recours au Partenariat Public-Privé (PPP) comme source de financement de projets d'investissement ;
- la définition des règles de détermination des indicateurs de performances associés aux programmes ;
- la formalisation de la procédure d'élaboration du plan annuel mensualisé de trésorerie ;
- la réalisation de l'étude relative à l'impact économique des affectations budgétaires.

Par ailleurs, au regard des pesanteurs et des insuffisances notées au niveau de la chaîne des dépenses, il convient de prendre des mesures destinées à accroître les capacités d'absorption des investissements publics en tenant compte de l'incidence des mécanismes de partenariats public privé. Il s'agira de : i) poursuivre la clarification et la simplification des procédures, ii) mettre en place un mécanisme de financement des études de faisabilité des projets et de renforcement des capacités d'estimation de coûts réalistes pour les projets d'investissement à inscrire au Budget Général de l'Etat, iii) et d'accompagner la rénovation et la restructuration du contrôle financier pour une plus grande efficacité.

Tableau n°2 : Tableau comparatif des indicateurs de gestion des finances publiques en 2014 et 2021 pour les réformes ce l'axe1.

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|---|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-1 : Dépenses réelles totales par rapport au budget approuvé initialement | NN | D | 0 | |
| PI-4 : Stock et suivi des arriérés de paiement sur les dépenses | NN | A | + | |
| PI-5 : Classification du budget | C | A | + | |
| PI-6 : Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire | C | A | + | |
| PI-7 : Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale | NN | A | + | |
| PI-8 : Transparence des relations budgétaires inter | D+ | C | + | |
| PI-9 : Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public | D | C | + | |
| PI-11 : Caractère organisé et participatif du processus annuel de préparation du budget | B | A | + | |
| PI-13 : Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables | C+ | A | + | |

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|---|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-14.1 : Contrôle du système d'immatriculation des contribuables | C | B | + | |
| PI-14.2 : Efficacité des pénalités prévues pour les cas de non-respect des obligations d'immatriculation et de déclaration fiscale | C | C | 0 | |
| PI-14.3 : Planification et suivi des programmes de contrôle fiscal | B | A | + | |
| PI-15 : Efficacité du recouvrement des contributions fiscales et douanières | D+ | C | + | |
| PI-16 : Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses | D+ | D | - | |
| PI-17.3 : Mécanisme de contraction des prêts et d'octroi des garanties | C | A | + | |
| PI.17 : Suivi et gestion de la trésorerie, des dettes et des garanties | C+ | B+ | + | |
| PI-21.2 : Efficacité du système de vérification interne: Fréquence et diffusion des rapports | C | B | + | |

Axe2. Développement du civisme fiscal et des capacités de mobilisation des ressources budgétaires

L'axe 2 vise à développer les capacités de l'Etat à optimiser la mobilisation de ressources budgétaires et financières dans le respect des équilibres financiers à court, moyen et long terme.

Il comporte 5 programmes.

Le premier porte sur le développement des capacités d'étude et de détermination de politiques fiscales équitables et efficaces, favorisant l'accroissement des ressources des pouvoirs publics et le développement des activités productives. Au terme de la mise en œuvre du PGRGFP et de sa prorogation, les activités prévues dans ce programme ont été presque toutes réalisées. Les priorités de ce programme qui portent sur le renforcement des capacités d'évaluation des politiques fiscales ont été prises en charge à travers la mise en place de l'Unité de Politique fiscale qui a, à son actif, plusieurs études d'impact et d'études évaluatives dont celle sur l'évaluation ex-ante du prélèvement libératoire sur les ventes d'hydrocarbures réalisées au Bénin par les personnes non domiciliées, la réduction de l'impôt minimum en matière de taxe professionnelle synthétique de 400.000 à 150.000 F CFA puis à 10 000 F CFA en 2022 et l'élaboration de la stratégie de rationalisation des dépenses fiscales.

Le deuxième programme concerne le renforcement des capacités de maîtrise de l'assiette fiscale à travers notamment l'amélioration du système d'identification des contribuables, et sur le renforcement du civisme. Il faut noter à ce sujet que la DGI délivre depuis plusieurs années à chaque contribuable un numéro d'identification fiscale unique (IFU). Ce numéro permet de suivre la traçabilité de toutes les opérations effectuées par le contribuable sur les plateformes de toutes les régies financières ainsi que dans le système bancaire. Pour promouvoir et renforcer le civisme fiscal, une Cellule des Services aux Contribuables a été créée et rendue fonctionnelle depuis 2017, un service permanent d'écoute des contribuables a été mis en place de même qu'un interlocuteur fiscal unique. Le nouveau système de gestion des Impôts et taxes (SIGIBé) est fonctionnel pour faciliter la déclaration et le paiement des impôts et taxes aux contribuables. La gestion des files d'attente aux guichets pendant la période fiscale relève aujourd'hui du passé grâce aux services digitaux et à la dématérialisation des procédures. Toujours sur le plan de la digitalisation des procédures, la plateforme de gestion des numéros d'identification fiscale unique a été actualisée et totalement automatisée. Ainsi, les demandes des numéros IFU se font désormais directement en ligne et les numéros sont automatiquement générés sans une intervention humaine dans un laps de temps. Il y a eu également la digitalisation de la demande de l'attestation de régularité fiscale à travers une plateforme web disponible en temps réel et qui permet aux contribuables (surtout les grandes et les moyennes entreprises du périmètre PAARIB) de demander et d'obtenir en ligne, en moins de 48h, leur attestation de régularité

fiscale. L'extension de cette plateforme à tous les autres contribuables est actuellement en cours. Dans la même veine, la DGI a conçu et rendu opérationnelle une plateforme web de dépôt des états financiers (e-Bilan) ; ce qui a considérablement amélioré le civisme fiscal à travers le nombre impressionnant d'états financiers déposés en ligne chaque année depuis la mise en place de cette plateforme, comparativement aux années antérieures.

Au niveau de la douane, les capacités d'évaluation de la valeur en douane ont été fortement améliorées avec la mise en œuvre du programme de vérification des importations (PVI). Pour rapprocher l'administration douanière de ses clients et leur offrir le meilleur service dans les meilleurs délais, la douane a institué le statut d'Opérateurs Economiques Agrées (OEA). Aussi, il faut ajouter la mise en place d'un dispositif de gestion des plaintes ; l'opérationnalisation d'un numéro vert disponible 24h/24h et la dynamisation du site web de la DGDDI (meilleure assistance aux usagers et plus de transparence des services de l'administration des douanes). La migration vers SYDONIA WORLD a aussi permis la dématérialisation du processus de dédouanement ainsi que la célérité dans l'accomplissement des formalités douanières et la limitation de la fraude et l'évasion des recettes douanières.

Le troisième programme vise à assurer l'efficacité des recouvrements des recettes budgétaires et l'exhaustivité de leur comptabilisation. Ce programme a contribué à l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales à la Direction Générale des Impôts, surtout à travers le projet d'Appui à l'Accroissement des Recettes Intérieures du Bénin (PAARIB) avec la mise en place du Système Intégré de Gestion des Taxes et Assimilées (SIGTAS). Ce système, après quelques années d'utilisation a été remplacée par un nouveau, appelé Système Intégré de Gestion des Impôts du Bénin (SIGIBé) avec l'implémentation de modules plus performants couvrant tous les domaines d'activités de la DGI. Pour assurer un recouvrement optimal de la taxe sur les véhicules à moteur (TVM), la DGI a développé une plateforme de paiement de cette taxe par Mobile Money. Cette plateforme est synchronisée avec la base de données de l'Agence Nationale des Transports Terrestres (ANATT) pour la génération automatique et en temps réel de la liste de tous les véhicules immatriculés au Bénin. Une autre réforme phare engagée par la DGI pour booster le niveau de recouvrement des recettes fiscales, est la réforme des factures normalisées avec surtout sa version web (e-MECeF) ; ce qui améliore considérablement et chaque année depuis l'implémentation de cette réforme, le niveau de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de l'Impôt sur les Bénéfices d'Affaires (IBA).

Au niveau de la Douane, plusieurs réformes ont permis d'impacter positivement ce programme dont notamment la mise en œuvre du Programme de vérification des Importations (PVI), la mise en place du programme de certification des valeurs en douane, le suivi électronique des véhicules d'occasion en transit, le tracking des marchandises en transit, l'inspection pour la certification des poids ou quantités des marchandises débarquées au Port de Cotonou, la mise en place

du Guichet Unique du Commerce Extérieur et la migration en cours vers Customs Web.

Au niveau du Trésor, plusieurs réformes visant à assurer l'exhaustivité des recettes et leur comptabilisation ont été entreprises. Il s'agit de l'installation et la participation par le Trésor public à STAR-UEMOA et à SICA-UEMOA, deux plateformes indispensables pour réduire les délais de compensation des chèques et de règlement de la dette publique, l'ouverture d'un compte de règlement qui sera le compte principal du dispositif du Compte unique du Trésor (CUT), la formation du personnel aux nouvelles procédures et applications informatiques du CUT et la réalisation de l'interface Star UEMOA-Matkoss, la déconcentration de certaines opérations (traitement de chèques, délivrance des relevés, dépôt sur les comptes) des Trésoriers Départementaux.

Le quatrième programme concerne la mobilisation des ressources autres que les recettes budgétaires hors dons. Ce programme est essentiellement consacré à la mobilisation et à la gestion de la dette. Dans ce cadre, la CAA a bénéficié de l'élaboration et la validation du manuel de procédures de gestion de la dette, du renforcement des capacités d'analyse de viabilité de la dette et d'élaboration de la stratégie d'endettement, avec l'appui de la Banque Mondiale et du FMI, la mise en place d'un cadre juridique pour la gestion de la dette et l'amélioration de la gouvernance institutionnelle de la CAA à travers l'adoption d'un nouvel organigramme. Toutes ces actions permettent à la CAA d'assurer de façon régulière, l'élaboration et la publication des informations sur l'encours de la dette (stock de la dette) de façon trimestrielle dans le cadre de la production du Bulletin Statistique de la dette et par ricochet le rapprochement entre les flux d'emprunt et le stock de la dette sur la même périodicité.

Le cinquième programme porte sur l'amélioration de la gestion des finances des collectivités locales. Un accent particulier est mis sur la mobilisation des ressources propres et la bonne gouvernance en matière de gestion budgétaire et comptable qui restent des défis majeurs pour les collectivités locales. Dans ce cadre, plusieurs réformes ont été entreprises dont notamment, l'internalisation de la Directive n°01/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant Régime Financier des Collectivités Locales, à travers le titre 8 de la loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin, dont les textes d'application sont finalisés et en attente d'adoption par les autorités compétentes. On y ajoute la réalisation de l'atelier évaluatif des conventions de partenariat entre les CIPE et les mairies, l'étude diagnostique sur les redevances et les rétrocessions aux CL (TVA perçue au cordon douanier ; taxe de voirie ; taxe sur l'électricité et eau ; redevance minière et touristique, etc.), la mise en place du logiciel unique de gestion budgétaire et comptable est en cours de réalisation sous la base de l'architecture du SIGFP, et la modernisation des moyens de recouvrement des recettes propres des collectivités territoriales à travers la mise en place de terminaux à paiement électronique dans quelques communes pilotes.

Cependant, malgré ces réalisations, plusieurs défis restent encore à relever au niveau de cet axe stratégique. Il s'agit notamment de :

- la mise en place de réformes visant à améliorer le civisme fiscal et l'augmentation du taux de pression fiscale, et la diminution du secteur informel encore prépondérant avec plus de 90% des emplois et plus de 70% des entreprises ;
- l'amélioration du taux de pénétration de l'internet et la disponibilité et l'accessibilité aux terminaux électroniques de communication ;
- l'amélioration de la communication et de la gestion du changement autour des réformes majeures entreprises ou en cours ;
- la poursuite du renforcement des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes budgétaires ;
- l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur stratégie de promotion de l'économie locale ;
- la mise en œuvre du schéma directeur informatique de la CAA ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures d'accroissement des recettes fiscales ;
- la mise en place du logiciel budgétaire et comptable unique des communes ;
- le rapprochement des comptes d'attente au moins une fois par trimestre, dans les deux mois qui suivent la fin de chaque trimestre ;
- la réduction de la part des arriérés de recettes à la fin du dernier exercice clos à moins de 20 % du total des recettes perçues pour l'exercice et les arriérés de plus de 12 mois à moins de 50 % du total des arriérés pour l'exercice ;
- l'organisation et le suivi de la dette des établissements publics en vue de limiter les risques y afférents ;
- le renforcement des capacités de suivi de la mobilisation de l'aide extérieure, qu'elle soit sous forme de prêts ou de dons ;
- le renforcement de capacités en matière de recours au partenariat public-privé pour le financement de grands projets d'équipement ou d'infrastructures ;
- l'amélioration de la connexion internet au niveau des unités douanières ;
- la disponibilité de l'énergie électrique au niveau des unités douanières ;
- l'amélioration de la gestion des finances des collectivités locales à travers l'application effective des dispositions de la directive portant régime financier des collectivités territoriales et le renforcement des capacités des acteurs ;
- l'appui aux collectivités locales dans la détermination et la mise en valeur de leur potentiel fiscal ;
- la généralisation des TPE au niveau de toutes les communes ;

etc.

Tous ces défis ne peuvent être adressés sans une forte volonté politique, la mise à disposition de moyens financiers, matériels et humains adéquats, une célérité

dans le processus de passation des marchés publics et une bonne conduite du changement.

Perspectives

En termes de perspectives, mettre en place un encadrement juridique concernant le recouvrement par machines électroniques : Pour ce faire, deux sous-propositions sont préconisées :

- extension du nouveau Système de Gestion des Impôts (SIGIBé) à tous les centres des impôts des petites entreprises (impôts synthétique et impôt foncier) ;
- paiement de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) et de la Taxe foncière Unique (TFU) par téléphonie mobile ;
- mise en place de timbre électronique (e-Timbre) ;
- mise en place d'un partenariat pour l'exploitation des données des sociétés de distribution d'électricité et d'eau ;
- mise en place d'un cadre d'échange de données avec les systèmes financiers décentralisés (SFD) ou institution de microfinances en vue de la détection et de fiscalisation de potentiels contribuables du secteur informel ;
- mise en place d'un système complet de Business Intelligence (BI) ;
- Collecte des données relatives à l'ouverture et à la clôture des comptes bancaires (FiCoBa) ;
- extension de la plateforme web de délivrance des attestations de régularités fiscales à tous les Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) ;
- prise d'une autorisation spéciale du MEF pour l'expérimentation ;
- faire fonctionner les machines électroniques en double commande, c'est-à-dire utiliser les machines avec le système classique des valeurs inactives.

Tableau n°3 : Tableau comparatif des indicateurs de gestion des finances publiques en 2014 et 2021 pour les réformes ce l'axe2.

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|---|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-3 : Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé | A | A | 0 | |
| PI-12 : Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et la politique des dépenses publiques | C+ | A | + | |
| PI-13 : Transparence de l'assujettissement et des obligations des contribuables | C+ | A | + | |
| PI-14.2 : Efficacité des pénalités prévues pour les cas de non-respect des obligations d'immatriculation et de déclaration fiscale | C | C | 0 | |
| PI-14 : Efficacité des mesures d'immatriculation des contribuables et | C+ | B | + | |

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|---|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| de l'évaluation de l'impôt, des taxes et des droits de douane | | | | |
| PI-19.4 : Existence d'un organe administratif indépendant chargé de l'instruction des plaintes liées à la passation des marchés publics. | B | B | 0 | |
| PI-19 : Passation des marchés publics : transparence, mise en concurrence et mécanismes de dépôt de plaintes. | C+ | B+ | + | |
| PI-20.1 : Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales: Efficacité des mesures de contrôle des engagements de dépenses | C | B | + | |
| PI-20.2 : Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales : Exhaustivité, pertinence et clarté des autres règles/procédures de contrôle interne. | C | B | + | |

Axe3. Renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets.

Les réformes identifiées concernent la mise en place des outils et procédures permettant de limiter les risques sur les équilibres financiers liés aux aléas de la conjoncture économique tout en optimisant la réalisation des objectifs budgétaires. Cet axe du PGRGFP 2017-2020 prorogé sur le biennal 2021-2022 est décliné en sept programmes portant respectivement sur la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat, la gestion de la trésorerie, le contrôle de l'exécution des dépenses, le système de passation des marchés publics, les dépenses salariales, la régulation budgétaire, la tenue des comptabilités.

En ce qui concerne la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat, les actions entamées dans le cadre de la révision de la composition, des attributions, de l'organisation et du fonctionnement du Comité-PIB-TOFE ont conduit à la prise d'un nouveau décret qui régit le Comité PIB-TOFE-CM. En matière de production du Tableau des Opérations Financières (TOFE), bien que le Bénin n'ait pas encore basculé officiellement au format manuel des statistiques des finances publiques de 2014, il élabore à titre expérimental, cette version de TOFE. Le Bénin progresse également dans l'élargissement du champ du TOFE. A cet effet, celui des collectivités territoriales, des unités

extrabudgétaires, des organismes de sécurité sociale sont élaborés depuis 2020 à titre expérimental. Les travaux ont démarré pour l'élaboration du compte de patrimoine et pour l'intégration des avantages en nature des salariés ainsi que la prise en compte de la consommation du capital fixe dans la détermination des actifs fixes. Il convient toutefois, de poursuivre les efforts pour une opérationnalisation effective du comité et pour le développement des capacités de production du tableau mensuel des opérations financières de l'Etat (TOFE) dans des délais compatibles avec les besoins de maîtrise des équilibres budgétaires. Aussi, faudra-t-il travailler à la mise en place de la plateforme de collecte des informations financières et d'élaboration des Statistiques des finances publiques pour l'administration centrale budgétaire, les communes, les organismes de sécurité sociale et les Etablissements Publics Nationaux dans le cadre de l'élargissement du champ de couverture institutionnelle des statistiques des finances publiques conformément à la directive de l'UEMOA relative au TOFE et au Manuel des Statistiques des Finances Publiques, Edition de 2014 (MSFP 2014).

La gestion de la trésorerie est marquée par différentes initiatives au niveau de la DGTCP, notamment avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (CUT) ainsi que la conduite d'autres actions de réformes. Ainsi, en ce qui concerne le CUT, la réforme vise le contrôle effectif de la liquidité globale de l'Etat avec pour finalité une gestion optimale de la trésorerie et une maîtrise de la charge de la dette. Elle est conduite à travers la mise en place d'un cadre de pilotage de la réforme, le recensement et la fermeture des comptes publics ouverts dans les banques commerciales, la définition de l'architecture du compte unique du Trésor validée avec la BCEAO, l'élaboration du cadre réglementaire de fonctionnement du CUT adopté à travers l'arrêté n°2481-c/MEF/CAB/SGM/DGTCP/DRC/TGE/SP/412SGG20 signé le 15 octobre 2020 par le Ministre de l'Economie et des Finances, la mise en place du cadre technique et opérationnel du CUT (avec la conception et la validation du manuel de procédure et l'élaboration d'une instruction portant annonce de trésorerie des opérations sur le CUT ainsi que la finalisation et la signature de la convention de partenariat entre le Trésor public et les banques), le renforcement des capacités des acteurs chargés de l'exécution des opérations sur le CUT.

Les réformes du programme relatif au **contrôle de l'exécution des dépenses**, ont conduit à une déconcentration des procédures d'exécution des dépenses publiques et de la fonction d'ordonnateur caractérisée par une responsabilisation accrue des acteurs.

Au niveau de la DNCF, ces réformes ont permis l'allègement du contrôle a priori, l'adaptation des missions du contrôle financier aux exigences de la LOLF ainsi que la mise en œuvre de réformes techniques visant à rendre plus efficaces, les mécanismes d'intervention du Contrôle Financier. Au titre de ces réformes, on peut citer :

- o la réorganisation de la Direction nationale du Contrôle Financier consacrée par le décret n°2021-307 du 09 juin 2021, portant attributions,

organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;

- la redynamisation de la Cellule de Vérification Interne (CVI) en actuelle Cellule des Etudes, de la Règlementation, du suivi des Réformes et de la Qualité (CERRQ) chargée entre autres de conduire les axes de reformes au niveau de la direction ;
- l'extension du contrôle a priori au niveau des communes : Elle se justifie dans un premier temps par la prise de l'arrêté 418c/MEF/DC/SGM/CF/SP/025SGG19 du 18 février 2019, portant institution du visa des Délégués du Contrôleur Financier auprès des départements sur les contrats des marchés communaux soumis à l'approbation des préfets et dans un second temps par la nomination des chefs de service par pôle de communes sous la responsabilité des Contrôleurs Financiers départementaux. En ce qui concerne celle liée aux Représentations diplomatiques et aux EPA, l'aboutissement de cette réforme dépendra des orientations Gouvernementales ;
- la mise en place d'une application web dénommée SEMO (Système d'Encadrement des Missions Officielles) permettant de minimiser les risques financiers liés à l'exécution des missions officielles et d'empêcher les doubles missions. Elle a été déployée dans toute l'administration publique et sa mise en exploitation a été consacrée par la lettre circulaire n°2683-c/MEF/CAB/CF/SP du 13 novembre 2020 du Ministre de l'Économie et des Finances, Ministre d'Etat ;
- la mise en place d'une application web dénommée SYCOREF (Système de Costing par le Référentiel) : elle permet aux différents acteurs de la chaîne des dépenses publiques d'assurer la fiabilité des prévisions budgétaires et la sincérité du coût de la commande publique. Elle aide à la planification budgétaire des activités basées sur les données du Répertoire des Prix de Référence (RPR). Sa mise en exploitation a été consacrée par la lettre circulaire n°3094-c/MEF/DC/SGM/DSI/DNCMP/DNCF/SP du 21 novembre 2022 du Ministre de l'Economie et des Finances, Ministre d'Etat ;
- visa sous réserve sur les titres d'engagements et de paiement des dépenses publiques : il s'agit d'un nouveau type de visa qui permet aux contrôleurs financiers de valider certains dossiers présentant des observations mineures sous réserve de leur prise en compte par l'ordonnateur. Il est institué par le décret n° 2017 – 385 du 04 août 2017 portant autorisation de la mise en œuvre à titre expérimental du « visa sous réserve » du contrôleur financier sur les titres d'engagement et de paiement des dépenses publiques ;
- allègement de la procédure de régularisation des salaires des agents civils et militaires de l'État : il s'agit d'une action de dématérialisation ayant conduire à une quasi suppression des mandats précédemment émis par agents et par mois lors des régularisations des salaires ;

- allègement de la constatation de service fait sur certains marchés de prestations de service : en lieu et place de la participation du contrôleur financier à la séance de constatation de service fait, seule une attestation de service est délivrée par l'autorité contractante;
- prise de l'arrêté portant mise en application de la nomenclature des pièces justificatives des dépenses publiques, édition 2020 : il s'agit d'un acte qui consacre les pièces rattachées à chaque nature de dépenses ;
- renforcement des capacités des acteurs : plusieurs formations et séminaires ont été réalisées à l'endroit des contrôleurs financiers et autres agents sur les thématiques en rapport avec la LOLF.

Quant à la réforme du système de passation des marchés publics, elle repose sur le renforcement du cadre légal et réglementaire du système de passation et de contrôle des marchés publics. A cet effet, il convient de rappeler que le cadre juridique des marchés publics au Bénin est organisé à travers la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin, révisée en 2020 ainsi que ses décrets d'application. Plusieurs actions de renforcement des capacités ont été organisées au profit des acteurs de la chaîne de la commande publique et les stratégies de communication sur les marchés publics ont été améliorées.

Les actions de réformes du système de passation des marchés publics ont également touché le volet technique à travers l'élaboration d'un manuel de passation, de contrôle, et de gestion des archives des marchés, l'élaboration et l'édition du guide des audits des marchés publics et la formation des acteurs communaux, des ministères sectoriels, des Établissements Publics à caractère Administratif (EPA) et des Établissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC) ainsi que la mise en place du Système d'Informations de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP).

Notons que le SIGMaP est une étape majeure vers le e-Procurement. Le système a subi une maintenance corrective et évolutive de mars 2019 à janvier 2022 qui vise à le faire évoluer et à adapter un ou plusieurs blocs fonctionnels afin d'intégrer de nouvelles fonctions et d'améliorer le fonctionnement du système informatique.

Par ailleurs, l'auto évaluation du système des marchés publics réalisée avec la méthodologie MAPS II informe que le cadre juridique est complet et bien organisé pour assurer l'encadrement efficace des procédures de passation des marchés publics au Bénin. Il assure convenablement la séparation des fonctions de passation, de contrôle et de régulation. La définition, les responsabilités et les pouvoirs formels des entités adjudicatrices sont dans l'ensemble conformes aux bonnes pratiques et le cadre juridique prévoit la possibilité d'utiliser les centrales d'achat comme technique de passation des marchés publics. Le Bénin dispose (i) d'un plan global de formation des acteurs du système, (ii) d'un mécanisme de prise en charge d'appui technique au profit desdits acteurs et (iii) d'un

mécanisme de suivi du rendement pour l'amélioration du système des marchés publics. Les mécanismes de recours sont organisés d'une manière adéquate et fonctionnent bien.

Toutefois, la mission d'auto-évaluation a noté l'absence de précision dans la loi des conditions de recours à l'appel d'offres national ou international, le défaut de précision que l'appel d'offres ouvert est la procédure par défaut, le défaut de précision quant à l'obligation de publication systématique des rapports, avis de publicité et d'attribution des achats en-dessous des seuils et des marchés par entente directe (gré à gré), l'imprécision des attributions de la PRMP et de l'ARMP pour une gestion correcte de la documentation des marchés publics et le défaut de précision sur les délais et supports de publication des décisions de l'ARMP (notamment au niveau des textes). Il est également noté la non-clarification des responsabilités normatives de l'ARMP en matière de PPP, la non-affirmation de la soumission des centrales d'achat aux règles du code des marchés publics et la non-instauruation de l'acquisition électronique.

L'auto-évaluation MAPS révèle la faible capacité du système à produire de façon exhaustive des données de l'ensemble du processus de passation des marchés, la faible capacité au niveau national en termes de compétences techniques pour développer les systèmes d'acquisition électronique, le retard dans des audits annuels commandités par l'Autorité de régulation des marchés publics ainsi que le non-exercice par la société civile d'un audit et d'un contrôle social.

Les évaluateurs notent aussi l'orientation plus accentuée des actions de réformes vers les agents publics au détriment des acteurs du secteur privé conduisant à une gestion peu efficace des risques inhérents au système des marchés publics dans son ensemble, la faible implication de la société civile dans la supervision des marchés publics, l'absence de dispositions spécifiques encadrant la participation citoyenne des organisations de la société civile au processus d'acquisition.

En matière de transparence et de lutte contre la corruption, la mission relève une absence d'informations sur les mesures de conformité interne à l'intégrité et à l'éthique des fournisseurs et organisations professionnelles ainsi que l'inexistence d'un mécanisme formel de transmission par la PRMP et les organes de contrôle des marchés publics d'informations relatives à des cas potentiels de fraude ou de corruption dans les marchés publics.

En ce qui concerne la tenue des comptabilités, les actions de réforme ont touché la rénovation du cadre juridique et la réforme comptable proprement dite. Ainsi, la rénovation du cadre juridique a touché entre autres, le règlement général sur la comptabilité publique, la Nomenclature budgétaire de l'Etat, le plan comptable de l'Etat et un recueil des normes comptables de l'Etat.

La réforme comptable à proprement dite est organisée à travers le réseau comptable du Trésor et le passage d'une comptabilité dite de caisse à une

comptabilité en droits constatés et patrimoniale. Selon le système d'exercice, les droits et obligations sont rattachés à leur année de naissance. Cette réforme impose également la prise en compte de la dimension patrimoniale avec la mise en œuvre des amortissements, des provisions et des travaux d'inventaire. Ceci permet de faire les rattachements nécessaires et d'élaborer les états financiers de l'Etat. Le préalable en la matière est la constitution du premier bilan d'ouverture dont la stratégie repose sur deux axes que sont l'assainissement de la balance générale des comptes de l'Etat et le recensement des actifs et passifs de l'Etat.

Il convient de noter que la comptabilité de l'Etat se tient désormais dans un système d'information intégré dénommé Système d'information de gestion des Finances Publiques (SIGFP) permettant d'appliquer le principe des droits et obligations constatés et comportant un certain nombre de contrôles internes embarqués. L'accent est ainsi désormais mis sur la préservation de la qualité comptable afin de produire des comptes fiables, réguliers et qui reflètent une image fidèle de la situation financière et patrimoniale de l'Etat.

Avec le SIGFP, la fonction comptable est désormais partagée puisque les premières écritures sont générées dès la constatation du service fait avant d'être validées par le comptable, à la réception du dossier de mandat.

La fonction comptable a également connu une déconcentration à travers laquelle, le Trésor public est passé à vingt-neuf (29) comptables principaux de l'Etat (15 Trésoriers ministériels, 12 Trésoriers départementaux, 01 Trésorier général de l'Etat et 01 Agent comptable de la Dette).

En termes de perspectives, on peut citer en autre :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures au Contrôle Financier ;
- la mise en œuvre effective de l'ensemble des nouvelles missions du Contrôle Financier face à la LOLF ;
- la sensibilisation et l'appui-conseils des différents acteurs de la chaîne des dépenses sur ces nouvelles missions ;
- la mise en œuvre des recommandations de la réalisation de l'étude de faisabilité de la rationalisation des fonctions de Contrôle Financier
- et de Comptable Public ; Tournées nationales de sensibilisation sur les PPP ;
- le renforcement des capacités des membres du Conseil de régulation et des cadres de l'ARMP sur les procédures de régulation des marchés PPP ;
- l'élaboration et adoption du reste des dossiers types prévus par le code des marchés publics ;
- la sensibilisation des acteurs du système des marchés publics sur le code d'éthique et de déontologie dans les marchés publics (société civile, secteur privé et administration publiques) ;
- la généralisation de tous les paiements via STAR-UEMOA ;
- la finalisation et signature de l'instruction portant mise en application du manuel de procédures des opérations d'encaissement et de décaissement sur le CUT ;

- la sélection des banques commerciales et signature de convention tripartite (DGTCPBCEAO-Banques commerciales) ;
- la déconcentration des opérations d'encaissement et de compensation SICA-UEMOA (scannage de chèques) dans les départements au niveau des Trésoriers Départementaux ;
- la vulgarisation du manuel de procédures ;
- la conception des plaquettes d'information aux acteurs ;
- la finalisation des interfaces STAR-MATKOSS-WMONEY et développement des modules de restitution ;
- la clôture des premiers lots de comptes ouverts par les structures publiques dans les banques commerciales ;
- la préparation et signature de convention de partenariat avec la BCEAO ;
- l'Installation des consoles STAR-UEMOA au niveau des Trésoreries des Ministères et Institutions de l'Etat (TMIE) ; des Trésoreries Départementales (TD) et de certaines Trésoreries Communales ou Municipales (TC ou TM) ;
- l'érection et l'opérationnalisation des réseaux comptables de la Direction générale des Impôts (DGI) et de la Direction générale des Douanes (DGD). A ce sujet, il convient de préciser que la DGI a déjà structuré son réseau comptable et que les travaux sont en cours pour que dès l'exercice 2023, ce réseau soit pleinement opérationnel. Du côté de la douane, la mise en place du réseau comptable est en cours ;
- la dématérialisation des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses afin d'assurer leur transmission électronique vers la Cour des Comptes.

Tableau n°4 : Tableau comparatif des indicateurs de gestion des finances publiques en 2014 et 2021 pour les réformes ce l'axe3.

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|---|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-6 : Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire | C | A | + | |
| PI-21 : Efficacité du système de vérification interne | C+ | C | - | |
| PI-22 : Régularité et respect des délais des opérations de rapprochement des comptes | C | A | + | |
| PI-23 : Disponibilité des informations sur les ressources reçues par les unités de prestation des services primaires | D | A | + | |
| PI-24 : Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année | D+ | D | - | |
| PI-25 : Qualité et respect des délais des états financiers annuels | C+ | C | - | |

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|---|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-27 : Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif | C+ | B | + | |
| PI-28 : Examen des rapports de vérification externe par le pouvoir législatif. | D+ | C | + | |

Axe4. Surveillance et encadrement des établissements publics, audits et vérifications internes, contrôles externes.

Les actions de réformes retenues au PGRGFP 2017-2020 prorogé sur le biennal 2021-2022 pour cet axe stratégique, couvrent quatre (04) programmes dont :

- la réorganisation de la supervision des établissements publics nationaux, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, des SFD et autres entités autonomes de l'État en vue de l'assainissement du portefeuille des participations de l'État ;
- les audits et vérifications internes ;
- la réorganisation et la professionnalisation des corps de contrôle de l'État ;
- le contrôle du Budget par le Parlement.

En ce qui concerne la réorganisation de la supervision des établissements publics nationaux, des sociétés d'État, des sociétés d'économie mixte et d'autres entités autonomes de l'État en vue de l'assainissement du portefeuille des participations de l'État, il a été procédé à la définition des critères de désignation des membres des conseils d'administration, à l'élaboration du référentiel de profil d'administrateur ainsi qu'à la formation des membres des Conseils d'Administration. Il est également noté la révision du cadre législatif et réglementaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des entreprises et établissements publics avec le vote et la promulgation de la loi 2020-20 du 21 juillet 2020, portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ainsi que l'élaboration du statut type des entreprises publiques conformément à la nouvelle loi. Cette action a entraîné la mise en conformité des entreprises publiques ainsi que la formation des entreprises publiques sur la nouvelle loi. Il reste à finaliser le modèle à mettre en œuvre pour la bonne gouvernance des entreprises et à poursuivre la prise des décrets d'application de la nouvelle loi, afin de favoriser l'évaluation de leurs impacts sur la bonne gouvernance des entités. En ce qui concerne les réformes sur la loi régissant le secteur de la finance décentralisée, les diligences sont en cours au niveau sous régional, notamment au niveau de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Il convient de noter le non démarrage des actions de renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des EPA et d'adoption d'un seul logiciel provisoire de production des comptes administratifs des Collectivités locales.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme Audits et vérifications internes, en matière d'adoption d'un schéma d'organisation global des institutions faitières d'audit et de vérification, l'IGF est en charge de la coordination de tous les organes de contrôle, IGM (ministériel), IGAA (décentralisation et communes) et IGS (régies). Après l'adoption de ce schéma d'organisation globale marquée par la clarification des missions de chaque type d'inspection, il a été entamé le renforcement des capacités de l'IGF en faisant passer l'effectif des inspecteurs de ... à et de mettre en place une cellule de mise en œuvre des recommandations issues des rapports de mission. Quant à l'Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD), elle est chargée de la prévention, de la supervision et de la protection du secteur de la microfinance. A ce titre, il est envisagé la création du corps des inspecteurs des SFD dont le processus est toujours en cours. Par ailleurs, en matière de dématérialisation du contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés, de nouvelles fonctionnalités ont été rendu disponibles sur la plateforme E-contrôle, une plateforme de collecte et de traitement des données financières des SFD et la mise en place d'une plateforme de gestion électronique du processus d'instruction des dossiers de demande d'agrément et des documents ainsi que l'équipement de la salle serveur de l'ANSSFD pour l'optimisation de l'utilisation des ressources informatiques de l'ANSSFD.

D'autres actions retenues n'ont pu être exécutées. Il s'agit entre autres, de :

- la révision du cadre institutionnel et structurel de l'IGF ;
- l'informatisation de la gestion des missions de contrôle de dépenses non réparties et limiter les dépenses sans engagement préalable ;
- l'opérationnaliser de l'audit interne pour les entités de l'administration centrale à l'origine de la plupart des dépenses budgétisées totales ainsi que pour les entités de l'administration centrale qui recouvrent la plupart des recettes.

En matière de réorganisation et de professionnalisation des corps de contrôle de l'État, il a été procédé en 2019 à la création de la Cour des Comptes ainsi qu'à la mise en place des textes législatifs et réglementaires et au recrutement d'une partie du personnel d'appui et la nomination du personnel technique, pour son opérationnalisation. Il conviendrait de poursuivre les actions dans le sens du renforcement des capacités professionnelles de la Cour des Comptes pour l'examen des projets de loi de règlement et pour la production du rapport annuel sur l'exécution du budget, la certification des comptes et la réalisation d'audits et de vérifications.

Pour ce qui est du Contrôle du Budget par le Parlement, le règlement intérieur de l'Assemblée Nationale a été revu pour l'adapter aux dispositions de la LOLF, notamment à travers la mise en place d'une commission des réformes et l'encadrement du débat d'orientation budgétaire. Diverses sessions de renforcement des capacités des députés ainsi que des cadres parlementaires ont été organisées en vue de faciliter l'examen et l'analyse des documents budgétaires et pour l'organisation des audits. Notons que l'Assemblée nationale a procédé au contrôle de la CNCB ainsi qu'à l'organisation des contrôles citoyens

des services publics avec les OSC. Certaines réformes sont conduites au niveau de l'Assemblée nationale, dont la mise en place de la PRMP, de la CCMP ainsi que l'internationalisation du décret relatif à la gestion du patrimoine non financier de l'Etat à travers la nomination de l'ordonnateur des matières ainsi que du comptable des matières. Il convient également de noter la mise en place de la Cellule du Contrôle Interne au niveau du parlement.

Il faut préciser que des difficultés relatives à l'insuffisance de ressources pour l'organisation des actions de contrôle parlementaire ont été notées au niveau du Parlement.

En termes de perspectives, on peut citer :

- l'organisation des archives du personnel du secrétariat général administratif;
- le renforcement des effectifs des Inspections à travers le reversement et recrutement des inspecteurs ;
- l'élaboration d'un Projet de communication en vue du recrutement de nouveaux Inspecteurs des Finances et Inspecteurs de Ministères ;
- le renforcement des compétences de la Cour des comptes pour l'examen des projets de loi de règlement et pour la production du rapport annuel sur l'exécution du budget et la réalisation d'audits et de vérifications ;
- la poursuite des recrutements et des nominations du personnel de la Cour des comptes ;
- le renforcement des capacités professionnelles des acteurs de la Cour des comptes, surtout en certification ;
- le renforcement des capacités en outils modernes de contrôle et de communication (site web de la Cour, progiciel d'audit comptable, progiciel de gestion de documents, système informatique de gestion des déclarations de patrimoine) ;
- la mise en place d'un partenariat entre la Cour des comptes et l'Assemblée nationale ;
- la poursuite et la finalisation de la prise des décrets d'application de la loi 2020-20 ainsi que leur vulgarisation et la formation des acteurs ;
- la poursuite des actions d'assainissement du secteur de la finance décentralisée ;
- la poursuite des actions de supervision du secteur de la microfinance ;
- le renforcement des capacités du personnel de l'ANSSFD ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique de l'ANSSFD ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transformation et de digitalisation des activités de l'ANSSFD.

Tableau n°5 : Tableau comparatif des indicateurs de gestion des finances publiques en 2014 et 2021 pour les réformes ce l'axe4.

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|--|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-7 : . Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale | NN | A | + | |
| PI-8 : Transparence des relations budgétaires inter gouvernementales | D+ | C | + | |
| PI-10 : Accès du public aux principales informations budgétaires | D | C | + | |
| PI-12 : Perspective pluriannuelle dans la planification budgétaire et la politique des dépenses publiques | C+ | A | + | |
| PI-18 : Efficacité des contrôles des états de paie | D+ | C | + | |
| PI-26 : . Etendue, nature et suivi de la vérification externe | D+ | D | - | |

Axe5. Renforcement des fonctions générales d'appui à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques

Les actions de réformes mises en œuvre au niveau de l'axe 5 sont organisées autour de six (06) programmes couvrant les domaines ou fonctions qui impactent de manière globale l'ensemble du système de Gestion des Finances Publiques (GFP).

Ainsi, en matière de renforcement des ressources humaines, les actions prévues pour être réalisées sont relatives à l'élaboration et la mise en œuvre des outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie (SIGRHP).

A l'évaluation, ces outils n'ont pu être élaborés et mis en place. Toutefois, il faut noter l'élaboration du cadre organique du MEF validé en mai 2018 ainsi que du plan de formation triennal 2018-2020 qui sont des documents importants entrant dans le cadre des différents outils à mettre en place.

Par ailleurs, la réforme de la gestion des ressources humaines entre dans le cadre des actions mises en œuvre pour opérationnaliser la budgétisation et la comptabilisation en mode programme. L'une des actions consiste à mettre en place un système intégré de gestion des ressources humaines dont l'objectif est de pallier les faiblesses du système de gestion des ressources humaines caractérisé par un défaut de coordination et d'intégration des logiciels utilisés. Cette réforme est complémentaire avec celle ayant mis en place le Système d'Informations de Gestion des Finances Publiques (SIGFP). Elle est planifiée en trois phases : i) état des lieux, appréciation globale et proposition d'une stratégie

pour chacun des champs d'intervention, ii) arbitrage gouvernemental et iii) approfondissement et finalisation de la solution retenue par le gouvernement.

- La phase 1 a été achevée en mai 2018. Le rapport final sur l'étude de faisabilité de la réforme a été soumis au Gouvernement.
- La phase 2 portant sur l'arbitrage attendu du gouvernement sur le choix d'un scénario optimal de mise en œuvre de la réforme s'est achevée par l'adoption du schéma d'opérationnalisation du SIGRHP à l'issue du Conseil des Ministres du 13 février 2019.
- La phase 3 portant sur la réalisation de la solution retenue est en cours. Elle devra s'achever par l'acquisition, l'adaptation et le déploiement du progiciel du SIGRHP dans toute l'administration béninoise (services centraux et déconcentrés des ministères et institutions de l'Etat).

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion immobilière et foncière, il est attendu à l'issue de la mise en œuvre de ce programme, l'organisation d'un recensement et l'immatriculation du patrimoine immobilier de l'Etat, la mise en place d'un système informatisé de gestion foncière, l'amélioration des prestations de gestion foncière et l'opérationnalisation de l'ANDF et de ses démembrements. Avec l'appui financier de l'Union Européenne, le recensement et l'immatriculation du patrimoine immobilier de l'Etat a été conduit avec une couverture portant sur les 12 communes chefs-lieux de département, les soixante-cinq (65) autres communes n'ont pu être couvertes. Cette activité devra permettre de disposer d'une base de données fiable sur le patrimoine immobilier de l'Etat et faciliter un meilleur suivi, une gestion plus adéquate et la sécurisation du patrimoine immobilier de l'Etat.

Outre le recensement réalisé, il est procédé tous les trois ans à l'actualisation du référentiel des prix de cession et de location du domaine privé de l'Etat conformément à l'article 313 du code foncier et domanial. Aussi, a-t-il été procédé à la régularisation des transactions irrégulières opérées sur le domaine de l'Etat et la réalisation d'un audit des baux emphytéotiques dans la zone industrielle d'Akpakpa en avril 2019.

S'agissant de la mise en place d'un système informatisé de gestion foncière, il a été procédé dans un premier temps à la numérisation de toutes les archives foncières (plus de 60 000 titres ont été numérisés et les informations saisies dans une base de données), afin de disposer d'une archive électronique et donc plus sécurisée. La base de données élaborée à cet effet, facilite l'accomplissement à distance de diverses opérations requises par les usagers sur les titres fonciers, dont, entre autres, les transferts de propriété, les inscriptions hypothécaires et informations foncières. Ensuite, est intervenue l'informatisation de la plateforme de gestion foncière à travers le déploiement de l'application e-terre. L'objectif poursuivi ici est d'une part, de dépasser la gestion manuelle des opérations foncières par la dématérialisation de la procédure de gestion des opérations foncières. D'autre part, il s'agit de réduire les contraintes de temps imposées par la distance entre les divers services déconcentrés de l'Agence et la direction générale. Les services déconcentrés de l'Agence pourront par exemple consulter et partager les informations sur les titres fonciers à distance en raison de l'interconnexion. Cette application a été déployée et est fonctionnelle à la

direction générale ainsi que dans tous les bureaux communaux du domaine et du focier (BCDF). Des améliorations sont apportées à l'application à travers le développement de modules complémentaires.

La mise en place du système de gestion foncière intègre également la mise en place du cadastre national.

Le cadastre est défini comme « *une base de données numérique remplie de données sur la propriété établie (Titre Foncier) et la propriété présumée (Propriété Présumé) qui est capable de fournir des produits et services d'information à tous les Béninois (gouvernement, citoyens, entreprises, institutions de connaissance, etc.) avec des procédures établies pour la collecte et la maintenance des données* ». Le cadastre constitue le principal socle pour la gestion et la sécurisation foncière, la maîtrise et l'amélioration de la connaissance du patrimoine foncier. Dans ce cadre, plusieurs activités ont été menées. Il s'agit de :

- la réalisation du Test d'Optimisation des Procédures de collecte des données (TOP) dans quatre communes test à savoir Sakété, Tori Bossito, Bohicon et N'dali. Les résultats du TOP, ont permis de faire l'estimation du délai et des ressources nécessaires pour la couverture nationale ;
- l'organisation d'une campagne de collecte des données foncières existantes au niveau de l'IGN, la DGDU, les mairies et des géomètres-experts. Ladite campagne qui se poursuit toujours, a permis de collecter des données aussi bien au format numérique directement exploitable (.dwg et .dxf pour les plans, .docx et .xls pour les répertoires), au format numérique figé (.pdf, .jpeg), qu'au format hard (papier, calque) ;
- l'organisation d'une première vague des opérations de collecte des données terrain dans les communes de N'dali (arrondissement de Sirarou) et de Bohicon (arrondissements de Passagon, Bohicon1 et Bohicon2). Au terme des travaux de terrain, 57.517 parcelles ont été relevées avec une superficie de 52.000 ha environ pour une projection au départ de 47.000ha. La phase de publicité est entièrement achevée dans les arrondissements de Sirarou et de Kpassagon, mais en attente de démarrage dans les arrondissements 1 et 2 de Bohicon ;
- l'organisation d'une deuxième vague de collecte et d'actualisation de données cadastrales dans les communes de Cotonou, Porto-Novo, Sèmè-Podji, Pobè, Sakété, Grand-Popo, Aplahoué, Parakou, Djougou et Abomey-Calavi. Cette opération est actuellement en cours ;
- la réalisation d'une étude pour l'aménagement du cadre juridique de mise en place du cadastre national au Bénin ;
- l'élaboration d'un projet de manuel de procédures de collecte des données dans les zones vides ;
- l'élaboration du manuel de procédures de mise à jour des données collectées ;
- la définition des spécifications techniques de la base de données cadastrales ;
- la définition de l'architecture de la base de données ;
- la définition du modèle de Numéro Unique Parcellaire (NUP) ;
- la définition de l'architecture du Système d'Informations Foncières (SIF) ;
- la conception des fonctionnalités du SIF ;

- la réalisation et la mise en ligne des cadastres de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Lokossa, Comè, Sémé-Podji, Ifangni, Avrankou, Adjara, Grand-Popo, Abomey-Calavi, Akpro-Misséréto et Ouidah.

Il conviendrait de passer à une mise à l'échelle du cadastre afin d'assurer la couverture intégrale du territoire national en cadastre.

Pour ce qui est de l'amélioration des prestations de gestion foncière, l'ANDF a procédé à l'élaboration du manuel de procédures des opérations techniques et foncières, l'édition et la vulgarisation du Code Foncier et Domanial afin de faciliter l'assimilation de la législation foncière aux populations. Afin d'accompagner les différents acteurs intervenant dans le foncier et les doter des compétences nécessaires à la mise en œuvre efficace des réformes, l'ANDF a organisé des sessions de renforcement de capacité au profit de ces derniers. Ainsi, les CoGeF, SVGF et conseils communaux de plusieurs communes et autres parties prenantes ont bénéficié de ces formations.

En ce qui concerne l'opérationnalisation de l'ANDF et de ses démembrements, il est à noter la mise en place et l'opérationnalisation de quatorze (14) BCDF à travers le déploiement du personnel devant y servir, du matériel informatique ainsi que de l'interconnexion avec la Direction générale. Cette action devrait se poursuivre avec l'opérationnalisation des autres bureaux communaux afin d'aboutir à l'objectif de rapprocher l'administration foncière de l'administré.

Par ailleurs, diverses actions sont conduites dans le cadre de la poursuite de l'extension de l'informatisation à toutes les fonctions de GFP, l'adaptation des systèmes existant aux nouvelles législations et réglementations de la GFP, en particulier à la budgétisation par programme et à la déconcentration de la fonction d'ordonnateur de la dépense, à travers la mise en place du SIGFP et les interfaces connexes (SIGMAP, SYDONIA WORLD, MATKOSS, etc.). Avec l'appui du projet PAGIPG financé par la Banque Mondiale, des sessions de renforcement de capacité des équipes techniques intervenant dans les différents domaines du système d'information (développeur, DBA, Administrateur réseau et système) ont été organisées.

En ce qui concerne la mise en œuvre du système d'informations de gestion des finances publiques, il est noté :

- l'organisation du test d'ensemble en grandeur nature du SIGFP ;
- la finalisation de la mise en place du mécanisme de double saisie dans les deux (2) systèmes (SIGFiP et SIGFP) ;
- la mise en œuvre de la double commande (SIGFP et SIGFiP) avec l'ensemble des ministères et institutions de l'Etat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de formation ;
- la mise en production du module P2 dans le cadre de l'élaboration du budget gestion 2021 et de la programmation pluriannuelle 2021-2023 ;
- l'élaboration du plan quinquennal de formation au profit des acteurs induits par la réforme budgétaire et des techniciens en charge de l'exploitation du SIGFP ;
- la prise des décrets relatifs à la gestion budgétaire en mode programme ;

- l'actualisation du guide de dialogue de gestion pour tenir compte des dispositions des nouveaux décrets ;
- les travaux de stabilisation du SIGFP.

Par ailleurs, en matière de diffusion de l'information sur les finances publiques, il a été procédé à la maintenance générale du portail web principal et la mise à niveau de certains sous-sites web du Ministère ainsi que la réalisation et la mise en ligne des sous-sites web d'autres structures du Ministère.

Pour ce qui est des contributions des organisations de la société civile à l'amélioration globale du système de GFP plusieurs actions sont conduites dans le sens de l'appui et du renforcement des capacités des organisations de la société civile spécialisées dans les fonctions d'analyse et de vulgarisation des informations sur le budget et les finances publiques, de veille sur les politiques budgétaires et sur les bonnes pratiques, de surveillance des risques et de lutte contre la corruption. A ce titre, il a été procédé à :

- l'élaboration et la publication des budgets citoyens
- l'organisation et l'animation de séminaires et ateliers de formation sur les politiques publiques au profit d'autres organisations et associations de la société civile
- la production de notes d'information et d'analyse sur divers aspects de la gestion des finances publique.

Dans le cadre de la réforme budgétaire, une unité de pilotage de la transparence budgétaire a été créée en 2016 au sein de la Direction générale du Budget. Les actions de cette unité et les autres interventions du Gouvernement ont permis la réalisation des mesures ci-après, incluant :

- La création d'un cadre de dialogue sur les questions liées à la transparence budgétaire avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et la presse. Avec cependant une nécessité de formaliser le cadre de dialogue pour un meilleur fonctionnement.
- La refonte du site internet de la Direction Générale du Budget du Bénin (www.budgetbenin.bj) pour y publier suivant un protocole défini des informations pertinentes relatives aux documents de préparation du budget de l'Etat, des rapports annuels et infra-annuels sur l'exécution du budget ainsi que les rapports du Parlement sur les questions économiques et financières.
- la réalisation d'outils didactiques sur le budget et la publication de versions citoyens du budget de l'Etat pour renforcer la transparence budgétaire et susciter la participation des populations au contrôle de l'action publique, à travers :
 - la publication de vidéos en français et en sept (07) langues nationales (Fon, Mina, Nago, Dendi, Waama, Yoruba et Baatonnou) sur les projets et lois de finances, gestions 2019, 2020 et 2021 ;

- la réalisation des bandes dessinées dénommées « A l'école du budget de l'Etat » (l'objectif étant de familiariser les apprenants sur les questions budgétaires) ;
- l'élaboration et la publication des revues de milieu d'année 2017, 2018, 2019 et 2020 ainsi que leurs versions citoyennes en respect des standards internationaux ;
- la production et la mise en ligne à temps des rapports de fin d'année, enrichis des données sur la situation financière des entreprises publiques et collectivités locales ;
- la réalisation et la publication de plusieurs plaquettes budgétaires dont « cap sur les mesures économiques et sociales des projets de loi de finances 2019, 2020 et 2021 », « catalogue sur les actions phares du secteur de l'éducation », « La question de l'enfance au cœur du budget de l'Etat », etc
- la mise en place au niveau des communes des cellules de participation citoyenne, sous l'égide des organisations de la société civile pour renforcer la veille citoyenne et plaider pour une amélioration de la répartition des crédits budgétaires ;
- l'adoption et la mise en œuvre d'une charte nationale de reddition publique de comptes au niveau des collectivités locales.

L'ensemble de ces mesures ont permis au Bénin d'améliorer significativement son classement au plan mondial en ce qui concerne la transparence budgétaire. En 2019, le Bénin est classé au premier rang en Afrique francophone et 6^{ème} en Afrique sur l'indice de l'International Budget Partnership (IBP) relative à la transparence budgétaire. Le Bénin est ensuite passé 2^{ème} pays après l'Afrique du Sud au terme de l'évaluation de 2021.

Ces bonnes performances suscitent l'intérêt des agences de notation à collaborer davantage avec le Bénin dans le but de partager les bonnes pratiques et outils en expérimentation dans les pays précurseurs et de contribuer à former des experts nationaux pour une gestion des finances publiques totalement transparente. C'est ainsi que le Bénin a été identifié en plus de l'Afrique du Sud, du Libéria, du Nigéria et du Sénégal pour participer au projet pilote de renforcement de la transparence budgétaire et de la participation publique et au processus budgétaire initié par Global Initiative for Fiscal Transparency (GIFT) du Département d'Etat américain. Avec l'appui de CABRI, le Bénin a en 2018, participé à un projet de jumelage avec la Guinée Conakry. L'objectif de ce projet était de partager entre pairs, les bonnes pratiques sur l'écosystème de la transparence budgétaire, de la participation publique et de la redevabilité.

En guise de perspectives, il s'agira de :

- remettre au Gouvernement le sommier du patrimoine immobilier de l'Etat ;
- mener des actualisations périodiques du sommier du patrimoine immobilier de l'Etat.

Tableau n°6 : Tableau comparatif des indicateurs de gestion des finances publiques en 2014 et 2021 pour les réformes de l'axe5.

| Indicateurs | Niveau 2014 | Niveau 2021 | Ecart | Observations (leçons tirées) |
|--|----------------|----------------|-------|---------------------------------|
| PI-9 : Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public | D | C | + | |
| PI-24 : Qualité et respect des délais des rapports d'exécution budgétaire produits en cours d'année | D+ | D | - | |
| PI-28 : Surveillance du risque budgétaire global imputable aux autres entités du secteur public | D+ | C | + | |

4. Problématique de développement du système de gestion des finances publiques

4.1. Défis du système de gestion des finances publiques

L'analyse diagnostique a permis de révéler les principaux défis du système de gestion des finances publiques. Il s'agit de :

- l'amélioration de la qualité des dépenses publiques ;
- la poursuite de la dématérialisation des procédures à travers la transition numérique ;
- l'efficacité de la mobilisation des ressources ;
- l'amélioration de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat ;
- l'amélioration de l'inclusion financière ;
- la bonne gouvernance et l'amélioration de la qualité des ressources humaines ;
- l'amélioration de la production des données statistiques.

4.2. Enjeux du système de gestion des finances publiques

Les principaux enjeux qui en découlent sont :

- l'optimisation des ressources financières et budgétaires ;
- le renforcement des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, d'audit interne et d'audit externe ;
- l'optimisation de la budgétisation fondée sur les politiques publiques ;
- l'amélioration de la gestion des finances des collectivités locales.

5. Objectifs et axes stratégiques du PGRGFP

5.1. Fondements du PGRGFP

5.1.1. Le cadre harmonisé UEMOA pour la GFP

Le cadre UEMOA est construit sur les règles et principes de la Directive n°1, elle-même découlant du Code de transparence du FMI. Sa mise en œuvre contribuera au rapprochement du système de GFP aux normes et bonnes pratiques internationales. Le cadre UEMOA vise en effet le renforcement de :

- la transparence de la GFP ;
- la fiabilité des budgets et l'efficacité de la dépense publique ;
- l'exhaustivité des enregistrements comptables, l'efficacité des contrôles et la redevabilité ;
- l'efficacité des vérifications et audits internes et externes.

A long terme, le système de GFP sera conforme aux règles et principes de fonctionnement recommandés à l'échelle internationale, notamment ceux

définis par le Code de transparence du FMI et par les institutions internationales d'audits et de contrôles telles que l'INTOSAI ou encore l'OCDE pour ce qui concerne les marchés publics.

Ces normes, bien qu'il ne soit pas possible d'envisager leur entière application, devront néanmoins constituer des références permanentes pour identifier les actions de réformes à mener et les priorités pour leur mise en œuvre.

5.1.2. Les documents de politiques publiques au plan national : ALAFIA 2025, PND 2018-2025 et PAG 2021-2026

Les différents documents de politique publique du Bénin confèrent une place de choix au renforcement et à l'amélioration de la Gouvernance et de l'efficacité de l'action des pouvoirs publics. Au niveau du Plan National de Développement, 2018-2025, il est noté au titre de l'objectif spécifique « Améliorer la gestion des ressources financières » de l'Objectif stratégique 4 : « consolider l'état de droit et la bonne gouvernance », les orientations stratégiques suivantes : i) amélioration de la mobilisation des ressources financières, ii) amélioration de la qualité des dépenses publiques iii) renforcement du contrôle des finances publiques et de la reddition des comptes.

En ce qui concerne le PAG 2021-2026, l'action relative à la poursuite de l'assainissement de la gestion des finances publiques est retenue au niveau de l'axes 3 « renforcement du cadre macroéconomique et maintien de sa stabilité » du pilier 2 : « Poursuivre la transformation structurelle de l'économie ».

La bonne gouvernance est aujourd'hui reconnue comme étant un défi majeur du développement économique et social. Elle constitue une condition nécessaire pour l'obtention des résultats macroéconomiques escomptés et pour pérenniser la mise en œuvre de politiques économiques saines.

Le Gouvernement du Bénin a inscrit l'amélioration de la bonne gouvernance parmi les priorités de sa stratégie de développement. Il s'appuiera pour cela sur l'un de ses principaux piliers que constitue le système de GFP.

5.2. Objectif stratégique global

L'Objectif stratégique à long terme dans lequel le PGRGFP 2023-2026 s'inscrit, tire sa substance du diagnostic effectué par l'ensemble des acteurs ainsi que des fondements rappelés ci-dessus. Ainsi, il est attendu qu'au terme de sa mise en œuvre, le PGRGFP 2023-2026, va « **Hisser le Benin au rang des meilleurs pays dotés d'un système de GFP performant, innovant, inclusif, aligné sur les standards internationaux et servant de socle pour la mise en œuvre des politiques publiques pour un développement durable du pays et pour le bien-être des citoyens** ».

5.3. Axes stratégiques du PGRGFP.

Pour la période 2023-2026, cet objectif stratégique de long terme sera décliné en cinq axes stratégiques ainsi qu'il suit :

- **Axe stratégique 1** : Renforcement des capacités de préparation du budget ;
- **Axe stratégique 2** : Amélioration des stratégies de mobilisation des ressources budgétaires ;
- **Axe stratégique 3** : Renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets ;
- **Axe stratégique 4** : Amélioration de la surveillance et de l'encadrement des établissements publics, audits et vérifications internes, contrôles externes ;
- **Axe stratégique 5** : Renforcement des fonctions générales d'appui à la gestion des finances publiques.

Les parties suivantes fournissent des détails sur les objectifs et programmes de chaque axe stratégique.

5.3.1. Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités de préparation du budget.

- **Problématique du développement**

En dépit de toutes les avancées notées en matière de la préparation budgétaire, plusieurs défis demeurent, notamment en matière de renforcement des capacités de l'amélioration continue du système de budgétisation par programme et en ce qui concerne l'optimisation de la budgétisation fondée sur les politiques publiques. Un certain nombre de mesures devront être mises en œuvre afin de permettre au Bénin d'améliorer l'efficience et l'impact de l'investissement public ainsi que de réaliser des infrastructures vertes et résilientes.

- **Objectif de l'axe stratégique**

Cet axe vise l'optimisation des dispositifs permettant de traduire dans les budgets des administrations publiques, de manière transparente, réaliste et sincère, les politiques publiques découlant des plans stratégiques des différents secteurs en matière de développement économique et social.

- **Contenu de l'axe stratégique**

L'axe stratégique n°1 sera mis en œuvre à travers trois programmes.

Le premier programme servira à créer les conditions permettant d'améliorer davantage la prévisibilité à moyen terme des agrégats macroéconomiques et budgétaires, d'assurer l'intégrité des données et la sincérité des prévisions budgétaires. Il s'appuiera sur le renforcement des capacités en matière de prévisions macroéconomiques, à l'appropriation du MOSARE, au suivi de la conjoncture économique, et au renforcement des compétences en matière de détermination des hypothèses et prévisions à moyen terme des variables macroéconomiques. Il contribuera également à l'amélioration des modèles de prévisions, à l'élaboration des différents tableaux de bord économiques et à la réalisation d'études spécifiques sur les secteurs porteurs de l'économie béninoise.

Le deuxième programme permettra d'organiser et de renforcer les capacités des acteurs des politiques publiques à élaborer des programmes budgétaires à moyen terme réalistes, conformes aux politiques étatiques et cohérents avec les cadrages macroéconomiques et budgétaires à moyen terme et tenant compte des thématiques transversales comme les changements climatiques et le genre. Il s'appuiera sur :

- le renforcement des capacités des unités d'administration centrale à élaborer des politiques sectorielles en lien avec la stratégie nationale ;
- le renforcement des capacités d'analyse de l'efficacité et de la faisabilité des grands projets ;
- l'organisation d'une revue générale des programmes budgétaires afin d'améliorer leur formulation en termes de dénomination et d'objectifs, ainsi que les résultats et indicateurs y relatifs.

Le troisième programme consistera à mettre en place les procédures devant permettre le renforcement de la traduction effective des politiques et priorités du Gouvernement dans le budget de l'État et l'efficacité du contrôle des politiques budgétaires par le parlement. Ce programme permettra donc de compléter la documentation budgétaire et comptable conformément aux dispositions de la loi organique et du PCE, en développant notamment la justification des montants de crédits alloués en fonction de l'impact budgétaire et la probabilité des risques qu'ils sont censés couvrir et, le cas échéant, ajuster leurs dotations en lien avec la DRB.

5.3.2. Axe stratégique 2 : Amélioration des stratégies de mobilisation des ressources budgétaires.

▪ Problématique du développement

Plusieurs actions de réformes portant notamment sur l'amélioration des procédures et beaucoup plus sur la dématérialisation au niveau des régies financières ont été conduites ces dernières années. Malgré ces réalisations, plusieurs défis restent encore à relever au niveau de cet axe stratégique. Il s'agit notamment de l'amélioration du civisme fiscal, du renforcement des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes budgétaires, l'amélioration de la gestion des finances des collectivités locales à travers l'application effective des dispositions de la directive portant régime financier

des collectivités territoriales et le renforcement des capacités des acteurs, l'appui aux collectivités locales dans la détermination et la mise en valeur de leur potentiel fiscal ainsi que la généralisation des TPE au niveau de toutes les communes.

Tous ces défis ne peuvent être adressés sans une forte volonté politique, la mise à disposition de moyens financiers, matériels et humains adéquats, une célérité dans le processus de passation des marchés publics et une bonne conduite du changement.

- **Objectif de l'axe stratégique**

A cet effet, ce deuxième axe stratégique vise à développer les capacités de l'Etat et à optimiser la mobilisation de ressources budgétaires et financières dans le respect des équilibres financiers à court, moyen et long terme.

- **Contenu de l'axe stratégique**

Il comprend six (06) programmes :

Le premier programme porte sur la promotion des politiques fiscales équitables et efficaces. Il vise à renforcer les capacités d'étude et de détermination de politiques fiscales équitables et efficaces, favorisant l'accroissement des ressources des pouvoirs publics et le développement des activités productives. Il s'appuie sur quelques actions phares incluant i) le renforcement des capacités d'évaluation des politiques fiscales et douanières et de mesure de leur impact sur les recettes budgétaires, l'économie, l'environnement et les politiques sociales ; ii) la mise en place de la nouvelle plateforme de gestion des exonérations fiscales et douanières ; iii) la mise en place de mesures fiscales en faveur de l'investissement privé ; iv) la poursuite et le suivi des travaux de conception de Custom Webb, v) la poursuite des réformes portuaires et vi) la modernisation des infrastructures douanières.

Le deuxième programme porte sur l'amélioration des techniques fiscales et la promotion du civisme fiscal. Il vise le renforcement des capacités de maîtrise de l'assiette fiscale à travers notamment l'amélioration du système d'identification des contribuables et le civisme fiscal. Il s'appuie sur les actions phares ci-après : i) : l'évaluation et, le cas échéant, l'amélioration du système d'identifiant des contribuables ; ii) l'organisation des fonctions de renseignement, d'analyse de risque et d'orientation des contrôles ; iii) la poursuite de l'opérationnalisation de l'institution du statut d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA) ; et iv) le contrôle mobile du dédouanement des véhicules.

Le troisième programme porte sur l'amélioration du recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires. Il vise à améliorer l'efficacité des recouvrements des recettes budgétaires et l'exhaustivité de leur comptabilisation. Le programme repose sur les actions ci-après comprenant : i) la mise en œuvre de certaines mesures d'accroissement du niveau des

recettes fiscales et non fiscales ; ii) la mise en place d'un nouveau système de gestion des bases de données entre régies financières ; iii) la réduction des arriérés de recettes à la fin du dernier exercice clos à moins de 20 % du total des recettes perçues pour l'exercice et de celui des arriérés de plus de 12 mois à moins de 50 % du total des arriérés pour l'exercice ; iv) la célérité et la sécurité dans le recouvrement des recettes non-fiscales en République du Bénin et v) le renforcement du système d'information d'encaissement des recettes et vi) la conception de modules complémentaires dans le logiciel MATKOSS pour la tenue de la comptabilité auxiliaire des recettes.

Le quatrième programme porte sur l'amélioration des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes budgétaires. Il vise à renforcer les capacités de mobilisation des ressources autres que les recettes budgétaires hors dons et de maîtrise du niveau d'endettement. Ce programme repose sur les actions suivantes : i) l'acquisition et l'installation du nouveau système Meridian ainsi qu'à la formation des acteurs de la chaîne de la dette publique ; ii) l'élaboration du manuel de procédures guidant l'ensemble des activités d'audit de gestion de la dette publique, iii) le renforcement des capacités opérationnelles de la DGFD et iv) l'opérationnalisation du système intégré de gestion de l'information sur le financement du développement et son interopérabilité avec les autres systèmes d'information.

Le cinquième programme porte sur l'amélioration des finances des Collectivités territoriales. Il vise à améliorer la gestion des finances des collectivités territoriales à travers la mobilisation des ressources propres et la bonne gouvernance en matière de gestion budgétaire et comptable des collectivités locales. Il comprend les actions ci-après : i) l'adoption d'un seul logiciel provisoire de production des comptes administratifs des Collectivités territoriales ; ii) l'adaptation des nouveaux RGCP, plan comptable et nomenclature budgétaire aux collectivités territoriales ; iii) l'organisation, la préparation et l'adoption des budgets des collectivités territoriales conformément aux nouvelles dispositions du Régime Financier des CT ; iv) la formation qualifiante sur le budget participatif avec la faîtière continentale des communes et v) la sensibilisation nationale des conseils communaux sur la mobilisation des ressources sur les gares routières.

Le **sixième programme** porte sur l'amélioration de la gestion immobilière et foncière. Il vise la sécurisation foncière et domaniale à travers la modernisation de l'Administration foncière et domaniale, la sécurisation du patrimoine immobilier de l'Etat et la réalisation du cadastre national. Ce programme sera opérationnalisé par les actions ci-après : i) Digitalisation des procédures de délivrance d'actes fonciers ; ii) Institution et opérationnalisation du Numéro Unique Parcellaire (NUP) ; iii) Mise à l'échelle du cadastre national ; iv) Modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat.

5.3.3. Axe stratégique 3 : Renforcement des contrôles et maîtrise de l'exécution des budgets.

▪ Problématique du développement

Le renforcement des contrôles et la maîtrise de l'exécution des budgets ont connu le développement d'actions de réformes d'envergure au niveau du Contrôle financier, du système de gestion des marchés publics, de la gestion de la trésorerie ainsi que du réseau de la comptabilité. Pour la suite, les actions de réforme à développer vont permettre de relever les défis liés au renforcement de l'amélioration de la qualité des dépenses publiques et de la gestion du patrimoine non financier de l'Etat. Elles touchent, en autres :

- la poursuite de la dématérialisation des procédures au Contrôle Financier ;
- la mise en œuvre effective de l'ensemble des nouvelles missions du Contrôle Financier face à la LOLF ;
- la poursuite de la modernisation du système de passation des marchés publics à travers le passage au e-Procurement et du renforcement des capacités des acteurs ;
- la poursuite de l'opérationnalisation du compte unique du trésor (CUT) ;
- l'érection et l'opérationnalisation des réseaux comptables de la Direction générale des Impôts (DGI) et de la Direction générale des Douanes (DGD).
- la dématérialisation des pièces justificatives des opérations de recettes et de dépenses afin d'assurer leur transmission électronique vers la Cour des Comptes.

- **Objectif de l'axe stratégique**

Cet axe vise l'amélioration des outils et procédures permettant de limiter les risques sur les équilibres financiers liés aux aléas de la conjoncture économique tout en optimisant la réalisation des objectifs budgétaires.

Contenu de l'axe stratégique

L'axe stratégique n°03 se décline en cinq programmes portant respectivement sur l'amélioration de la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat, le renforcement de la gestion de la trésorerie, de la maîtrise des dépenses salariales et du dispositif pour la régulation de l'exécution du budget, le renforcement du contrôle de l'exécution des dépenses et de maîtrise des risques budgétaires, la modernisation et professionnalisation du système de passation des marchés publics, l'amélioration de la tenue des comptabilités et fiabilité des données financières.

Le premier programme porte sur l'amélioration de la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat en assurant la production régulière et dans des délais compatibles avec les besoins de maîtrise des équilibres budgétaires d'un TOFE mensuel élargi, et en développant les capacités pour actualiser au mois le mois le TOFE prévisionnel mensualisé.

Le deuxième programme, connexe au premier, vise à optimiser la mobilisation des ressources de trésorerie et leur gestion, la maîtrise des dépenses fiscales ainsi que le système de régulation budgétaire. Cet objectif sera réalisé à travers :

- l'opérationnalisation du compte unique ;
- l'élaboration et l'instauration du protocole d'actualisation du tableau des flux de trésorerie ;
- la modernisation de la fonction solde ;
- l'instauration d'une pension provisoire ;
- la refonte du SICOPE ;
- la mise en œuvre de la coordination entre le FNRB et la CNSS ;
- la numérisation des archives du FNRB ;
- l'intégration de la Biométrie à la remise de livret ;
- la réalisation des interfaces SUNKWE –SICOPE et SICOPE-SIGFP ;
- le compte rendu de l'exécution des crédits pour imprévus ;
- la précision des règles et conditions d'utilisation des crédits globaux mis en réserve pour faire face aux imprévus.

Le troisième programme cible le renforcement des contrôles à chaque phase de l'exécution du budget et leur adaptation à la budgétisation par programme. A cet effet, les dépenses non réparties inscrites dans les budgets de ministères seront significativement réduites. Seules les charges communes (dette, et éventuellement dépenses d'eau et d'électricité) sont maintenues et imputées au ministère en charge du budget.

Lorsque le budget prévoit une ligne de réserves provisionnelles, la règle de non-imputation de dépenses directement sur cette ligne sera respectée.

De même les dépenses sans engagement ou sans ordonnancement préalables seront strictement limitées et encadrées par la réglementation et soumises à obligation de régularisation dans un délai très réduit.

Les procédures de contrôle a priori des phases budgétaires, en particulier celle de l'engagement, seront revues dans le but de les rendre plus efficaces, d'en réduire les délais et d'éliminer les contrôles redondants. Les nouvelles procédures tiendront compte de la déconcentration de la fonction d'ordonnancement et seront adaptées progressivement à la budgétisation par programme et aux nouveaux dispositifs de régulation budgétaire qui seront développés en parallèle dans le cadre du PGRGFP.

Par ailleurs, le contrôle a priori des dépenses sera étendu progressivement aux organismes de protection sociale et aux postes diplomatiques et selon des procédures adaptées, aux collectivités territoriales. Une grande priorité sera accordée à l'action d'élargissement du contrôle a priori de l'engagement des dépenses à toutes les unités de l'administration centrale (y compris les EPA et les postes diplomatiques).

Toutes les actions de ce troisième programme s'appuieront sur le nouveau système de gestion des finances publiques (SIGFP).

Enfin, l'efficacité des contrôles et leurs délais pourront être davantage améliorés à moyen terme grâce au recours progressif et sécurisé à la dématérialisation des procédures. Cet objectif sera pris en charge dans le cadre du projet de refonte globale de la chaîne de la dépense.

Le quatrième programme de l'axe stratégique 3 porte sur la modernisation et la professionnalisation du système de passation des marchés publics. Il vise à améliorer l'efficacité et l'efficience du système de contrôle de la passation des marchés publics à travers les actions suivantes :

- réalisation chaque année par un organisme indépendant d'un audit des marchés passés ;
- facilitation de l'accès du public à toutes les informations utiles pour l'efficacité du système ;
- création d'un Centre de Formation, de Recherches et de Documentation de l'ARMP (CEFRED) à Cotonou ;
- mise en cohérence de la loi portant cadre juridique des PPP avec les textes nationaux et communautaires relatifs à la commande publique ;
- professionnalisation et formation des acteurs de la commande publique ;
- développement et mise en place d'un cadre de performance efficace et transparent des marchés publics ;
- digitalisation de la commande publique (e-procurement) en République du Bénin.

Le cinquième programme permettra d'améliorer la tenue des comptabilités et la fiabilité des données financières. Il s'appuiera sur les éléments ci-après :

- formalisation de la procédure d'élaboration du plan annuel mensualisé de trésorerie ;
- renforcement des capacités de suivi des comptes des Collectivités territoriales (CT) ;
- vulgarisation et surveillance de l'application des normes comptables du SYSCOHADA révisé (y compris les entreprises publiques) ;
- poursuite de la mise en conformité du Conseil national de Comptabilité (CNC) ;
- recensement et valorisation des éléments du patrimoine de l'Etat pour l'enrichissement du premier bilan d'ouverture ;
- élaboration des référentiels et du manuel de la comptabilité des matières ;
- reddition de compte de gestion du patrimoine financier ;
- renforcement des compétences des acteurs de la gestion du patrimoine non financier ;

5.3.4. Axe 4 : Amélioration de la surveillance et de l'encadrement des entreprises publiques, audits et vérifications internes, contrôles externes.

▪ Problématique du développement

A la suite des actions de réformes conduites dans le cadre de l'amélioration de la surveillance et de l'encadrement des entreprises publiques, des audits et des vérifications internes ainsi que du contrôle externe, le principal défi à relever demeure le renforcement des dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, d'audits interne et externe. Les dispositions en cours pour

opérationnaliser le mécanisme de contrôle interne doivent être consolidées avec le renforcement des capacités des organes de contrôle, notamment l'Inspection générale des finances, l'Inspection générale des régies financières, l'Inspection générale des affaires administratives ainsi que les structures mises en place pour assurer le développement du mécanisme de contrôle interne. Aussi, l'opérationnalisation de la Cour des Comptes et le renforcement des compétences de ses acteurs devront-ils se poursuivre ainsi que le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale pour le contrôle budgétaire. Les actions d'assainissement du portefeuille des participations de l'Etat ainsi que du secteur de la finance décentralisée devront également se poursuivre.

- **Objectif de l'axe stratégique**

Cet axe a pour objectif de renforcer l'encadrement et le suivi des activités des entreprises publiques, de même que l'audit et les vérifications internes et externes.

- **Contenu de l'axe stratégique**

L'axe stratégique 4 se décline en cinq (05) programmes, à savoir :

- l'assainissement du portefeuille des participations de l'Etat ;
- les audits et vérifications internes ;
- le renforcement des capacités des corps de contrôle de l'Etat ;
- le renforcement du contrôle budgétaire par le parlement ;
- le contrôle de la finance décentralisée.

Le premier programme relatif à l'assainissement du portefeuille des participations de l'Etat contribuera à s'adapter aux exigences de l'OHADA et aux bonnes pratiques en matière de gouvernance financière, de transparence et de reddition de compte. Pour l'atteinte de cet objectif, il s'agira de mettre en œuvre les actions ci-après :

- élaboration d'un modèle d'évaluation de la performance en matière de gestion du service public dans les entreprises publiques ;
- révision du cadre législatif et réglementaire relatif à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques ;
- organisation et formalisation de la procédure de préparation et d'adoption des budgets des EPA et Collectivités et du suivi de leur exécution ;
- renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des EPA ;
- harmonisation du cadre budgétaire et comptable des établissements publics à caractère administratif ;
- suivi des actifs financiers consolidés de l'Etat ;
- poursuite du développement d'une vision consolidée du portefeuille de l'Etat et garantie de la supervision des participations financières de l'Etat ;
- amélioration de la présentation des informations sur les EPA.

Le deuxième programme est consacré aux audits et vérifications internes. Il a pour objectif de renforcer les fonctions d'audit et de vérification internes. Il s'agira de renforcer les capacités des différents acteurs et de les doter d'outils adéquats pour l'opérationnalisation du contrôle et de l'audit internes.

Le troisième programme concerne le renforcement des capacités des corps de contrôle de l'Etat.

Pour accélérer le processus d'opérationnalisation de la nouvelle Cour des comptes, il conviendrait de mettre en place ses organes et ses procédures tout en renforçant les capacités des juges des comptes au métier de certification et corriger les insuffisances constatées dans la mise en œuvre de ses attributions. Aussi, le renforcement des capacités des juges est-il nécessaire pour la qualité et la célérité dans le jugement de tous les comptes des comptables publics. La Cour des comptes devra également faire des efforts dans la publication, dans les meilleurs délais (et au plus tard six mois après), des comptes annuels audités de l'Etat.

Le quatrième programme invite au renforcement du contrôle budgétaire par le parlement. Il s'agira en effet, de renforcer le rôle et les capacités du Parlement dans ses fonctions d'examen des projets de loi de finances et de contrôle des politiques budgétaires. Pour y parvenir, il sera organisé l'assistance aux parlementaires pour l'examen et l'analyse des documents budgétaires et aussi pour les audits des réalisations du Gouvernement.

5.3.5. Axe stratégique 5 : Renforcement des fonctions générales d'appui à l'amélioration de la qualité de la GFP

▪ Problématique du développement

La problématique de renforcement des ressources humaines reste une préoccupation majeure tant les actions prévues pour être réalisées dont celles relatives à l'élaboration et la mise en œuvre des outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et la mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie (SIGRHP) n'ont pu être conduites.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme budgétaire, et spécifiquement en matière de la transparence budgétaire plusieurs mesures ont été prises et ont permis au Bénin d'améliorer significativement son classement au plan mondial. Cette performance mérite d'être consolidée.

Les défis à relever dans le cadre du renforcement des fonctions générales d'appui à l'amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques sont relatifs à :

- la bonne gouvernance et l'amélioration de la qualité des ressources humaines ;
- l'amélioration de la production des données statistiques ;
- l'amélioration de l'inclusion financière.

- **Objectif de l'axe stratégique**

L' objectif de cet axe est de renforcer les fonctions générales d'appui à la gestion des finances publiques.

- **Contenu de l'axe stratégique**

Cet axe stratégique concerne les domaines ou fonctions qui impactent de manière transversale l'ensemble du système de GFP. Les efforts seront concentrés sur certaines fonctions générales, notamment les fonctions de renforcement des compétences des ressources humaines, d'organisation et de d'intégration des systèmes informatiques, de diffusion de l'information, du cadre d'intervention des organisations de la société civile, de la promotion de l'inclusion financière, etc. Il comprend cinq (05) programmes :

Le premier programme de cet axe porte sur la valorisation des ressources humaines et vise la mise en place des organisations et des procédures pour une gestion efficace des emplois et des compétences en matière de gestion des finances publiques. Les priorités de ce programme concernent l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la modernisation du système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie ainsi que la modernisation des systèmes d'information et de gestion des personnels de l'Etat.

Le deuxième programme porte sur le renforcement des systèmes informatiques. Avec pour objectif d'optimiser les systèmes d'informations au niveau du ministère de l'économie et des finances, ce programme couvre essentiellement, la mise en place d'un cadre de gouvernance de la sécurité des systèmes d'information et d'un Security Operation Center (SOC) ainsi que l'élaboration du schéma directeur informatique du MEF et la poursuite de la dématérialisation des procédures au niveau des structures.

Le troisième programme porte sur la production et la diffusion de l'information sur les finances publiques. Il vise le renforcement de la production et de la diffusion de l'information sur la gestion des finances publiques avec la mise en pratique des principes 6.1 et 6.2 du Code de transparence de l'UEMOA selon lequel « La publication, dans des délais appropriés, d'informations sur les finances publiques est définie comme une obligation légale de l'administration publique. (...) Le calendrier de diffusion des informations sur les finances publiques est annoncé au seuil de chaque année et respecté ». Ce programme devra permettre de renforcer l'accès du public aux informations fiables et actualisées sur les finances publiques, la poursuite de la publication des informations budgétaires et financières, conformément aux objectifs du code de transparence et de renforcer les capacités de l'INStAD ainsi que de tout le système statistique national.

Le quatrième programme concerne l'amélioration de la transparence budgétaire. Il vise à appuyer les organisations de la société civile à l'amélioration de l'efficacité de la gestion des finances publiques. Il s'agira de

porter un focus sur les contributions qu'apporteront des organisations de la société civile à l'amélioration globale du système de GFP et de renforcer les efforts d'information et de promotion de la participation des citoyens au processus budgétaire.

Le cinquième programme porte sur la promotion de l'inclusion et vise la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2023-2027). Il s'agira, au niveau de ce programme, de renforcer le cadre institutionnel, légal et règlementaire, d'améliorer l'offre des produits/services financiers et de promouvoir l'éducation financière.

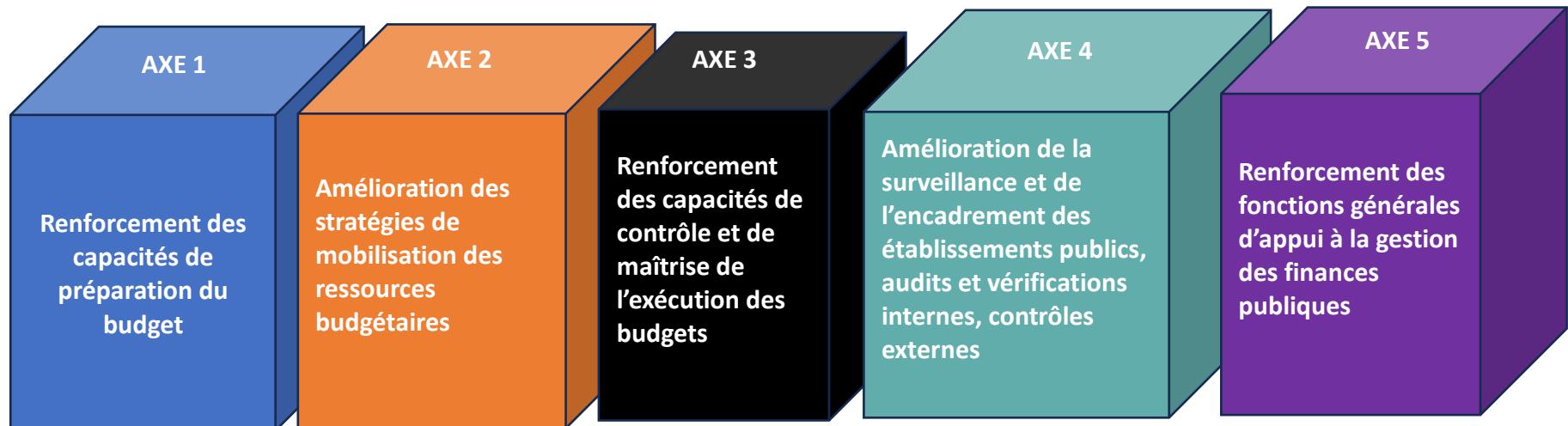
6. Cadre d'orientations Stratégiques du PGRGFP 2023 – 2027

6.1. Objectif stratégique et axes stratégiques du PGRGFP 2023 – 2027

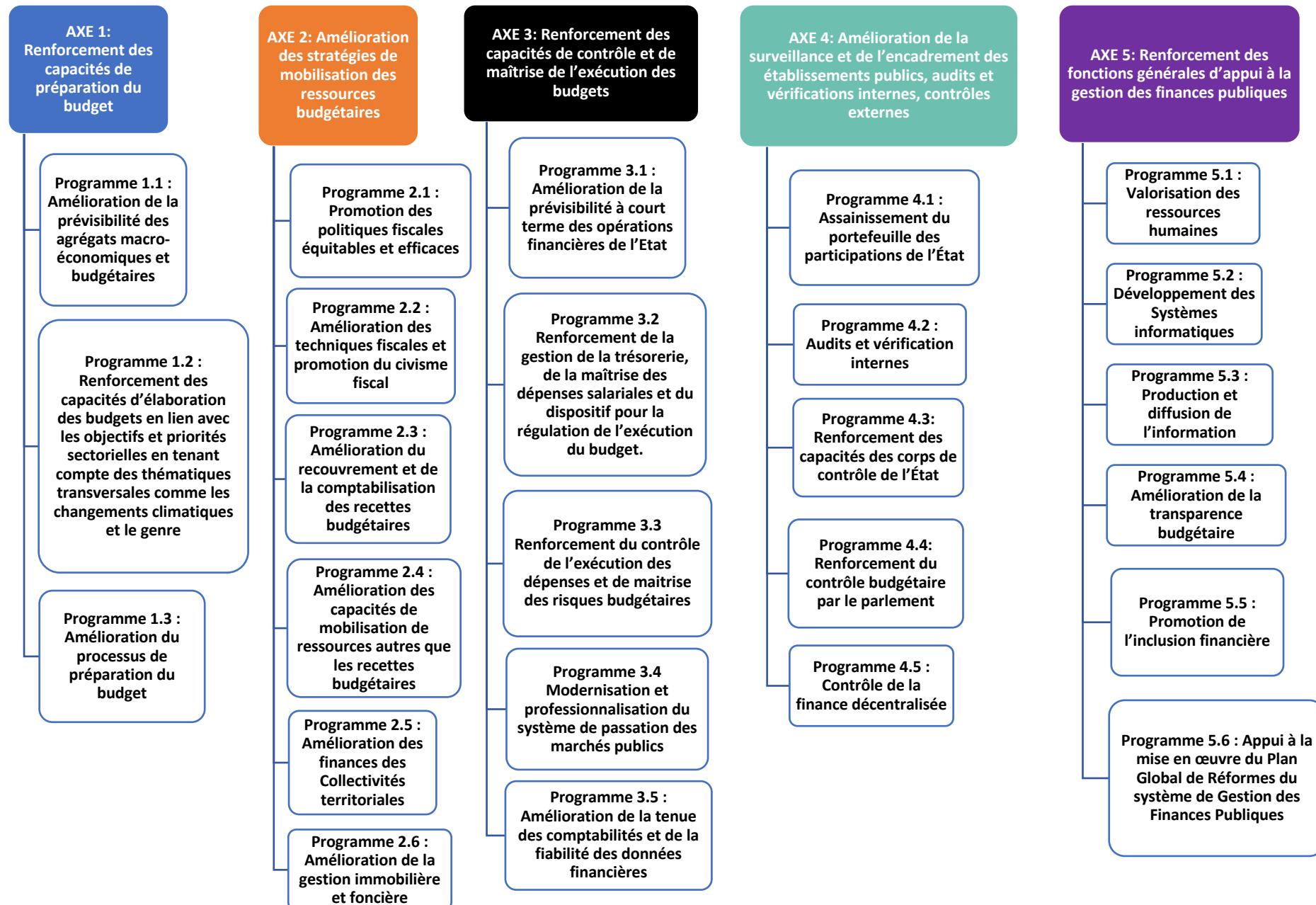
6.1.1. Objectif stratégique

Hisser le Benin au rang des meilleurs pays dotés d'un système de GFP performant, innovant, inclusif, aligné sur les standards internationaux et servant de socle pour la mise en œuvre des politiques publiques pour un développement durable du pays et pour le bien-être des citoyens.

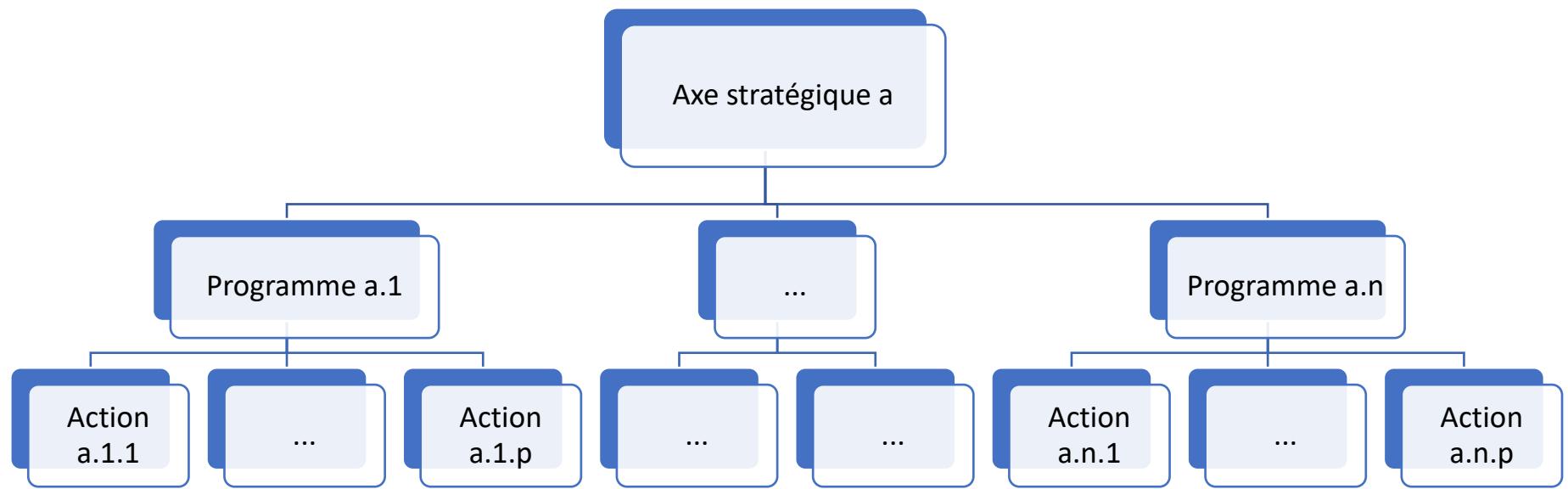
6.1.2. Axes stratégiques



6.2. Axes stratégiques et programmes du PGRGFP 2023-2027



6.3. Structuration du PGRGFP 2023-2027.



NB. Le PGRGFP est mis en œuvre de façon séquentielle à travers des plans d’actions annuels dans lesquels les actions sont déclinées en activités puis en tâches au niveau de la plateforme de suivi et de rapportage automatique.

6.4. Tableau n°7 : Déclinaison/Décomposition des axes stratégiques du PGRGFP 2023 – 2027 en programmes et actions

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|--|---|--|----------------------------|----------------------|
| Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités de préparation du budget | Programme 1.1 : Amélioration de la prévisibilité des agrégats macro-économiques et budgétaires | Action 1.1.1 : Elaboration des Indices de Confiances des Ménages (ICM) | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.2 : Elaboration du Tableau de Bord de l'Economie Locale | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.3 : Elaboration des Notes de conjoncture du secteur informel | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.4 : Elaboration du Tableau de Bord de l'Economie Béninoise Mensuel | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.5 : Elaboration du document portant Bilan et Perspectives à court et moyen terme de l'économie Nationale | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.6 : Sensibilisation des Chefs d'entreprise sur la conjoncture économique | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.7 : Elaboration d'indicateurs avancés pour le suivi de l'activité économique locale | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.8 : Mise en place d'un dispositif de suivi conjoncturel des créations d'emploi | DGE | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|---|----------------------------|--|
| | | Action 1.1.9 : Elaboration du document sur les risques budgétaires | DGE | Mesures internes |
| | | Action 1.1.10 : Digitalisation des enquêtes de conjoncture | DGE | Mesures internes |
| | Programme 1.2 : Renforcement des capacités d'élaboration des budgets en lien avec les objectifs et priorités sectorielles en tenant compte des thématiques transversales comme les changements climatiques et le genre | Action 1.2.1 : Formation des acteurs de la chaîne sur les nouveaux instruments budgétaires (DPPD, PAP, dotations) et les procédures de leur élaboration | DGB | LOLF |
| | | Action 1.2.2 : Renforcement des capacités d'analyse de l'efficacité et de la faisabilité des grands projets | DGB | Mesures internes |
| | | Action 1.2.3 : Organisation d'une revue générale des programmes budgétaires afin d'améliorer leur formulation en termes de dénomination et d'objectifs, ainsi que des résultats et leurs indicateurs conduits notamment par une instance interministérielle dédiée | DGB | FTE |
| | | Action 1.2.4 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de formation au niveau central et au niveau déconcentré | DGB | LOLF Rapport sur la Gouvernance (FMI) (Recommandation 22) |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|---|----------------------------|----------------------|
| | | <p>Action 1.2.5. Renforcement de l'efficacité et de la transparence du processus de sélection des projets, en y intégrant des critères liés au changement climatique</p> <p>Action 1.2.6 : Amélioration de la présentation du PIP annexé au PLF, en particulier pour donner une visibilité sur les coûts globaux des projets</p> <p>Action 1.2.7 : Intégration des préoccupations climatiques dans la circulaire budgétaire sur la voie déjà empruntée pour la budgétisation sensible au genre et mise en place d'un suivi effectif des investissements liés au changement climatique en préparation et en exécution du budget</p> | DGB | PIMA-C |
| | | | DGB | PIMA-C |
| | | | DGB | PIMA-C |
| | Programme 1.3 : Amélioration du processus de préparation du budget | Action 1.3.1 : Faire un complément à la documentation budgétaire et comptable conformément aux dispositions de la loi organique et du PCE. | DGB | FTE |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|---|--|---|----------------------------|---|
| | | Action 1.3.2 : Intégration des dimensions transversales des politiques publiques au processus budgétaire | DGB | |
| | | Action 1.3.3 : Programmation des dépenses publiques | DGB | |
| Axe stratégique 2 : Amélioration des stratégies de mobilisation des ressources budgétaires | Programme 2.1 : Promotion des politiques fiscales équitables et efficaces | Action 2.1.1 : Renforcement des capacités d'évaluation des politiques fiscales et douanières et de mesure de leur impact sur les recettes budgétaires, l'économie, l'environnement et les politiques sociales. | DGI | SRMT Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 17) |
| | | Action 2.1.2 : Mise en place de la nouvelle plateforme de gestion des exonérations fiscales et douanières | DGD | Mesures internes |
| | | Action 2.1.3 : Poursuite et suivi des travaux de conception de Custom Webb | DGD | Mesures internes PAG 2021-2026 |
| | | Action 2.1.4 : Surveillance du territoire et lutte contre la fraude | DGD | Mesures internes |
| | | Action 2.1.5 : Poursuite des réformes portuaires | DGD | Mesures internes |
| | | Action 2.1.6 : Modernisation des infrastructures | DGD | Mesures internes |
| | Programme 2.2 : Amélioration des techniques | Action 2.2.1 : Evaluation et amélioration du système d'identifiant des contribuables. | DGI | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|--|---|---|
| | fiscales et promotion du civisme fiscal | Action 2.2.2 : Organisation des fonctions renseignement, analyse de risque et orientation des contrôles ; Action 2.2.3 : Contrôle mobile Action 2.2.4 : Institution du statut d'Opérateurs - Economiques – Agréés (OEA). Action 2.2.5 : Promotion du civisme fiscal Action 2.2.6 : Consolidation de la confiance dans le système fiscal/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt | DGD DGD DGD DGI DGD | Mesures internes Mesures internes Mesures internes SRMT SRMT |
| | Programme 2.3 : Amélioration du recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires | Action 2.3.1 : Mise en œuvre de certaines mesures d'accroissement du niveau des recettes fiscales et non fiscales. Action 2.3.2 : Mise en place d'un nouveau système de gestion des bases de données entre régies financières ; Action 2.3.3 : Mise en place d'un système complet de Business Intelligence (BI) ; | DGI DGI DGI | SRMT Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 18) Mesures internes Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|---|-------------------------------|----------------------------------|
| | | Action 2.3.4 : Identification et mise en œuvre de réformes fiscales en faveur de l'investissement privé | DGI | Rapport sur la gouvernance (FMI) |
| | | Action 2.3.5 : Rapprochement des comptes d'attente au moins une fois par trimestre, dans les deux mois qui suivent la fin de chaque trimestre ; | DGTCP | PEFA |
| | | Action 2.3.6 : Mise en place des mesures visant le maintien de la part des arriérés de recettes à la fin du dernier exercice clos à un niveau inférieur à 20 % du total des recettes perçues pour l'exercice et les arriérés de plus de 12 mois à moins de 50 % du total des arriérés pour l'exercice. | DGTCP | PEFA |
| | | Action 2.3.7 : Célérité et sécurité dans le recouvrement des recettes non-fiscales en République du Bénin ; | DGTCP | PEFA |
| | | Action 2.3.8 : Missions techniques de suivi et de mobilisation des recettes non fiscales ; | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 2.3.9 : Renforcer la gestion des ressources humaines | Toutes les régies de recettes | Rapport sur la gouvernance (FMI) |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|--|----------------------------|----------------------|
| | | dans les régies de recettes en : (i) adaptant les ressources humaines aux objectifs stratégiques des administrations au travers du développement de la GPEEC, (ii) modernisant les politiques et leviers de motivation des agents et (iii) restructurant le système d'évaluation des performances individuelles et collectives | | |
| | Programme 2.4 : Amélioration des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes budgétaires | Action 2.4.1 : Mise en œuvre du Schéma directeur Informatique de la CAGD | CAGD | Mesures internes |
| | | Action 2.4.2 : Acquisition d'un nouveau système de gestion de la dette : SYGADE ou MERIDIEN (Pour remplacer Procéder à l'acquisition et l'installation du nouveau système Meridian ainsi qu'à la formation des acteurs de la chaîne de la dette publique) | CAGD | Mesures internes |
| | | Action 2.4.3 : Assistance technique pour le développement de produits et services diversifiés sur les marchés des capitaux | CAGD | Mesures internes |
| | | Action 2.4.4 : Renforcement des capacités opérationnelles de la DGFD | DGFD | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|--|---|----------------------------|----------------------|
| | Programme 2.5 : Amélioration des finances des Collectivités territoriales | Action 2.5.1. Mise en place des textes d'application du code de l'administration territoriale: volet gestion budgétaire | DGB | UEMOA |
| | | Action 2.5.2. Mise en place des outils de gestion budgétaire conformes au code de l'administration territoriale | DGB | UEMOA |
| | | Action 2.5.3. Vulgarisation et formation des acteurs sur les textes d'application du code de l'administration territoriale et des outils de gestion budgétaire | DGB | UEMOA |
| | | Action 2.5.4. Suivi-évaluation du processus budgétaire au niveau communal | DGB | UEMOA |
| | | Action 2.5.5. Assistance et accompagnement des collectivités territoriales | DGB | UEMOA |
| | | Action 2.5.6 : Finalisation des textes d'application relatifs au titre 8 du code de l'administration territoriale | DGTCP | UEMOA |
| | | Action 2.5.7 : Conception et réalisation sous forme de recueil du code de l'administration territoriale et des textes d'application | DGTCP | UEMOA |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | Action 2.5.8 : Formation qualifiante sur le budget participatif avec la faîtière continentale des communes (CGLUA) ; Action 2.5.9 : Mise en œuvre de la phase II de l'étude évaluative des conventions de partenariat Etat-Communes ; Action 2.5.10 : Sensibilisation nationale des conseils communaux sur la mobilisation des ressources sur les gares routières ; Action 2.5.11 : Réalisation de l'étude sur le recouvrement des arriérés d'impôts locaux et d'un voyage d'études dans un pays qui a une bonne expérience en la matière ; Action 2.5.12 : Renforcement de capacités des agents collecteurs de la CDL Action 2.5.13 : Modernisation du dispositif de recouvrement des recettes non fiscales des communes | ANCB | Mesures internes |
| | | | ANCB | Mesures internes |
| | | | ANCB | Mesures internes |
| | | | ANCB | Mesures internes |
| | | | ANCB | SRMT |
| | | | DGTCP | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|--|---|---|----------------------------|----------------------|
| | | Action 2.5.14 : Production des notes de conjoncture sur les finances locales | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 2.5.15 : Production des comptes administratifs et de gestion des collectivités territoriales | DGTCP | UEMOA |
| | | Action 2.5.16 : Mise en œuvre du code de l'administration territoriale en République du Bénin | DGTCP | UEMOA |
| | | Action 2.5.17 : Harmonisation du cadre budgétaire et comptable des établissements publics à caractère administratif | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 2.5.18 : Crédit de la Banque postale Bénin | LPB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 2.5.19 : Installation de La Poste du Bénin, du guichet des e-services et des services du gouvernement dans toutes les communes. | LPB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 2.5.20 : Renforcement des capacités de suivi des comptes des Collectivités territoriales (CT) | DGTCP | UEMOA |
| Programme 2.6: Amélioration de la gestion | Action 2.6.1 : Dématérialisation des procédures de délivrance d'actes fonciers | ANDF | PAG 2021-2026 | |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|---|--|--|----------------------------|----------------------|
| | immobilière et foncière | Action 2.6.2: Institution du Numéro Unique Parcellaire (NUP) Action 2.6.3 : Mise à l'échelle du cadastre national Action 2.6.4: Modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat | ANDF | PAG 2021-2026 |
| | | | ANDF | PAG 2021-2026 |
| | | | ANDF | PAG 2021-2026 |
| Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets | Programme 3.1 : Amélioration de la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat | Action 3.1.1 : Elargissement du champ de couverture du TOFE actuel à l'ensemble des structures de l'administration publique pour l'information disponibles au sein du MEF Action 3.1.2 : Amélioration de la production du TOFE par la réduction de l'écart statistique et par la production de notes explicatives sur la méthodologie d'élaboration et les données sources utilisées Action 3.1.3 : Elaboration et de publication d'au moins un bilan financier annuel pour l'administration budgétaire centrale Action 3.1.4 : Diffusion du TOFE base MSFP 2001/2014 | CSPEF | UEMOA |
| | | | CSPEF | UEMOA |
| | | | CSPEF | UEMOA |
| | | | CSPEF | UEMOA |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|--|--|----------------------------|---|
| | | Action 3.1.5 : Diffusion d'une note et d'un tableau de passage entre les deux méthodologies | CSPEF | UEMOA |
| | Programme 3.2 : Renforcement de la gestion de la trésorerie, de la maîtrise des dépenses salariales et du dispositif pour la régulation de l'exécution du budget. | Action 3.2.1 : Opérationnalisation du compte unique du trésor | DGTCP | PAG 2021-2026 Rapport sur la sauvegarde budgétaire |
| | | Action 3.2.2 : Définition de nouvelles modalités de suivi budgétaire et de reddition de compte du budget de l'Etat | DGTCP | LOLF |
| | | Action 3.2.3 : Formalisation de la procédure d'élaboration du plan annuel mensualisé de trésorerie. | DGTCP | PEFA |
| | | Action 3.2.4 : Clarification des règles et conditions d'utilisation des crédits globaux mis en réserve pour faire face aux imprévus. | DGB | PEFA |
| | | Action 3.2.5 : Modernisation de la fonction solde | DGB | Mesures internes |
| | | Action 3.2.6 : Renforcement des capacités des délégués budgétaires et autres cadres de la DGB aux démarches de réception, d'attachement des marchés réalisés sur PIP. | DGB | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | Action 3.2.7 : Réforme du régime de retraite du FNRB | DGB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.8 : Faire la refonte du SICOPE | DGB | Mesures internes |
| | | Action 3.2.9 : Mise en œuvre de la coordination entre le FNRB et la CNSS | DGB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.10 : Numérisation des archives du FNRB | DGB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.11 : Intégration de la Biométrie à la remise de livret de pension | DGB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.12 : Organisation d'une conférence de définition des schémas d'emplois | DGB | LOLF |
| | | Action 3.2.13 : Réalisation des interfaces SUNKWE –SICOPE et SICOPE-SIGFiP | DGB | Mesures internes |
| | | Action 3.2.14 : Extension de SICOPE dans les départements | DGB | Mesures internes |
| | | Action 3.2.15 : Recensement biométrique du personnel en fonction et des pensionnés | DGB | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.16 : Instauration de l'obligation pour chaque ministère de joindre à son projet de budget un plan d'engagement provisoire, et une procédure d'approbation de ces plans | DGB | LOLF |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | Action 3.2.17 : Rendre compte de l'exécution des crédits pour imprévus | DGB | PEFA |
| | | Action 3.2.19 : Amélioration du système de gestion des comptes des correspondants du Trésor | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.20 : Développement des services monétiques du Trésor | DGTCP | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.21 : Amélioration de la gestion des comptes de tiers | DGTCP | PAG 2021-2026 |
| | | Action 3.2.22 : Modernisation de la conception des notes d'accord et états de rapprochement bancaire | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.23 : Action de réforme 7 : Automatisation du suivi des placements d'excédents de trésorerie | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.24 : Mise aux normes de qualité des cadres de formation et de recyclage des agents du Trésor | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.25 : Modernisation du système de traitement des dossiers de remboursement des trop perçus sur salaire et pension | DGTCP | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|---|----------------------------|----------------------|
| | | Action 3.2.26: Mise en place d'une application WEB de suivi des comptes hors CUT de la DGTCP | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.27: Mise en place un système collaboratif de gestion dématérialisé de contenu documentaire, archivistique, administratif et comptable à la DGTCP | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.28: Acquisition de matériels informatiques de gestion dématérialisé de contenu documentaire, archivistique, administratif et comptable à la DGTCP (Ordinateurs, scanners, imprimantes, etc.). | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.29: Mise en place une plateforme de gestion des stagiaires au sein de la DGTCP | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.30: Développement d'une application web pour le pilotage des actions de réformes et du système de management de la qualité de la DGTCP | DGTCP | Mesures internes |
| | | Action 3.2.31: Mise en œuvre la politique de sauvegarde des données et applications du système d'information du Trésor | DGTCP | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|---|----------------------------|--|
| | | <p>Action 3.2.32. Collecte effective des documents de suivi de l'exécution des projets et production d'une synthèse, en particulier pour les agences</p> <p>Action 3.2.33. Mise en œuvre des mesures pour assurer une meilleure durabilité des infrastructures publiques en enrichissant les méthodologies standards pour la maintenance, en particulier pour tenir compte des vulnérabilités climatiques</p> | DGB | PIMA |
| | | <p>Action 3.2.34. Précision des besoins d'entretien en capital, en tirant parti de la mise en place de la CDCP et de la CM pour assurer un meilleur suivi des actifs dans la durée</p> | DGB | PIMA-C |
| | <p>Programme 3.3 : Renforcement du contrôle de l'exécution des dépenses et de maîtrise des risques budgétaires</p> | <p>Action 3.3.1 : Formation des acteurs de la chaîne des dépenses à l'exécution efficiente des dépenses publiques</p> <p>Action 3.3.2 : Renforcement des capacités en matière d'appui conseil à la gestion budgétaire</p> | DGB | LOLF |
| | | | DGB | LOLF Rapport sur la sauvegarde budgétaire |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|---|----------------------------|----------------------|
| | | Action 3.3.3 : Cartographie des dépenses non comptabilisées dans les états financiers | DGB | PEFA |
| | | Action 3.3.4 : Instauration de la dématérialisation dans le cadre de la gestion budgétaire et comptable publique (Etat, commune et EPA) | DGB | LOLF |
| | | Action 3.3.5 : Modernisation des services offerts aux clients | DGB | Mesures internes |
| | | Action 3.3.6 : Modernisation du circuit de la dépense | DGB | Mesures internes |
| | | Action 3.3.7 : Actualisation annuelle de la cartographie interne des risques et articulation systématique de cette cartographie avec le chapitre incertitude du DPBEP et du document d'analyse des risques budgétaires (DRB) | DGB | LOLF |
| | | Action 3.3.8 : Généralisation de l'analyse quantitative dans le document d'analyse des risques budgétaires (DRB) et estimation des impacts des chocs sur les recettes, les dépenses, le solde et la dette. | DGB | LOLF |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | <p>Action 3.3.9 : Analyses de certains risques spécifiques et leur intégration dans la déclaration des risques budgétaires.</p> | DGB | LOLF |
| | | <p>Action 3.3.10 : Introduction dans la loi de finances de certaines limites pour mieux encadrer certains risques</p> | DGB | LOLF |
| | | <p>Action 3.3.11 : Poursuite du processus de déconcentration de la fonction de contrôleur financier auprès des communes à travers le renforcement des moyens financiers, humains et matériels ;</p> | DNCF | Mesures internes |
| | | <p>Action 3.3.12 : renforcement du réseau des contrôleurs financiers à travers un recrutement spécial des contrôleurs budgétaires pour l'assainissement continu des finances publiques et locales ;</p> | DNCF | Mesures internes |
| | | <p>Action 3.3.13 : adaptation du contrôle financier à la gestion en mode programme (redéfinition de la fonction du contrôleur financier à travers la prise d'un décret, formation des acteurs,</p> | DNCF | LOLF |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|---|
| | | <p>réorganisation de la DNCF, conception des outils, organisation voyages d'études pour l'implémentation réussie des réformes,) ;</p> <p>Action 3.3.14 : allègement du contrôle de régularité et renforcement du contrôle modulable basé sur les risques (allègement à la phase d'engagement, liquidation, ...) ;</p> <p>Action 3.3.15 : renforcement de l'autonomisation de la DNCF vis à vis des ordonnateurs (construction des logements de bureau et de résidence des Contrôleurs Financiers Départementaux, équipement en matériels roulants, ...) ;</p> <p>Action 3.3.16 : renforcement du système de management qualité (audits de renouvellement et de surveillance, formations de l'équipe de pilotage et des auditeurs internes, mise en œuvre des actions du plan d'amélioration continue, ...) ;</p> | | |
| | | | DNCF | <p>LOLF</p> <p>Rapport sur la sauvegarde budgétaire 3.2</p> |
| | | | DNCF | LOLF |
| | | | DNCF | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|---|----------------------------|----------------------|
| | | <p>Action 3.3.17 : renforcement de l'approche basée sur les risques par la mise à jour régulière et la mise en œuvre du plan de mitigation des risques de la DNCF ;</p> <p>Action 3.3.18 : renforcement du contrôle des missions officielles (contrôle de l'effectivité des missions, bancarisation des frais de missions, visas électroniques) à travers la poursuite du développement de la phase II du SEMO ;</p> <p>Action 3.3.19 : renforcement de la maîtrise des coûts des dépenses publiques à travers la dynamisation du Répertoire des Prix de Référence (e-RPR), la codification des articles et une bonne comptabilisation des matières et un suivi des stocks ;</p> <p>Action 3.3.20 : poursuite de l'exploitation et de la mise à jour du SYCOREF pour une meilleure prévisibilité des coûts de l'expression des besoins.</p> <p>Action 3.3.21 : Renforcement des acteurs de pilotage du</p> | DNCF | Mesures internes |
| | | | DNCF | Mesures internes |
| | | | DNCF | Mesures internes |
| | | | DNCF | Mesures internes |
| | | | DGTCP | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|--|--|----------------------------|---|
| | | <p>système de management de qualité de la DGTCP</p> <p>Action 3.3.22 : Renforcement de l'approche basée sur les risques par la mise à jour régulière et la mise en œuvre du plan de mitigation des risques de la DGTCP</p> | DGTCP | Mesures internes |
| | Programme 3.4 : Modernisation et professionnalisation du système de passation des marchés publics | <p>Action 3.4.1 : Réalisation chaque année par un organisme indépendant, d'un audit des marchés passés</p> <p>Action 3.4.2 : Faciliter l'accès du public à toutes les informations utiles pour l'efficacité du système</p> <p>Action 3.4.3 : Création d'un Centre de Formation , de Recherches et de Documentation de l'ARMP (CEFRED) à Cotonou</p> <p>Action 3.4.4 : Mise en cohérence de la loi portant cadre juridique des PPP avec les textes nationaux et communautaires relatifs à la commande publique</p> <p>Action 3.4.5 : Professionnalisation et formation des acteurs de la commande publique</p> | ARMP | MAPS Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 23) |
| | | | ARMP | MAPS |
| | | | ARMP | Mesures internes |
| | | | ARMP | MAPS |
| | | | ARMP | MAPS |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|---|
| | | Action 3.4.6 : Développement et mise en place d'un cadre de performance efficace et transparent des marchés publics | ARMP | MAPS |
| | | Action 3.4.7 : Digitalisation de la commande publique (e-procurement) en République du Bénin | ARMP | MAPS Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 24) |
| | | Action 3.4.8. Actualisation du cadre des PPP, par la finalisation de la transposition en cours de la directive UEMOA (en prenant en compte du climat dans la conception et la gestion des contrats PPP) et en adoptant une stratégie PPP explicitant le rôle des PPP pour l'atteinte des objectifs fixés dans le programme d'action gouvernementale 2021-2026 | DNCMP | PIMA-C |
| | | Action 3.4.8 : amélioration continue de la professionnalisation de la fonction de contrôle des marchés publics | DNCMP | Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 25) |
| | | Action 3.4.9 : Redynamisation du contrôle de l'exécution et du contrôle a posteriori des | DNCMP | MAPS |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|--|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | marchés publics passés par les autorités contractant | | |
| | | Action 3.4.10 : Redynamisation du contrôle a priori des projets de contrats de partenariat public-privé | DNCMP | MAPS |
| | | Action 3.4.11 : Digitalisation de la mission de contrôle de la commande publique | DNCMP | MAPS |
| | | Action 3.4.12 : Amélioration de la disponibilité des informations utiles sur la commande publique | DNCMP | MAPS |
| | | Action 3.4.13 : Renforcement des relations avec les Autorités Contractantes | DNCMP | Mesures internes |
| | | Action 3.4.14 : développement et mise en place d'un cadre de performance efficace et de la promotion de l'intégrité avec l'ARMP | DNCMP | Mesures internes |
| | | Action 3.4.15 : renforcement de l'indépendance de la mission de contrôle | DNCMP | Mesures internes |
| Programme 3.5 : Amélioration de la tenue des comptabilités et fiabilité des | | Action 3.5.1 : Mise en place d'un système intégré de gestion des matières | DGML | UEMOA |
| | | Action 3.5.2 : Vulgarisation et surveillance de l'application des normes comptables du | CENAFOC | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|----------------------------|---|---|---|
| | données financières | <p>SYSCOHADA révisé (y compris les entreprises publiques)</p> <p>Action 3.5.3 : Surveillance de l'application des normes comptables du SYSCOHADA révisé dans les Entreprises publiques (A mettre en cohérence avec 3.5.4 à</p> <p>Action 3.5.4 : Mise en place du système de gestion et de tenue des comptes des entreprises publiques (SYSGTCEP)</p> <p>Action 3.5.5 : Vulgarisation et appropriation des normes comptables et financières en vigueur</p> <p>Action 3.5.6 : Poursuite de la mise en conformité du Conseil national de Comptabilité (CNC)</p> <p>Action 3.5.7 : Recensement et valorisation des éléments du patrimoine de l'Etat pour l'enrichissement du premier bilan d'ouverture</p> <p>Action 3.5.8 : Elaboration des référentiels et le manuel de la comptabilité des matières</p> | <p>CENAFOC</p> <p>CENAFOC</p> <p>CENAFOC</p> <p>CENAFOC</p> <p>DGML</p> <p>DGML</p> | <p>Mesures internes</p> <p>Mesures internes</p> <p>Mesures internes</p> <p>UEMOA Rapport sur la sauvegarde budgétaire</p> <p>UEMOA</p> <p>UEMOA</p> |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|---|--|--|----------------------------|--|
| | | <p>Action 3.5.9 : Renforcement des compétences des acteurs de la gestion du patrimoine non financier</p> <p>Action 3.5.10. Révision du format du CGAF pour l'aligner sur le RGCP et production des états financiers conformes à la norme comptable y relative.</p> <p>Action 3.5.11. Mise en place d'un dispositif de suivi formalisé de la qualité comptable des balances mensuelles et annuelles sur la base d'indicateurs de la qualité comptable.</p> | DGML DGTCP | UEMOA Rapport sur la sauvegarde budgétaire |
| | | | DGTCP | Rapport sur la sauvegarde budgétaire |
| Axe stratégique 4 : Amélioration de la surveillance et de l'encadrement des établissements publics, audits et vérifications internes, contrôles externes | Programme 4.1 : Assainissement du portefeuille des participations de l'Etat | <p>Action 4.1.1 : Elaboration d'un modèle d'évaluation de la performance de gestion du service public dans les entreprises publiques</p> <p>Action 4.1.2 : Révision du cadre législatif relatif à l'organisation et au fonctionnement des entreprises et établissements publics.</p> <p>Action 4.1.3 : Révision des textes de tous les établissements publics pour les mettre en</p> | DGPED DGPED DGPED | Mesures internes PAG 2021-2026 Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 26) |
| | | | | PAG 2021-2026 |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|--|
| | | conformité avec le nouveau cadre juridique | | |
| | | Action 4.1.4 : Organisation et formalisation la procédure de préparation et d'adoption des budgets des EPA et des Collectivités territoriales. | DGPED | Mesures internes |
| | | Action 4.1.5 : Organisation et formalisation de la procédure de suivi de l'exécution des budgets des EPA et des risques financiers qui leur sont imputables | DGPED | Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 27) |
| | | Action 4.1.6 : Renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des EPA (Recommandation 28) | DGPED | Rapport sur la gouvernance (FMI) |
| | | Action 4.1.7 : Harmonisation du cadre budgétaire et comptable des Etablissements publics à caractère administratif | DGPED | Mesures internes |
| | | Action 4.1.8 : Mise en place d'un dispositif de bonne gouvernance des entreprises publiques | DGPED | Mesures internes |
| | | Action 4.1.9 : Elaboration des contrats d'objectifs et de performance entre l'Etat et les entreprises à caractère économique | DGPED | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|---|----------------------------|--|
| | | Action 4.1.10 : Consolidation et suivi des actifs financiers de l'Etat | DGPED | Mesures internes |
| | | Action 4.1.11 : Poursuite du développement d'une vision consolidée du portefeuille de l'Etat et garantir la supervision des participations financières de l'Etat | DGPED | Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 27) |
| | | Action 4.1.12 : Améliorer la présentation des informations sur les EPA | DGPED | Mesures internes |
| | | Action 4.1.13 : Amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles de surveillance financière et d'encadrement des entreprises publiques | DGPED | Mesures internes |
| | | Action 4.1.14 : Professionnalisation des Conseils d'Administration des entreprises publiques | DGPED | Mesures internes |
| | Programme 4.2 : Audits et vérifications internes | Action 4.2.1 : Adoption d'un schéma d'organisation global des institutions faîtières d'audit et de vérification | IGAA | Mesures internes |
| | | Action 4.2.2 : Renforcement des capacités professionnelles de l'IGAA | IGAA | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|---|----------------------------|--|
| | | Action 4.2.3 : Renforcement des capacités de l'IGF | IGF | Mesures internes |
| | | Action 4.2.4 : Mise en conformité de l'IGF aux normes internationales d'audit | IGF | Mesures internes |
| | | Action 4.2.5 : Equipement de l'IGF en outils de travail. | IGF | Mesures internes |
| | | Action 4.2.6 : Révision du cadre institutionnel et structurel de l'IGF | IGF | Mesures internes |
| | | Action 4.2.7 : Informatisation de la gestion des missions de contrôle de dépenses non réparties et limiter les dépenses sans engagement préalable. | IGF | Mesures internes |
| | | Action 4.2.8 : Opérationnalisation de l'audit interne pour les entités de l'administration centrale à l'origine de la plupart des dépenses budgétisées totales ainsi que pour les entités de l'administration centrale qui recouvrent la plupart des recettes. | IGF | Rapport sur la sauvegarde budgétaire 5.1 |
| | | Action 4.2.9 : Focalisation des activités d'audit interne sur l'évaluation de la pertinence et | IGF | Rapport sur la sauvegarde budgétaire 5.2 |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|--|
| | | de l'efficacité des contrôles internes | | |
| | | Action 4.2.10 : Exécution des programmes d'audit annuel | IGF | Mesures internes |
| | | Action 4.2.11 : Prise des mesures pour assurer une réponse complète à l'ensemble des recommandations d'audit pour toutes les entités contrôlées dans les 12 mois suivant la production du rapport d'audit | IGF | PEFA |
| | | Action 4.2.12 : Adaptation des contrôles de l'administration territoriale et des collectivités locales aux nouvelles normes | IGAA | Mesures internes |
| | | Action 4.2.13 : Amélioration du système d'information de l'IGAA | IGAA | Mesures internes |
| | | Action 4.2.14 : Vulgarisation du code d'éthique et de déontologie des élus communaux, municipaux et locaux | IGAA | UEMOA |
| | | Action 4.2.15 : Appui au fonctionnement de l'IGAA | IGAA | Mesures internes |
| | | Action 4.2.16 : Poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'audit et du contrôle internes définie par le décret OCOA 2018-396 | | Rapport sur la gouvernance (FMI) Rapport sur la sauvegarde budgétaire 3.1 |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|--|----------------------------|---|
| | | | | |
| | | Action 4.2.17 : Renforcement de la dimension du contrôle interne et de l'audit dans le SIGFP et valorisation des informations au sein d'un entrepôt de données du MEF | DGB DSI | Rapport sur la gouvernance (FMI) |
| | Programme 4.3 : Renforcement des capacités des corps de contrôle de l'Etat | Action 4.3.1 : Elaboration ou actualisation des guides et manuels de procédures | CCompte | UEMOA |
| | | Action 4.3.2 : Elaboration et validation du plan stratégique de la Cour des Comptes | CCompte | UEMOA |
| | | Action 4.3.3 : Edition et vulgarisation des documents et textes régissant la Cour des Comptes | CCompte | UEMOA |
| | | Action 4.3.4 : Elaboration et mise en œuvre du plan de formation (PF) de la Cour des Comptes | CCompte | UEMOA Rapport sur la gouvernance (FMI) (Recommandation 30) |
| | | Action 4.3.5 : Mise en place d'un système assurance qualité | CCompte | Mesures internes |
| | | Action 4.3.6 : Dématerrialisation des processus et procédures | CCompte | Mesures internes |
| | | Action 4.3.7 : Institution et animation d'un cadre de | CCompte | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|--|--|----------------------------|----------------------|
| | | concertation avec les corps et organes de contrôle | | |
| | | Actions 4.3.8: Apurement accéléré des comptes des comptables des collectivités locales antérieurs à 2022 | CCompte | Mesures internes |
| | | Action 4.3.9 : Apurement accéléré des comptes des comptables de l'Etat antérieurs à 2022 | CCompte | Mesures internes |
| | | Action 4.3.10 : Elaboration des guides de reddition de compte et d'apurement administratif (deniers et matières) | CCompte | Mesures internes |
| | | Action 4.3.11 : Mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations issues des contrôles | CCompte | Mesures internes |
| | | Action 4.3.12: Mise en place d'un système documentaire | CCompte | Mesures internes |
| | Programme 4.4: Renforcement du contrôle budgétaire par le parlement | Action 4.4.1 : Organisation de l'assistance aux parlementaires pour l'examen et l'analyse des documents budgétaires | AN | Mesures internes |
| | | Action 4.4.2 : Renforcement des capacités du Parlement pour l'organisation d'audits. | AN | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|--|---|----------------------------|----------------------|
| | | Action 4.4.3 : Renforcement du dispositif de contrôle de l'action gouvernementale | AN | Mesures internes |
| | | Action 4.4.4 : Révision du cadre institutionnel et d'organisation de l'évaluation indépendante | AN | Mesures internes |
| | | Action 4.4.5 : Renforcement des capacités des députés et du personnel parlementaire | AN | Mesures internes |
| | | Action 4.4.6 : Evaluation citoyenne des PIP et des prestations publiques | AN | Mesures internes |
| | Programme 4.5: Contrôle de la finance décentralisée | Action 4.5.1 : Mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'ANSSFD | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.2 : Mise en œuvre du plan d'assainissement | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.3 : Contribution à l'inclusion financière du secteur | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.4 : Renforcement des capacités du personnel | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.5 : Elaboration d'une nomenclature des SIG des SFD | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.6 : Conception d'un identifiant unique des usagers des services financiers | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.7 : Refonte du Système d'Information cœur de | ANSSFD | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | métier y compris un portail web/mobile des usagers | | |
| | | Action 4.5.8 : Acquisition d'un ERP fonctions support | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.9 : Mise en place d'une solution de BI | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.10 : Refonte du portail web des prestations | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.11 : Elaboration d'une PSSI. | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.12 : Mise en place de la GED/GEC | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.13 : Implémentation des processus de l'ITSM | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.14 : Amélioration de la gouvernance de l'ANSSFD | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.15 : Amélioration de la supervision et assainissement du secteur de la finance décentralisée | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.16 : Renforcement de la professionnalisation des SFD et promotion de l'inclusion financière | ANSSFD | Mesures internes |
| | | Action 4.5.17 : Dématérialisation du contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés | ANSSFD | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|---|---|--|----------------------------|----------------------------------|
| Axe stratégique 5 : Renforcement des fonctions générales d'appui à la gestion des finances publiques | Programme 5.1 : Valorisation des ressources humaines | Action 5.1.1 : Elaborer et mettre en œuvre les outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). | DAF | Mesures internes |
| | | Action 5.1.2 : Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie | DAF | PAG 2021-2026 |
| | | Action 5.1.3 : Modernisation des systèmes d'information et de gestion des personnels de l'Etat | DAF | Mesures internes |
| | Programme 5.2 : Renforcement des Systèmes informatiques | Action 5.2.1 : Renforcement de capacités des informaticiens du MEF sur les technologies émergentes dans la gestion des Systèmes d'Information | DSI | Mesures internes |
| | | Action 5.2.2 : Poursuite de l'intégration du SIGFP en priorisant les interfaces SIGMAP/SIGFP, et les interfaces avec systèmes de gestion des recettes fiscales et douanières, et de gestion de la dette | DSI DGB | Rapport sur la gouvernance (FMI) |
| | Programme 5.3 : Production et diffusion de l'information | Action 5.3.1 : Renforcement de l'accès du public aux informations fiables et actualisées sur les finances publiques. | DGB | UEMOA FTE |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|-------------|--|----------------------------|----------------------|
| | | Action 5.3.3 : Amélioration de la périodicité et de la ponctualité des rapports d'exécution budgétaires : (sur la base du système d'information, explorer la possibilité de publier des rapports d'exécution budgétaire trimestriels et mensuels avec un délai d'un mois après la période de référence) | DGB | FTE |
| | | Action 5.3.4 : Adhésion à la norme spéciale de diffusion de données (NSDD) du FMI | INSTAD | Mesures internes |
| | | Action 5.3.5 : Création des pôles sectoriels et opérationnalisation des antennes régionales de l'INStAD | INSTAD | Mesures internes |
| | | Action 5.3.6 : Renforcement des capacités et modernisation des dispositifs de collecte et de production des statistiques officielles | INSTAD | Mesures internes |
| | | Action 5.3.7 : Mise en place du dispositif de production régulière des comptes nationaux régionaux | INSTAD | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|---|---|----------------------------|----------------------|
| | Programme 5.4 : Amélioration de la transparence budgétaire | <p>Action 5.4.1 : Appui et renforcement des capacités des organisations de la société civile spécialisées dans les fonctions d'analyse et de vulgarisation des informations sur le budget et les finances publiques, de veille sur les politiques budgétaires et sur les bonnes pratiques, de surveillance des risques et de lutte contre la corruption.</p> <p>Action 5.4.2 : Renforcement des efforts d'information et de promotion de la participation des citoyens au processus budgétaire</p> <p>Action 5.4.3 : Publication de l'ensemble des critères d'évaluation ex-ante et de sélection de projets d'investissements, ainsi que les études de faisabilités, pour renforcer la transparence du processus</p> | DGB | FTE |
| | Programme 5.5 : Promotion de l'inclusion financière | <p>Action 5.5.1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et règlementaire</p> <p>Action 5.5.2 : Mise en œuvre et amélioration des capacités</p> | DGSF | Mesures internes |
| | | | DGSF | Mesures internes |

| AXE STRATEGIQUES/ | PROGRAMMES/ | ACTIONS | STRUCTURE DE MISE EN ŒUVRE | SOURCE DE LA REFORME |
|-------------------|--|--|----------------------------|----------------------|
| | | institutionnelles puis organisationnelles de la Direction de l'Inclusion Financière et de la Microfinance | | |
| | | Action 5.5.3 : Divulgation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière | DGSF | Mesures internes |
| | | Action 5.5.4 : Amélioration de l'offre des produits/services financiers | DGSF | Mesures internes |
| | | Action 5.5.5 : Promotion de l'éducation financière | DGSF | Mesures internes |
| | Programme 5.6 : Appui à la mise en œuvre du Plan Global de la Réforme de Gestion des Finances Publiques | Action 5.6.1 : Collecte de données et suivi des indicateurs de mise en œuvre du PGRGFP | CAPR | Mesures internes |
| | | Action 5.6.2 : Appui au fonctionnement de la Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes | CAPR | Mesures internes |
| | | Action 5.6.3: Renforcement des capacités des cadres de la CAPR | CAPR | Mesures internes |
| | | Action 5.6.4. Acquisition de matériels informatiques pour le fonctionnement des plateformes informatiques (SIGFP, TMIE, Interfaces) | CAPR | Mesures internes |

7. Cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre du PGRGFP

Le cadre institutionnel du PGRGFP 2023-2026 comprend la CAPR, les SMO et le Comité Technique de Partenariat (CTP).

7.1. La Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes (CAPR).

C'est l'organe opérationnel permanent en charge de la coordination de la mise en œuvre du PGRGFP. Ses missions, organisation et procédures de travail sont renforcées et recentrées sur :

- l'assistance aux SMO (appui dans le choix des actions pour vérifier la conformité avec les objectifs du PGRGFP et aide à la préparation des documents de mise en œuvre...), ;
- la coordination et la conduite des travaux pour l'élaboration, dans les délais, des plans d'actions annuels et de leurs rapports de suivi infra annuels et annuels conformément aux canevas arrêtés ;
- l'organisation et la tenue du secrétariat des réunions du Comité Technique de Partenariat (CTP) défini par le cadre institutionnel de mise en œuvre du PGRGFP ;
- l'organisation de l'évaluation des indicateurs de gestion des finances publiques ;
- l'évaluation périodique de l'évolution de la performance du système de GFP ;
- la conservation des archives et de la documentation relative au PGRGFP.

7.2. Structures de Mise en Œuvre (SMO)

Les structures de mise en œuvre sont constituées des directions centrales et techniques ainsi que des structures sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances. Elles sont chargées de la mise en œuvre opérationnelle des activités. A cet effet, les Responsables des SMO sont garants de la qualité de la mise en œuvre des différentes actions de réformes et activités dont leur structure a la charge. La CAPR dispose d'un point focal au niveau de chaque structure de mise en œuvre.

7.3. Comité Technique de Partenariats (CTP) :

Présidé par le Ministre en charge de l'Economie et des Finances, il regroupe les premiers responsables des Directions centrales, des Directions techniques, des structures sous tutelle du MEF et les représentants des partenaires techniques et financiers. Il est tenu informé de tous les projets, programmes et décisions en rapport avec les réformes de la GFP. Ses membres sont destinataires des rapports périodiques annuels et infra annuels de suivi des réformes.

Le CTP se réunit au moins deux fois par an pour l'examen et la concertation sur le bilan du plan de travail annuel (février) et pour les avant-projets de Plan de travail et de budget de l'exercice n+1 (septembre).

Sous la présidence du MEF, le CTP est composé de :

- CAPR, organe opérationnel de mise œuvre du PGRGFP et secrétariat du CTP ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) du groupe macroéconomie ;
- Les responsables des SMO ;
- Le Directeur Général de l’Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) ;
- Le Directeur en charge de la Coordination de l’aide ;
- Le représentant de la Cour des Comptes ;
- Le représentant du Ministère en charge de la Décentralisation ;
- La Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) ;
- L’Association Nationale Communes du Bénin (ANCB) ;
- La Société Civile ;
- Le Groupe de travail fiscalité du secteur privé.

7.4. Stratégie d’exécution et de suivi-évaluation.

L’exécution du PGRGFP est basée sur le faire-faire à travers la responsabilisation des structures de mise en œuvre dans la conduite des actions de réforme relevant de leur périmètre. La CAPR assure la coordination de la programmation, de la mobilisation des ressources et du suivi de l’exécution des actions de réforme des finances publiques. Chaque année la CAPR élabore avec l’appui des points focaux, un plan d’actions constitué des actions de réformes du PGRGFP 2023-2026, prévues pour l’année en cours.

Le suivi-évaluation se fait par le biais de la plateforme web⁴ de suivi et de rapportage automatique de la mise en œuvre des actions de réformes des finances publiques. Les informations collectées avec l’aide des points focaux permettent de produire à la fin de chaque trimestre un Tableau de Bord de Suivi des Réformes (TBSR). Le TBSR fournit le niveau d’exécution des actions de réformes du plan d’actions de l’année en cours, par axe stratégique et par programme et des informations détaillées sur les activités menées.

⁴ Adresse de la plateforme : <https://reformes-financespubliques.finances.bi/web/>

8. Tome2 : PLAN D'ACTIONS DU PGRGFP 2023-2027

8.1. Tableau récapitulatif du coût du PGRGFP 2023-2027 par axe stratégique et par programme

| AXES/PROGRAMMES | SMO | COÛT (milliers FCFA) | | | | | |
|---|----------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités de préparation du budget | | 913 000 | 187 250 | 207 250 | 187 250 | 187 250 | 144 000 |
| Programme 1.1 : Amélioration de la prévisibilité des agrégats macro-économiques et budgétaires | DGE | 475 000 | 95 000 | 95 000 | 95 000 | 95 000 | 95 000 |
| Programme 1.2 : Renforcement des capacités d'élaboration des budgets en lien avec les objectifs et priorités sectorielles en tenant compte des thématiques transversales comme les changements climatiques et le genre | DGB | 321 000 | 63 000 | 83 000 | 63 000 | 63 000 | 49 000 |
| Programme 1.3 : Amélioration du processus de préparation du budget | DGB | 117 000 | 29 250 | 29 250 | 29 250 | 29 250 | 0 |
| Axe stratégique 2 : Amélioration des stratégies de mobilisation des ressources budgétaires | | 151 240 943 | 27 823 399 | 38 333 996 | 37 252 106 | 37 491 956 | 10 339 486 |
| Programme 2.1 : Promotion des politiques fiscales équitables et efficaces | DGI, DGD | 1 415 000 | 545 000 | 600 000 | 100 000 | 90 000 | 80 000 |
| Programme 2.2 : Amélioration des techniques fiscales et promotion du civisme fiscal | DGI, DGD | 39 755 316 | 9 500 | 9 936 454 | 9 936 454 | 9 936 454 | 9 936 454 |

| AXES/PROGRAMMES | SMO | COÛT (milliers FCFA) | | | | | |
|--|-----------------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------|
| | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Programme 2.3 : Amélioration du recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires | DGI, DGTCP, DAF | 2 091 855 | 536 855 | 929 000 | 362 000 | 137 000 | 127 000 |
| Programme 2.4 : Amélioration des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes budgétaires | CAGD, DGFD, | 821 936 | 12 500 | 57 778 | 57 888 | 662 738 | 31 032 |
| Programme 2.5 : Amélioration des finances des Collectivités territoriales | DGB, DGTCP, ANCB, LPB | 9 432 525 | 2 288 466 | 2 344 686 | 2 329 686 | 2 304 687 | 165 000 |
| Programme 2.6 : Amélioration de la gestion immobilière et foncière | ANDF | 97 724 311 | 24 431 078 | 24 466 078 | 24 466 078 | 24 361 077 | 97 724 311 |
| Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets | | 11 051 833 | 3 395 364 | 2 916 824 | 2 604 764 | 2 134 881 | |
| Programme 3.1 : Amélioration de la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat | CSPEF | 41 860 | 38 320 | 3 540 | 0 | 0 | |
| Programme 3.2 : Renforcement de la gestion de la trésorerie, de la maîtrise des dépenses salariales et du dispositif pour la régulation de l'exécution du budget. | DGTCP, DGB | 4 597 473 | 1 808 919 | 1 162 659 | 854 139 | 771 756 | |
| Programme 3.3 : Renforcement du contrôle de l'exécution des | DGB, DNCF, DGTCP | 2 127 500 | 446 875 | 689 375 | 689 375 | 301 875 | |

| AXES/PROGRAMMES | SMO | COÛT (milliers FCFA) | | | | | |
|---|----------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| dépenses et de maîtrise des risques budgétaires | | | | | | | |
| Programme 3.4 : Modernisation et professionnalisation du système de passation des marchés publics | ARMP, DNCMP | 2 880 000 | 720 000 | 720 000 | 720 000 | 720 000 | |
| Programme 3.5 : Amélioration de la tenue des comptabilités et fiabilité des données financières | DGML, CENAFOC, DGTCP | 1 405 000 | 381 250 | 341 250 | 341 250 | 341 250 | |
| Axe stratégique 4 : Amélioration de la surveillance et de l'encadrement des établissements publics, audits et vérifications internes, contrôles externes | | 5 912 051 | 1 449 455 | 1 507 096 | 1 459 500 | 1 416 000 | |
| Programme 4.1 : Assainissement du portefeuille des participations de l'État | DGPED | 350 000 | 87 500 | 87 500 | 87 500 | 87 500 | |
| Programme 4.2 : Audits et vérification internes | IGAA, IGF, DGB | 468 051 | 95 955 | 154 596 | 105 000 | 62 500 | 50 000 |
| Programme 4.3 : Renforcement des capacités des corps de contrôle de l'État | Cour des Comptes | 1 313 000 | 332 000 | 327 000 | 327 000 | 327 000 | |
| Programme 4.4 : Renforcement du contrôle budgétaire par le parlement | Assemblée Nationale | 121 000 | 19 000 | 23 000 | 25 000 | 24 000 | 30 000 |
| Programme 4.5 : Contrôle de la finance décentralisée | ANSSFD | 3 660 000 | 915 000 | 915 000 | 915 000 | 915 000 | |
| Axe stratégique 5 : Renforcement des fonctions générales d'appui à la gestion des finances publiques | | 13 126 825 | 2 339 265 | 3 105 140 | 3 237 640 | 3 247 640 | 1 197 140 |

| AXES/PROGRAMMES | SMO | COÛT (milliers FCFA) | | | | | |
|---|----------------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Programme 5.1 : Valorisation des ressources humaines | DAF | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Programme 5.2 : Renforcement des Systèmes informatiques | DSI | 90 000 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | |
| Programme 5.3 : Production et diffusion de l'information | DGB, INSTAD | 7 643 000 | 1 806 500 | 1 800 500 | 2 018 000 | 2 018 000 | |
| Programme 5.4 : Amélioration de la transparence budgétaire | DGB | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Programme 5.5 : Promotion de l'inclusion financière | DGSF | 2 842 500 | 0 | 771 875 | 686 875 | 696 875 | 686 875 |
| Programme 5.6 : Appui à la mise en œuvre du Plan Global de la Réforme du système de Gestion des Finances Publiques | CAPR | 2 551 325 | 510 265 | 510 265 | 510 265 | 510 265 | 510 265 |
| TOTAL PGRGFP 2023-2027 | | 182 244 652 | 35 194 733 | 46 070 306 | 44 741 260 | 44 477 727 | 11 680 626 |

NB. Ce coût global doit être relativisé car les Programme 2.2 : Amélioration des techniques fiscales et promotion du civisme fiscal (39 755 316 000) et Programme 2.6: Amélioration de la gestion immobilière et foncière (97 724 311 000) totalisent à eux seuls 137 479 627 000 soit 75,4% du coût global du PGRGFP. De plus, sur les 137 479 627 000, les 97 624 311 000 pour la mise en place du cadastre national sont déjà mobilisés.

8.2. Plan d'actions détaillé du PGRGFP 2023-2027

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Axe stratégique 1 : Renforcement des capacités de préparation du budget | | | 913 000 | 187 250 | 207 250 | 187 250 | 187 250 | 144 000 |
| Programme 1.1 : Amélioration de la prévisibilité des agrégats macro-économiques et budgétaires | | | 475 000 | 95 000 | 95 000 | 95 000 | 95 000 | 95 000 |
| Action 1.1.1 : Elaboration des Indices de Confiances des Ménages (ICM) | DGE | Améliorer les prévisions dans le cadre du cadrage macroéconomique | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Action 1.1.3 : Elaboration des Notes de conjoncture du secteur informel | DGE | Disposer des indicateurs infra-annuels du suivi du secteur informel | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Action 1.1.9: Elaboration du document sur les risques budgétaires | DGE | Analyser et anticiper les effets des risques budgétaires susceptibles d'affecter l'exécution du Budget Général de l'Etat | 75 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Action 1.1.7 : Elaboration d'indicateurs avancés pour le suivi de l'activité économique locale | DGE | Disposer d'indicateurs avancés d'activité pour le suivi de l'économie locale | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Action 1.1.8: Mise en place d'un dispositif de | DGE | Mettre en place un dispositif de suivi | 75 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| suivi conjoncturel des créations d'emploi | | conjoncturel des créations d'emploi | | | | | | |
| Action 1.1.10: Digitalisation des enquêtes de conjoncture | DGE | Réaliser des enquêtes de conjoncture à partir des tablettes Android | 100 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Programme 1.2 : Renforcement des capacités d'élaboration des budgets en lien avec les objectifs et priorités sectorielles en tenant compte des thématiques transversales comme les changements climatiques et le genre | | | 321 000 | 63 000 | 83 000 | 63 000 | 63 000 | 49 000 |
| Action 1.2.1 : Formation des acteurs de la chaîne sur les nouveaux instruments budgétaires (DPPD, PAP, dotations) et les procédures de leur élaboration | DGB | Assurer la bonne maîtrise des techniques et procédures de programmation, d'exécution et de reddition de compte par les acteurs de la chaîne des dépenses publiques | 100 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Action 1.2.2 : Renforcement des capacités d'analyse de l'efficacité et de la faisabilité des grands projets | DGB | Assurer la qualité des investissements publics et une bonne exécution des provisions | 45 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 |
| Action 1.2.3 : Organisation d'une revue générale des | DGB | | 40 000 | 0 | 20 000 | 0 | 0 | 20 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| programmes budgétaires afin d'améliorer leur formulation en termes de dénomination et d'objectifs, ainsi que des résultats et leurs indicateurs conduit notamment par une instance interministérielle dédiée | | | | | | | | |
| Action 1.2.4 : Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de formation au niveau central et au niveau déconcentré | DGB | | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | |
| Action 1.2.5. Renforcement de l'efficacité et de la transparence du processus de sélection des projets, en y intégrant des critères liés au changement climatique | DGB | | 32 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | |
| Action 1.2.6 : Amélioration de la présentation du PIP | DGB | | 24 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 6 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| annexé au PLF, en particulier pour donner une visibilité sur les coûts globaux des projets | | | | | | | | |
| Action 1.2.7 : Intégration des préoccupations climatiques dans la circulaire budgétaire sur la voie déjà empruntée pour la budgétisation sensible au genre et mise en place d'un suivi effectif des investissements liés au changement climatique en préparation et en exécution du budget | DGB | Émettre des directives afin de rendre systématique la prise en compte de la dimension climat dans le cycle budgétaire | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | |
| Programme 1.3 : Amélioration du processus de préparation du budget | | | 117 000 | 29 250 | 29 250 | 29 250 | 29 250 | 0 |
| Action 1.3.1 : Faire un complément à la documentation budgétaire et comptable conformément aux dispositions de la loi organique et du PCE. | DGB | Développer la justification des montants de crédits alloués en fonction de l'impact budgétaire et la probabilité des risques qu'ils sont censés couvrir et, le | 84 000 | 21 000 | 21 000 | 21 000 | 21 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | cas échéant, ajuster leurs dotations en lien avec la DRB | | | | | | |
| Action 1.3.2 : Intégration des dimensions transversales des politiques publiques au processus budgétaire | DGB | | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | |
| Action 1.3.3 : Programmation des dépenses publiques | DGB | | 13 000 | 3 250 | 3 250 | 3 250 | 3 250 | |
| Axe stratégique 2 : Amélioration des stratégies de mobilisation des ressources budgétaires | | | 151 240 943 | 27 823 399 | 38 333 996 | 37 252 106 | 37 491 956 | 10 334 486 |
| Programme 2.1 : Promotion des politiques fiscales équitables et efficaces | | | 1 415 000 | 545 000 | 600 000 | 100 000 | 90 000 | 80 000 |
| Action 2.1.1 : Renforcement des capacités d'évaluation des politiques fiscales et douanières et de mesure de leur impact sur les recettes budgétaires, l'économie, l'environnement et les politiques sociales. | DGI | | 220 000 | 15 000 | 70 000 | 55 000 | 45 000 | 35 000 |
| Action 2.1.2 : Mise en place de la nouvelle plateforme de gestion | DGD | | | | X | X | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|--------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| des exonérations fiscales et douanières | | | | | | | | |
| Action 2.1.3 : Poursuite et suivi des travaux de conception de Custom Webb | DGD | Déployer un système douanier complet doté de modules spécifiques de pré-dédouanement et qui gère l'ensemble du processus douanier. | | X | X | X | X | X |
| Action 2.1.4 : Surveillance du territoire et lutte contre la fraude | DGD | Améliorer le climat des affaires par la simplification et la digitalisation de toutes les procédures fiscales | 75 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Action 2.1.5 : Poursuite des réformes portuaires | DGD | Poursuivre la dématérialisation des procédures douanière via le GUCE | | X | X | X | X | X |
| Action 2.1.6 : Modernisation des infrastructures | DGD | | 1 120 000 | 515 000 | 515 000 | 30 000 | 30 000 | 30 000 |
| Programme 2.2 : Amélioration des techniques fiscales et promotion du civisme fiscal | | | 39 755 316 | 9 500 | 9 936 454 | 9 936 454 | 9 936 454 | 9 936 454 |
| Action 2.2.1 : Evaluation et amélioration du système d'identifiant des contribuables. | DGI | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 2.2.2 : Organisation des fonctions renseignement, analyse de risque et orientation des contrôles ; | DGD | Organisation des fonctions renseignement, analyse de risque et orientation des contrôles | 29 500 | 9 500 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Action 2.2.3 : Contrôle mobile | DGD | | 39 725 81 6 | 0 | 9 931 45 4 | 9 931 45 4 | 9 931 4 54 | 9 931 54 |
| Action 2.2.4 : Institution du statut d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA). | DGD | Facilitation du commerce extérieur | | X | X | X | X | X |
| Action 2.2.5: Promotion du civisme fiscal | DGI | Inciter les contribuables à payer spontanément leurs impôts | | | | | | |
| Action 2.2.6 : Consolidation de la confiance dans le système fiscal/douanier et son administration en garantissant l'égalité devant l'impôt | DGI | Accroître la confiance des contribuables dans le système fiscal et douanier | | | | | | |
| Programme 2.3 : Amélioration du recouvrement et la comptabilisation des recettes budgétaires | | | 2 091 85 5 | 536 855 | 929 000 | 362 000 | 137 00 0 | 127 00 |
| Action 2.3.1 : Mise en œuvre de certaines | DGI | | 167 000 | | 87 000 | 60 000 | 10 000 | 10 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|---------|---------|---------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| mesures d'accroissement du niveau des recettes fiscales et non fiscales. | | | | | | | | |
| Action 2.3.2 : Mise en place d'un nouveau système de gestion des bases de données entre régies financières ; | DGI | | 29 855 | 21 855 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 |
| Action 2.3.3 : Mise en place d'un système complet de Business Intelligence (BI) ; | DGI | | 330 000 | | 180 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 |
| Action 2.3.4 : Identification et mise en œuvre de réformes fiscales en faveur de l'investissement privé | DGI | Améliorer le climat des affaires par la simplification et la digitalisation de toutes les procédures fiscales | 1 565 000 | 515 000 | 660 000 | 250 000 | 75 000 | 65 000 |
| Action 2.3.5 : Rapprochement des comptes d'attente au moins une fois par trimestre, dans les deux mois qui suivent la fin de chaque trimestre ; | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.3.6 : Mise en place des mesures visant le maintien de la part des arriérés de | DGTCP | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|------|------|------|------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| recettes à la fin du dernier exercice clos à un niveau inférieur à 20 % du total des recettes perçues pour l'exercice et les arriérés de plus de 12 mois à moins de 50 % du total des arriérés pour l'exercice. | | | | | | | | |
| Action 2.3.7 : Célérité et sécurité dans le recouvrement des recettes non-fiscales en République du Bénin ; | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.3.8 : Missions techniques de suivi et de mobilisation des recettes non fiscales ; | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.3.9 : Renforcer la gestion des ressources humaines dans les régies de recettes. | DAF | (i) Adapter les ressources humaines aux objectifs stratégiques des administrations au travers du développement de la GPEEC, (ii) Moderniser les politiques et leviers de motivation des agents et (iii) | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|--------|--------|--------|---------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | Restructurer le système d'évaluation des performances individuelles et collectives. | | | | | | |
| Programme 2.4 : Amélioration des capacités de mobilisation de ressources autres que les recettes budgétaires | | | | | | | | |
| Action 2.4.1 : Mise en œuvre du Schéma directeur Informatique de la CAGD | CAGD | Assurer les standards relatifs à la gestion du système d'informations | 821 936 | 12 500 | 57 778 | 57 888 | 662 738 | 31 038 |
| Action 2.4.2 : Acquisition d'un nouveau système de gestion de la dette : SYGADE ou MERIDIEN | CAGD | Doter la CAA d'un nouveau système de gestion de la dette | 46 936 | | | | 41 904 | 5 036 |
| Action 2.4.3 : Assistance technique pour le développement de produits et services diversifiés sur les marchés des capitaux | CAGD | Mettre en place des produits et services diversifiés sur les marchés des capitaux pour lever des financements pour le Bénin | 420 000 | | | | 414 000 | 6 000 |
| Action 2.4.4 : Renforcement des capacités opérationnelles de la DGFD | DGFD | Améliorer les capacités opérationnelles de la DGFD | 240 000 | | 25 278 | 27 888 | 186 834 | |
| | | | 115 000 | 12 500 | 32 500 | 30 000 | 20 000 | 20 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|--------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Programme 2.5 : Amélioration des finances des Collectivités territoriales | | | 9 432 52 | 2 288 46 | 2 344 68 | 2 329 68 | 2 304 6 | 165 0 |
| Action 2.2.1. Mise en place des textes d'application du code de l'administration territoriale: volet gestion budgétaire | DGB | Elaborer et/ou actualiser les textes d'application prévus par le code de l'administration territoriale dans le cadre de la gestion budgétaire des communes | 25 000 | 25 000 | | | | |
| Action 2.2.6. Mise en place des outils de gestion budgétaire conformes au code de l'administration territoriale | DGB | Elaborer les outils de facilitation et de mise en œuvre du code de l'administration territoriale à l'usage des acteurs de la décentralisation | 95 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 20 000 | |
| Action 2.2.7. Vulgarisation et formation des acteurs sur les textes d'application du code de l'administration territoriale et des outils de gestion budgétaire | DGB | Faire connaître les nouveaux textes et outils de leur mise en œuvre d'une part et former les utilisateurs sur les différents outils élaborés | 205 000 | 20 000 | 60 000 | 60 000 | 40 000 | 25 000 |
| Action 2.2.8. Suivi-évaluation du processus budgétaire au niveau communal | DGB | Suivre et évaluer périodiquement le respect du calendrier budgétaire communal, | 60 000 | 0 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | le niveau d'appropriation des outils et textes élaborés puis identifier les besoins de renforcement de capacités et d'accompagnement des acteurs | | | | | | |
| Action 2.2.9. Assistance et accompagnement des collectivités territoriales | DGB | Mettre en place l'assistance et l'accompagnement nécessaire et spécifique à chaque collectivité territoriale | 200 000 | 0 | 45 000 | 65 000 | 65 000 | 25 000 |
| Action 2.5.6 : Finalisation des textes d'application relatifs au titre 8 du code de l'administration territoriale | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.5.7 : Conception et réalisation sous forme de recueil du code de l'administration territoriale et des textes d'application | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.5.8 : Formation qualifiante | ANCB | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|--------|--------|-------|-------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| sur le budget participatif avec la faîtière continentale des communes (CGLUA) ; | | | | | | | | |
| Action 2.5.9 : Mise en œuvre de la phase II de l'étude évaluative des conventions de partenariat Etat-Communes ; | ANCB | Harmonisation du modèle de convention de partenariat Communes-CIPES | 13 300 | 13 300 | | | | |
| Action 2.5.10 : Sensibilisation nationale des conseils communaux sur la mobilisation des ressources sur les gares routières ; | ANCB | Amélioration de la gouvernance et et des recettes des gares routières | 10 000 | | 10 000 | | | |
| Action 2.5.11 : Réalisation de l'étude sur le recouvrement des arriérés d'impôts locaux et d'un voyage d'études dans un pays qui a une bonne expérience en la matière ; | ANCB | Amélioration du taux de recouvrement des impôts locaux | 19 000 | | 19 000 | | | |
| Action 2.5.12: Renforcement de | ANCB | Amélioration de la mobilisation de la Contribution au | 34 560 | | 15 520 | 9 520 | 9 520 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| capacités des agents collecteurs de la CDL | | Développement Local (CDL) | | | | | | |
| Action 2.5.13 : Modernisation du dispositif de recouvrement des recettes non fiscales des communes | DGTCP | Utiliser les moyens modernes pour la collecte des recettes non fiscales communales avec encaissement suivant moyens de paiement modernes (monnaie électronique) | 500 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Action 2.5.14 : Production des notes de conjoncture sur les finances locales | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.5.15: Production des comptes administratifs et de gestion des collectivités territoriales | DGTCP | | | | | | | |
| Action 2.5.16: Mise en œuvre du code de l'administration territoriale en République du Bénin | DGTCP | Mettre en œuvre les dispositions du code de l'administration territoriale en RB | 300 000 | 75 000 | 75 000 | 75 000 | 75 000 | n.a |
| Action 2.5.17: Harmonisation du cadre budgétaire et comptable des | DGTCP | Définir cadre budgétaire et comptable propre aux EPA mais se basant | 50 000 | 50 000 | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-----------------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| établissements publics à caractère administratif | | sur la comptabilité publique | | | | | | |
| Action 2.5.18 : Création de la Banque postale Bénin | LPB | Création d'une banque répondant aux besoins des populations et des entreprises | 5 479 120 | 1 369 78 0 | 1 369 78 0 | 1 369 78 0 | 1 369 7 80 | |
| Action 2.5.19 : Implantation de La Poste du Bénin, du guichet des e-services et des services du gouvernement dans toutes les communes. | LPB | Devenir un intermédiaire de référence pour les services numériques et gouvernementaux | 2 441 545 | 610 386 | 610 386 | 610 386 | 610 38 7 | |
| Action 2.5.20 : Renforcement des capacités de suivi des comptes des Collectivités territoriales (CT) | DGTCP | | | | | | | |
| Programme 2.6: Amélioration de la gestion immobilière et foncière | | | 97 724 3 11 | 24 431 0 78 | 24 466 0 78 | 24 466 0 78 | 24 361 077 | |
| Action 2.6.1: Dématérialisation des procédures de délivrance d'actes fonciers | ANDF | Faciliter le dépôt des demandes de prestations | 0 | X | X | X | | |
| Action 2.6.2: Institution du Numéro | ANDF | Doter toutes les parcelles d'un numéro | 0 | X | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Unique Parcellaire (NUP) | | unique d'identification dans le cadastre | | | | | | |
| Action 2.6.3 :Mise à l'échelle du cadastre national | ANDF | Assurer une couverture intégrale du territoire national | 97 624 31 1 | 24 431 0 78 | 24 431 0 78 | 24 431 0 78 | 24 331 077 | |
| Action 2.6.4: Modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat | ANDF | Assurer une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat | 100 000 | | 35 000 | 35 000 | 30 000 | |
| Axe stratégique 3 : Renforcement des capacités de contrôle et de maîtrise de l'exécution des budgets | | | 11 051 8 33 | 3 395 36 4 | 2 916 82 4 | 2 604 76 4 | 2 134 8 81 | |
| Programme 3.1 : Amélioration de la prévisibilité à court terme des opérations financières de l'Etat | | | 41 860 | 38 320 | 3 540 | 0 | 0 | |
| Action 3.1.1 : Élargissement du champ de couverture du TOFE actuel à l'ensemble des structures de l'administration publique pour l'information disponibles au sein du MEF | CSPEF | Améliorer la couverture de l'information financière publique | 34 780 | 34 780 | | | | |
| Action 3.1.2 : Amélioration de la production du TOFE par la réduction de l'écart statistique et par la production de | CSPEF | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|------------------|----------------|----------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| notes explicatives sur la méthodologie d'élaboration et les données sources utilisées | | | | | | | | |
| Action 3.1.3 : Elaboration et de publication d'au moins un bilan financier annuel pour l'administration budgétaire centrale | CSPEF | | | | | | | |
| Action 3.1.4 : Diffusion du TOFE base MSFP 2001/2014 | CSPEF | Renforcer la transparence des statistiques des finances publiques | - | X | X | | | |
| Action 3.1.5 : Diffusion d'une note et d'un tableau de passage entre les deux méthodologies | CSPEF | Renforcer la transparence de l'information financière publique | 7 080 | 3 540 | 3 540 | | | |
| Programme 3.2 : Renforcement de la gestion de la trésorerie, de la maîtrise des dépenses salariales et du dispositif pour la régulation de l'exécution du budget. | | | 4 597 473 | 1 808 919 | 1 162 659 | 854 139 | 771 756 | |
| Action 3.2.1 : Opérationnalisation du compte unique du trésor | DGTCP | | 719 620 | 337 000 | 190 000 | 135 000 | 57 620 | |
| Action 3.2.2 : Définition de nouvelles | DGTCP | | 8 000 | 8 000 | 0 | 0 | 0 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| modalités de suivi budgétaire et de reddition de compte du budget de l'Etat | | | | | | | | |
| Action 3.2.3 : Formalisation de la procédure d'élaboration du plan annuel mensualisé de trésorerie. | DGTCP | | 126 630 | 31 658 | 31 658 | 31 658 | 31 656 | 31 656 |
| Action 3.2.4 : Clarification des règles et conditions d'utilisation des crédits globaux mis en réserve pour faire face aux imprévus. | DGB | | 20 000 | 0 | 20 000 | 0 | 0 | |
| Action 3.2.5 : Modernisation de la fonction solde | DGB | | 60 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | |
| Action 3.2.6 : Renforcement des capacités des délégués budgétaires et autres cadres de la DGB aux démarches de réception, d'attachement des marchés réalisés sur PIP. | DGB | | 22 000 | | 22 000 | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------|------|------|------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 3.2.7 : Réforme du régime de retraite du FNRB | DGB | | 163 390 | 163 390 | 0 | | | |
| Action 3.2.8 : Refonte du SICOPE | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.9 : Mise en œuvre de la coordination entre le FNRB et la CNSS | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.10 : Numérisation des archives du FNRB | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.11 : Intégration de la Biométrie à la remise de livret de pension | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.12 : Organisation d'une conférence de définition des schémas d'emplois | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.13 : Réalisation des interfaces SUNKWE – SICOPE et SICOPE-SIGFiP | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.14 : Extension de SICOPE dans les départements | DGB | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|---------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 3.2.15 : Recensement biométrique du personnel en fonction et des pensionnés | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.16 : Instauration de l'obligation pour chaque ministère de joindre à son projet de budget un plan d'engagement provisoire, et une procédure d'approbation de ces plans | DGB | | 25 000 | | 10 000 | 10 000 | 5 000 | |
| Action 3.2.17 : Rendre compte de l'exécution des crédits pour imprévus | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.18 : Préciser les règles et conditions d'utilisation des crédits globaux mis en réserve pour faire face aux imprévus. | DGB | | | | | | | |
| Action 3.2.19: Améliorer le système de gestion des comptes | DGTCP | Développer de nouvelles offres de services en vue de | 340 000 | 105 000 | 95 000 | 70 000 | 70 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|---------|---------|---------|---------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| des correspondants du Trésor | | l'amélioration de la satisfaction des clients | | | | | | |
| Action 3.2.20 : Développement des services monétiques du Trésor | DGTCP | Dématérialiser les instruments de paiement | 1 050 000 | 600 000 | 170 000 | 140 000 | 140 000 | |
| Action 3.2.21: Amélioration de la gestion des comptes de tiers | DGTCP | Moderniser la gestion des comptes | 70 000 | 55 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | |
| Action 3.2.22: Modernisation de la conception des notes d'accord et états de rapprochement bancaire | DGTCP | Moderniser le processus d'élaboration des documents constitutifs du compte de gestion de l'Etat | 80 000 | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | |
| Action 3.2.23: Action de réforme 7 : Automatisation du suivi des placements d'excédents de trésorerie | DGTCP | Améliorer le taux de recouvrement des intérêts sur les placements | 26 860 | 6 715 | 6 715 | 6 715 | 6 715 | |
| Action 3.2.24: Mise aux normes de qualité des cadres de formation et de recyclage des agents du Trésor | DGTCP | Moderniser les centres de formations et de recyclage des agents du Trésor | 150 000 | 0 | 150 000 | 0 | 0 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 3.2.25: Modernisation du système de traitement des dossiers de remboursement des trop perçus sur salaire et pension | DGTCP | Gérer efficacement les plaintes des clients | 1 723 063 | 430 766 | 430 766 | 430 766 | 430 765 | 430 765 |
| Action 3.2.26: Mise en place d'une application WEB de suivi des comptes hors CUT de la DGTCP | DGTCP | | 3 260 | 0 | 3 260 | | | |
| Action 3.2.27: Mise en place un système collaboratif de gestion dématérialisé de contenu documentaire, archivistique, administratif et comptable à la DGTCP | DGTCP | Améliorer l'efficacité de la production, l'exploitation, la sécurisation, l'organisation et la gestion archivistique de l'information et des documents de la DGTCP | 6 520 | 3 260 | 3 260 | | | |
| Action 3.2.28: Acquisition de matériels informatiques de gestion dématérialisé de contenu documentaire, archivistique, administratif et | DGTCP | Faciliter la production, l'organisation, la gestion, la conservation et l'accès sécurisé des documents de la DGTCP | 0 | X | X | X | X | X |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-------|------|------|------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| comptable à la DGTCP (Ordinateurs, scanners, imprimantes, etc.). | | | | | | | | |
| Action 3.2.29: Mise en place une plateforme de gestion des stagiaires au sein de la DGTCP | DGTCP | Dématérialiser la gestion des stages à la DGTCP | 0 | X | X | X | X | |
| Action 3.2.30: Développement d'une application web pour le pilotage des actions de réformes et du système de management de la qualité de la DGTCP | DGTCP | Automatiser la gestion du système de management de la qualité de la DGTCP | 3 130 | 3 130 | X | X | X | |
| Action 3.2.31: Mise en œuvre la politique de sauvegarde des données et applications du système d'information du Trésor | DGTCP | Sécuriser les données de la DGTCP | 0 | X | X | X | X | |
| Action 3.2.32. Collecte effective des documents de suivi de l'exécution des projets et production d'une synthèse, en | DGB | PIMA | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| particulier pour les agences | | | | | | | | |
| Action 3.2.33. Mise en œuvre des mesures pour assurer une meilleure durabilité des infrastructures publiques | DGB | Enrichir les méthodologies standards pour la maintenance, en particulier pour tenir compte des vulnérabilités climatiques | | | | | | |
| Action 3.2.34. Précision des besoins d'entretien en capital, | DGB | Tirer parti de la mise en place de la CDCP et de la CM pour assurer un meilleur suivi des actifs dans la durée | | | | | | |
| Programme 3.3 : Renforcement du contrôle de l'exécution des dépenses et de maîtrise des risques budgétaires | | | 2 127 500 | 446 875 | 689 375 | 689 375 | 301 875 | |
| Action 3.3.1 : Formation des acteurs de la chaîne des dépenses à l'exécution efficiente des dépenses publiques | DGB | | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | |
| Action 3.3.2 : Renforcement des capacités en matière d'appui conseil à la gestion budgétaire | DGB | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|------|------|------|------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 3.3.3 : Cartographie des dépenses non comptabilisées dans les états financiers | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.4 : Instauration de la dématérialisation dans le cadre de la gestion budgétaire et comptable publique (Etat, commune et EPA) | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.5 : Modernisation des services offerts aux clients | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.6 : Modernisation du circuit de la dépense | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.7 : Actualisation annuelle de la cartographie interne des risques et articulation systématique de cette cartographie avec le chapitre incertitude du DPBEP et du document d'analyse | DGB | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| des risques budgétaires (DRB) | | | | | | | | |
| Action 3.3.8 : Généralisation de l'analyse quantitative dans le document d'analyse des risques budgétaires (DRB) et estimation des impacts des chocs sur les recettes, les dépenses, le solde et la dette. | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.9 : Analyses de certains risques spécifiques et leur intégration dans la déclaration des risques budgétaires. | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.10 : Introduction dans la loi de finances de certaines limites pour mieux encadrer certains risques | DGB | | | | | | | |
| Action 3.3.11 : Poursuite du processus de déconcentration de la fonction de contrôleur financier auprès des | DNCF | | 340 000 | 85 000 | 85 000 | 85 000 | 85 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| communes à travers le renforcement des moyens financiers, humains et matériels ; | | | | | | | | |
| Action 3.3.12 : renforcement du réseau des contrôleurs financiers à travers un recrutement spécial des contrôleurs budgétaires pour l'assainissement continu des finances publiques et locales ; | DNCF | | 80 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | |
| Action 3.3.13 : adaptation du contrôle financier à la gestion en mode programme | DNCF | redéfinition de la fonction du contrôleur financier à travers la prise d'un décret, formation des acteurs, réorganisation de la DNCF, conception des outils, organisation voyages d'études pour l'implémentation réussie des réformes,) ; | 115 000 | 28 750 | 28 750 | 28 750 | 28 750 | |
| Action 3.3.14 : allègement du contrôle de régularité et | DNCF | | 0 | X | X | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------|---------|---------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| renforcement du contrôle modulable basé sur les risques (allègement à la phase d'engagement, liquidation, ...); | | | | | | | | |
| Action 3.3.15 : renforcement de l'autonomisation de la DNCF vis à vis des ordonnateurs (construction des logements de bureau et de résidence des Contrôleurs Financiers Départementaux, équipement en matériels roulants, ...); | DNCF | | 775 000 | | 387 500 | 387 500 | | |
| Action 3.3.16 : renforcement du système de management qualité (audits de renouvellement et de surveillance, formations de l'équipe de pilotage et des auditeurs internes, mise en œuvre des actions du plan | DNCF | | 125 000 | 31 250 | 31 250 | 31 250 | 31 250 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| d'amélioration continue, ...); | | | | | | | | |
| Action 3.3.17 : renforcement de l'approche basée sur les risques par la mise à jour régulière et la mise en œuvre du plan de mitigation des risques de la DNCF ; | DNCF | | 35 000 | 8 750 | 8 750 | 8 750 | 8 750 | 8 750 |
| Action 3.3.18 : renforcement du contrôle des missions officielles (contrôle de l'effectivité des missions, bancarisation des frais de missions, visas électroniques) à travers la poursuite du développement de la phase II de SEMO ; | DNCF | | 350 000 | 87 500 | 87 500 | 87 500 | 87 500 | 87 500 |
| Action 3.3.19 : renforcement de la maîtrise des coûts des dépenses publiques à travers la dynamisation du Répertoire des Prix de Référence (e-RPR), la | DNCF | | 145 000 | 145 000 | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| codification des articles et une bonne comptabilisation des matières et un suivi des stocks ; | | | | | | | | |
| Action 3.3.20 : poursuite de l'exploitation et de la mise à jour du SYCOREF pour une meilleure prévisibilité des coûts de l'expression des besoins. | DNCF | | 142 500 | 35 625 | 35 625 | 35 625 | 35 625 | |
| Action 3.3.21 : Renforcement des acteurs de pilotage du système de management de qualité de la DGTCP | | | | | | | | |
| Action 3.3.22 : Renforcement de l'approche basée sur les risques par la mise à jour régulière et la mise en œuvre du plan de mitigation des risques de la DGTCP | | | | | | | | |
| Programme 3.4 : Modernisation et professionnalisation du système de passation des marchés publics | | | 2 880 000 | 720 000 | 720 000 | 720 000 | 720 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 3.4.1 : Faire réaliser chaque année par un organisme indépendant un audit des marchés passés | ARMP | Contribuer à l'amélioration de la surveillance, de l'intégrité et de la performance du système de la commande publique | 60 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| Action 3.4.2 : Faciliter l'accès du public à toutes les informations utiles pour l'efficacité du système | ARMP | Renforcer la transparence et la crédibilité du système des marchés publics | | X | X | X | X | |
| Action 3.4.3 : Création d'un Centre de Formation , de Recherches et de Documentation de l'ARMP (CEFRED) à Cotonou | ARMP | | | | X | X | X | |
| Action 3.4.4 : Mise en cohérence de la loi portant cadre juridique des PPP avec les textes nationaux et communautaires relatifs à la commande publique | ARMP | Doter le système de la commande publique d'un cadre juridique et institutionnel en conformité avec les normes régionales et internationales | | X | X | | | |
| Action 3.4.5 : Professionnalisation et formation des acteurs | ARMP | Développer une stratégie visant la professionnalisation | | X | X | X | X | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| de la commande publique | | des acteurs système de la commande publique au Bénin | | | | | | |
| Action 3.4.6 : Développement et mise en place d'un cadre de performance efficace et transparent des marchés publics | ARMP | contribuer à améliorer la surveillance, l'intégrité et la performance du système de la commande publique | | X | X | X | X | |
| Action 3.4.7 : Digitalisation de la commande publique (e-procurement) en République du Bénin | ARMP | Renforcer la gouvernance des marchés publics par le déploiement au profit de toutes les autorités contractantes et acteurs du système, une plateforme digitalisée de passation des marchés publics | | X | X | X | X | |
| Action 3.4.8 : amélioration continue de la professionnalisation de la fonction de contrôle des marchés publics | DNCMP | Opérationnaliser une stratégie de formation durable et d'appui technique au profit des agents de la DNCMP | 375 000 | 93 750 | 93 750 | 93 750 | 93 750 | |
| Action 3.4.9 : Redynamisation du contrôle de l'exécution et du contrôle a posteriori des marchés | DNCMP | Assurer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés à la | 220 000 | 55 000 | 55 000 | 55 000 | 55 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| publics passés par les autorités contractantes | | réglementation en vigueur | | | | | | |
| Action 3.4.10 : Redynamisation du contrôle a priori des projets de contrats de partenariat public-privé | DNCMP | Accroître la qualité du montage et la mise en œuvre des contrats de partenariat public-privé | 75 000 | 18 750 | 18 750 | 18 750 | 18 750 | 18 750 |
| Action 3.4.11 : Digitalisation de la mission de contrôle de la commande publique | DNCMP | Renforcer la gouvernance et la mission de contrôle des marchés publics par le déploiement des solutions digitalisées au profit de la DNCMP et des acteurs du système | 685 000 | 171 250 | 171 250 | 171 250 | 171 250 | 171 250 |
| Action 3.4.12 : Amélioration de la disponibilité des informations utiles sur la commande publique | DNCMP | Renforcer la transparence et la crédibilité du système des marchés publics | 75 000 | 18 750 | 18 750 | 18 750 | 18 750 | 18 750 |
| Action 3.4.13 : Renforcement des relations avec les Autorités Contractantes | DNCMP | Renforcer l'appui technique aux autorités contractantes | 240 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 |
| Action 3.4.14 : développement et mise en place d'un cadre de | DNCMP | Contribuer à améliorer la surveillance, l'intégrité et la | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| performance efficace et de la promotion de l'intégrité avec l'ARMP | | performance du système de la commande publique | | | | | | |
| Action 3.4.15 : renforcement de l'indépendance de la mission de contrôle | DNCMP | Contribuer à l'efficacité des démembrements de la DNCMP | 1 110 000 | 277 500 | 277 500 | 277 500 | 277 500 | 277 500 |
| Programme 3.5 : Amélioration de la tenue des comptabilités et fiabilité des données financières | | | 1 405 000 | 381 250 | 341 250 | 341 250 | 341 250 | 341 250 |
| Action 3.5.1 : Mise en place d'un système intégré de gestion des matières | DGML | | 600 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 |
| Action 3.5.2 : Vulgarisation et surveillance de l'application des normes comptables du SYSCOHADA révisé (y compris les entreprises publiques) | CENAFO C | | | | | | | |
| Action 3.5.3 : Surveillance de l'application des normes comptables du SYSCOHADA révisé dans les Entreprises publiques | CENAFO C | Disposer d'une base de données sur le niveau d'application des normes comptables dans les entreprises publiques | 30 000 | 30 000 | | | | |
| Action 3.5.4 : Mise en place du système de | CENAFO C | | 120 000 | | 40 000 | 40 000 | 40 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| gestion et de tenue des comptes des entreprises publiques (SYSGTCEP) | | | | | | | | |
| Action 3.5.5 : Vulgarisation et appropriation des normes comptables et financières en vigueur | CENAFO C | Renforcer la capacité des acteurs producteurs des états financiers conformément au référentiel du SYSCOHADA | 140 000 | 35 000 | 35 000 | 35 000 | 35 000 | |
| Action 3.5.6 : Poursuite de la mise en conformité du Conseil national de Comptabilité (CNC) | CENAFO C | Veiller au respect des normes comptables et attirer les investissements étrangers | 50 000 | 50 000 | | | | |
| Action 3.5.7 : Recensement et valorisation des éléments du patrimoine de l'Etat pour l'enrichissement du premier bilan d'ouverture | DGML | maîtriser l'état réel du patrimoine non financier en quantité, en qualité et en valeur afin de les prendre en compte dans les bilans patrimoniaux suivant les normes de la comptabilité en droit constaté. | 150 000 | 37 500 | 37 500 | 37 500 | 37 500 | |
| Action 3.5.8 : Elaboration des référentiels et le manuel de la | DGML | Contribuer à améliorer la tenue de la comptabilité des matières à travers la | 115 000 | 28 750 | 28 750 | 28 750 | 28 750 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| comptabilité des matières | | mise à la disposition des acteurs des outils de référence. | | | | | | |
| Action 3.5.9 : Renforcement des compétences des acteurs de la gestion du patrimoine non financier | DGML | Rendre aptes des acteurs à la prise en charge comptable des mouvements des matières et à la gestion du patrimoine non financier | 200 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | 50 000 | |
| Action 3.5.10 : Révision du format du CGAF produit pour l'aligner sur le RGCP et produire les états financiers conformément à la norme comptable y relative. | DGTCP | | | | | | | |
| Action 3.5.11 : Mise en place d'un dispositif de suivi formalisé de la qualité comptable des balances mensuelles et annuelles sur la base d'indicateurs de la qualité comptable | DGTCP | | | | | | | |
| Axe stratégique 4 : Amélioration de la surveillance et de l'encadrement des établissements publics, audits et vérifications internes, contrôles externes | | | 5 912 051 | 1 449 455 | 1 507 096 | 1 459 500 | 1 416 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Programme 4.1 : Assainissement du portefeuille des participations de l'Etat | | | 350 000 | 87 500 |
| Action 4.1.1 : Elaboration d'un modèle d'évaluation de la performance de gestion du service public dans les entreprises publiques | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.2 : Révision du cadre législatif relatif à l'organisation et au fonctionnement des entreprises et établissements publics. | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.3 : Révision des textes de tous les établissements publics pour les mettre en conformité avec le nouveau cadre juridique | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.4 : Organisation et formalisation la procédure de préparation et d'adoption des budgets des EPA et des | DGPED | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Collectivités territoriales | | | | | | | | |
| Action 4.1.5 : Organisation et formalisation de la procédure de suivi de l'exécution des budgets des EPA et des risques financiers qui leur sont imputables | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.6 : Renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la gestion des EPA | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.7 : Harmonisation du cadre budgétaire et comptable des Etablissements publics à caractère administratif | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.8 : Mise en place d'un dispositif de bonne gouvernance des entreprises publiques | DGPED | Renforcer la bonne gouvernance au sein des entreprises publiques | 100 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | |
| Action 4.1.9 : Elaboration des contrats d'objectifs et | DGPED | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| de performance entre l'Etat et les entreprises à caractère économique | | | | | | | | |
| Action 4.1.10 : Consolidation et suivi des actifs financiers de l'Etat | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.11 : Poursuite du développement d'une vision consolidée du portefeuille de l'Etat et garantir la supervision des participations financières de l'Etat | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.12 : Amélioration de la présentation des informations sur les EPA | DGPED | | | | | | | |
| Action 4.1.13 : Amélioration des capacités institutionnelles et organisationnelles de surveillance financière et d'encadrement des entreprises publiques | DGPED | Améliorer les capacités d'encadrement et de suivi des entreprises publiques. | 85 000 | 21 250 | 21 250 | 21 250 | 21 250 | 21 250 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|---------------|----------------|----------------|---------------|---------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 4.1.14 : Professionnalisation des Conseils d'Administration des entreprises publiques | DGPED | Rendre professionnelle les conseils d'administration en vue d'une bonne | 165 000 | 41 250 | 41 250 | 41 250 | 41 250 | 41 250 |
| Programme 4.2 : Audits et vérification internes | | | 468 051 | 95 955 | 154 596 | 105 000 | 62 500 | 50 000 |
| Action 4.2.1 : Adoption d'un schéma d'organisation global des institutions faîtières d'audit et de vérification | IGAA | | | | | | | |
| Action 4.2.2 : Renforcement des capacités professionnelles de l'IGAA | IGAA | Renforcer les aptitudes et les capacités professionnelles des inspecteurs par la formation, l'assistance technique | 45 000 | | 22 500 | 22 500 | | |
| Action 4.2.3 : Renforcement des capacités de l'IGF | IGF | Améliorer les capacités opérationnelles de l'IGF | 100 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Action 4.2.4 : Mise en conformité de l'IGF aux normes internationales d'audit | IGF | | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Action 4.2.5 : Renforcement des capacités | IGF | Equiper l'IGF en outils de travail adéquats | 25 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| institutionnelles de l'IGF | | | | | | | | |
| Action 4.2.6 : Révision du cadre institutionnel et structurel de l'IGF | IGF | | Sans coût | | | | | |
| Action 4.2.7 : Informatisation de la gestion des missions de contrôle de dépenses non réparties et limiter les dépenses sans engagement préalable. | IGF | | 25 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Action 4.2.8 : Opérationnalisation de l'audit interne pour les entités de l'administration centrale à l'origine de la plupart des dépenses budgétisées totales ainsi que pour les entités de l'administration centrale qui recouvrent la plupart des recettes. | IGF | | 50 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 |
| Action 4.2.9 : Focalisation des activités d'audit interne sur l'évaluation | IGF | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| de la pertinence et de l'efficacité des contrôles internes | | | | | | | | |
| Action 4.2.10 : Exécution des programmes d'audit annuel | IGF | | | | | | | |
| Action 4.2.11 : Prise des mesures pour assurer une réponse complète à l'ensemble des recommandations d'audit pour toutes les entités contrôlées dans les 12 mois suivant la production du rapport d'audit | IGF | | | | | | | |
| Action 4.2.12 : Adaptation des contrôles de l'administration territoriale et des collectivités locales aux nouvelles normes | IGAA | Faire doter les structures déconcentrées et décentralisées la cartographie des risques pour la conduite efficiente de leurs missions | 50 000 | 12 500 | 12 500 | 12 500 | 12 500 | |
| Action 4.2.13 : Amélioration du système d'information de l'IGAA | IGAA | Renforcer et sécuriser le système d'information de l'Inspection Générale | 40 000 | | 20 000 | 20 000 | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | des Affaires Administratives | | | | | | |
| Action 4.2.14 : Vulgarisation du code d'éthique et de déontologie des élus communaux, municipaux et locaux | IGAA | Assurer l'appropriation du code au niveau déconcentré (préfectures et communes) | 16 142 | | 16 142 | | | |
| Action 4.2.15 : Appui au fonctionnement de l'IGAA | IGAA | | 66 909 | 33 455 | 33 454 | | | |
| Action 4.2.16 : Poursuite de la mise en œuvre de la réforme de l'audit et du contrôle internes définie par le décret OCOA 2018-396 | IGF | | | | | | | |
| Action 4.2.17 : Renforcement de la dimension du contrôle interne et de l'audit dans le SIGFP et valorisation des informations au sein d'un entrepôt de données du MEF | CAPR/DS I | | | | | | | |
| Programme 4.3 : Renforcement des capacités des corps de contrôle de l'État | | | 1 313 00 0 | 332 000 | 327 000 | 327 000 | 327 00 0 | |
| Action 4.3.1 : Elaboration ou | CCompte | Renforcer le cadre technique de l'ISC | 101 000 | 25 250 | 25 250 | 25 250 | 25 250 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| actualisation des guides et manuels de procédures | | | | | | | | |
| Action 4.3.2 : Elaboration et validation du plan stratégique de la Cour des Comptes | CCompte | Renforcer les capacités organisationnelles de l'ISC | 69 000 | 17 250 | 17 250 | 17 250 | 17 250 | 17 250 |
| Action 4.3.3 : Edition et vulgarisation des documents et textes régissant la Cour des Comptes | CCompte | Assurer la disponibilité et l'accessibilité des textes et documents | 30 000 | 7 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 |
| Action 4.3.4 : Elaboration et mise en œuvre d'un plan de formation (PF) | CCompte | Renforcer les capacités techniques des membres de la Cour | 464 000 | 116 000 | 116 000 | 116 000 | 116 000 | 116 000 |
| Action 4.3.5 : Mise en place d'un système d'assurance qualité | CCompte | Améliorer les qualités des produits | 30 000 | 7 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 | 7 500 |
| Action 4.3.6 : Dématérialisation des processus et procédures | CCompte | Economiser le temps aux acteurs, réduire la charge de travail lié au maniement des liasses et le risque de corruption | 45 000 | 11 250 | 11 250 | 11 250 | 11 250 | 11 250 |
| Action 4.3.7 : Institution et animation d'un cadre de concertation avec | CCompte | Assurer une meilleure coordination du contrôle des finances publiques | 5 000 | 5 000 | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| les corps et organes de contrôle | | | | | | | | |
| Action 4.3.8: Apurement accéléré des comptes des comptables des collectivités locales antérieurs à 2022 | CCompte | Eviter la prescription des comptes | 211 000 | 52 750 | 52 750 | 52 750 | 52 750 | 52 750 |
| Action 4.3.9 : Apurement accéléré des comptes des comptables de l'Etat antérieurs à 2022 | CCompte | Eviter la prescription des comptes | 169 000 | 42 250 | 42 250 | 42 250 | 42 250 | 42 250 |
| Action 4.3.10 : Elaboration des guides de reddition de compte et d'apurement administratif | CCompte | Améliorer et harmoniser la présentation des comptes de gestion des comptables publics puis organiser l'apurement administratif | 69 000 | 17 250 | 17 250 | 17 250 | 17 250 | 17 250 |
| Action 4.3.11 : Mise en place d'un mécanisme de suivi des recommandations issues des contrôles | CCompte | S'assurer de l'efficacité des contrôles | 10 000 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 |
| Action 4.3.12: Mise en place d'un système documentaire | CCompte | Permettre le renforcement des capacités et la mise à jour des connaissances | 110 000 | 27 500 | 27 500 | 27 500 | 27 500 | 27 500 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Programme 4.4: Renforcement du contrôle budgétaire par le parlement | | | 121 000 | 19 000 | 23 000 | 25 000 | 24 000 | 30 000 |
| Action 4.4.1 : Organisation de l'assistance aux parlementaires pour l'examen et l'analyse des documents budgétaires | AN | | | | | | | |
| Action 4.4.2 : Renforcement des capacités du Parlement pour l'organisation d'audits. | AN | | 121 000 | 19 000 | 23 000 | 25 000 | 24 000 | 30 000 |
| Action 4.4.3 : Renforcement du dispositif de contrôle de l'action gouvernementale | AN | | | | | | | |
| Action 4.4.4 : Révision du cadre institutionnel et d'organisation de l'évaluation indépendante | AN | | | | | | | |
| Action 4.4.5 : Renforcement des capacités des députés et du personnel parlementaire | AN | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 4.4.6 : Evaluation citoyenne des PIP et des prestations publiques | AN | | | | | | | |
| Programme 4.5: Contrôle de la finance décentralisée | | | 3 660 000 | 915 000 | 915 000 | 915 000 | 915 000 | 915 000 |
| Action 4.5.1: Mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'ANSSFD | ANSSFD | Assurer efficacement la supervision du secteur de la finance décentralisée | 2 630 000 | 657 500 | 657 500 | 657 500 | 657 500 | 657 500 |
| Action 4.5.2: Mise en œuvre du plan d'assainissement | ANSSFD | Assainir efficacement le secteur de la finance décentralisée | 500 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 | 125 000 |
| Action 4.5.3 : Contribution à l'inclusion financière du secteur | ANSSFD | Accroître l'accès aux services financiers des populations vulnérables et exclues (de 15 ans et plus) | 25 000 | 6 250 | 6 250 | 6 250 | 6 250 | 6 250 |
| Action 4.5.4 : Renforcement des capacités du personnel de l'ANSSFD | ANSSFD | Renforcer les compétences du personnel de l'Agence | 100 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 | 25 000 |
| Action 4.5.5 : Elaboration d'une nomenclature des SIG des SFD | ANSSFD | Concevoir une nomenclature Faire adopter la nomenclature | 15 000 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 3 750 |
| Action 4.5.6 : Conception d'un identifiant unique des | ANSSFD | Concevoir l'identifiant Faire valider l'identifiant | 10 000 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| usagers des services financiers | | Faire adopter l'identifiant | | | | | | |
| Action 4.5.7 : Refonte du Système d'Information cœur de métier y compris un portail web/mobile des usagers | ANSSFD | Développer ou paramétrier la solution de cœur de métier y compris le portail web/mobile Déployer et mettre en service Former les utilisateurs Transférer les compétences | 145 000 | 36 250 | 36 250 | 36 250 | 36 250 | 36 250 |
| Action 4.5.8 : Acquisition d'un ERP fonction support | ANSSFD | Accroître le niveau d'automatisation des processus et de fiabilité des informations Optimiser la distribution des flux dans les processus de production Rationaliser les moyens de gestion | 70 000 | 17 500 | 17 500 | 17 500 | 17 500 | 17 500 |
| Action 4.5.9 : Mise en place d'une solution de BI | ANSSFD | Conception d'un Data Warehouse ; Mise en place d'ETL Mise en place des modèles des Data mining | 80 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|-------|-------|-------|-------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | Mise en place des tableaux de bord de pilotage | | | | | | |
| Action 4.5.10 : Refonte du portail web des prestations | ANSSFD | <p>Enrichissement des fonctionnalités de la plateforme des prestations (e-services)</p> <p>Relier la plateforme et le site web</p> <p>Permettre à tous les usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de créer leur compte et de pouvoir accéder à toutes les prestations offertes via plusieurs canaux - effectuer des paiements en ligne ; - vérifier des informations. | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | |
| Action 4.5.11 : Elaboration d'une PSSI | ANSSFD | <p>Adopter les documents référentiels du SI</p> <p>S'aligner sur les orientations de la PSSIE en mettant les différentes recommandations</p> <p>Adopter les bonnes pratiques en matière de sécurité des</p> | 10 000 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | 2 500 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|--------|--------|--------|--------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | systèmes d'informations Mettre en œuvre un plan de renforcement des systèmes d'information | | | | | | |
| Action 4.5.12: Mise en place de la GED/GEC | ANSSFD | Gagner en performance dans le processus de gestion des documents Rendre l'information disponible immédiatement pour tous les utilisateurs | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | |
| Action 4.5.13 : Implémentation des processus de l'ITSM | ANSSFD | Améliorer le pilotage et la prise de décision Réaliser les objectifs de la CSI Optimiser l'efficacité opérationnelle Accroître la qualité du service SI | 15 000 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | 3 750 | |
| Action 4.5.14 : Amélioration de la gouvernance de l'ANSSFD | ANSSFD | Améliorer la gouvernance de l'ANSSFD | | | | | | |
| Action 4.5.15 : Amélioration de la supervision et assainissement du | ANSSFD | Améliorer la supervision et l'assainissement du | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| secteur de la finance décentralisée | | secteur de la finance décentralisée | | | | | | |
| Action 4.5.16 : Renforcement de la professionnalisation des SFD et promotion de l'inclusion financière | ANSSFD | Renforcer la professionnalisation des SFD et la promotion de l'inclusion financière | | | | | | |
| Action 4.5.17 : Dématérialisation du contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés | ANSSFD | Dématérialiser le contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés | | | | | | |
| Axe stratégique 5 : Renforcement des fonctions générales d'appui à la gestion des finances publiques | | | 13 126 825 | 2 339 265 | 3 105 140 | 3 237 640 | 3 247 640 | 1 197 400 |
| Programme 5.1 : Valorisation des ressources humaines | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Action 5.1.1 : Elaboration et mise en œuvre des outils de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). | DAF | | | | | | | |
| Action 5.1.2 : Mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie (SIGRHP) | DAF | | | | | | | |
| Action 5.1.3 : Modernisation des | DAF | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|--|-------------------------|------------------|------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| systèmes d'information et de gestion des personnels de l'Etat | | | | | | | | |
| Programme 5.2 : Renforcement des Systèmes informatiques | | | 90 000 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 |
| Action 5.2.1 : Renforcement de capacités des informaticiens du MEF sur les technologies émergentes dans la gestion des Systèmes d'Information | DSI | Accroître les compétences des informaticiens du MEF leur permettant de réaliser (ou suivre selon le cas l'intégration, l'exploitation) des outils de gestion du système d'information tout en leur garantissant la sécurité requise. | 90 000 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 |
| Action 5.2.2 : Poursuite de l'intégration du SIGFP aux autres systèmes d'information. | DSI DGB | Intégrer le SIGFP aux autres systèmes d'information en priorisant les interfaces SIGMAP/SIGFP, et les interfaces avec systèmes de gestion des recettes fiscales et douanières, et de gestion de la dette | | | | | | |
| Programme 5.3 : Production et diffusion de l'information | | | 7 643 000 | 1 806 500 | 1 800 500 | 2018 000 | 2018 000 | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 5.3.1 : Renforcement de l'accès du public aux informations fiables et actualisées sur les finances publiques. | DGB | Assurer l'efficacité et l'efficience du système de gestion des finances publiques | 36 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 | 9 000 |
| Action 5.3.2 : Amélioration de la périodicité et de la ponctualité des rapports d'exécution budgétaires : (sur la base du système d'information). | DGB | Explorer la possibilité de publier des rapports d'exécution budgétaire trimestriels et mensuels avec un délai d'un mois après la période de référence) | 6 000 | 6 000 | | | | |
| Action 5.3.3 : Adhésion à la norme spéciale de diffusion de données (NSDD) du FMI | INSTAD | Mettre en œuvre l'ensemble des normes et codes de bonnes pratiques recommandés par le FMI, en matière de production et de diffusion des données statistiques | 1 021 000 | 255 250 | 255 250 | 255 250 | 255 250 | 255 250 |
| Action 5.3.4 : Création des pôles sectoriels et opérationnalisation des antennes régionales de l'INSTAD | INSTAD | Doter l'INSTAD de l'infrastructure institutionnelle lui permettant de centraliser ou de produire des statistiques au niveau | 945 000 | 236 250 | 236 250 | 236 250 | 236 250 | 236 250 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|---|----------------------------------|---|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| | | le plus fin possible, en termes de secteur et de région | | | | | | |
| Action 5.3.5 : Renforcement des capacités et modernisation des dispositifs de collecte et de production des statistiques officielles | INSTAD | Renforcer les capacités des services statistiques des ministères en adéquation avec la SNDS-3 à travers un plan d'actions axé sur leurs besoins réels | 5 200 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | |
| Action 5.3.6 : Mise en place du dispositif de production régulière des comptes nationaux régionaux | INSTAD | Désagrégner les agrégats macroéconomiques et assurer une déconcentration territoriale de la mesure des activités. | 435 000 | | | 217 500 | 217 500 | |
| Programme 5.4 : Amélioration de la transparence budgétaire | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| Action 5.4.1 : Appui et renforcement des capacités des organisations de la société civile spécialisées dans les fonctions d'analyse et de vulgarisation des informations sur le budget et les finances publiques, de veille sur | DGB | | | | | | | |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|----------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| les politiques budgétaires et sur les bonnes pratiques, de surveillance des risques et de lutte contre la corruption. | | | | | | | | |
| Action 5.4.2 : Renforcement des efforts d'information et de promotion de la participation des citoyens au processus budgétaire | DGB | | | | | | | |
| Action 5.4.3 : Publication de l'ensemble des critères d'évaluation ex-ante et de sélection de projets d'investissements, ainsi que les études de faisabilités, pour renforcer la transparence du processus | DGB | | | | | | | |
| Programme 5.5 : Promotion de l'inclusion financière | | | 2 842 500 | 0 | 771 875 | 686 875 | 696 875 | 686 875 |
| Action 5.5.1 : Renforcement du cadre institutionnel, légal et règlementaire | DGSF | | 687 500 | X | 171 875 | 171 875 | 171 875 | 171 875 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 5.5.2 : Mise en œuvre et amélioration des capacités institutionnelles puis organisationnelles de la Direction de l'Inclusion Financière et de la Microfinance | DGSF | Améliorer les capacités de promotion, de coordination et de suivi de l'inclusion financière | 175 000 | X | 55 000 | 40 000 | 40 000 | 40 000 |
| Action 5.5.3 : Divulgation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière | DGSF | Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur les programmes et projets de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2023-2027) | 410 000 | 0 | 145 000 | 85 000 | 95 000 | 85 000 |
| Action 5.5.2 : Amélioration de l'offre des produits/services financiers | DGSF | Améliorer l'offre de service bancaire et promouvoir les instruments de finance innovant (finances islamiques, l'affacturage et le crédit documentaire) | 840 000 | X | 210 000 | 210 000 | 210 000 | 210 000 |
| Action 5.5.3 : Promotion de l'éducation financière | DGSF | Promouvoir l'éducation financière des populations | 730 000 | X | 190 000 | 180 000 | 180 000 | 180 000 |
| Programme 5.6 : Appui à la mise en œuvre du Plan Global de la Réforme du système de Gestion des Finances Publiques | | | 2 551 325 | 510 265 |

| AXES/ PROGRAMMES/ ACTIONS | Structure de mise en œuvre | Objectif principal de l'action | Coût (Milliers de FCFA) | | | | | |
|--|----------------------------------|--|-------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | | TOTAL | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 |
| Action 5.6.1 : Collecte de données et suivi des indicateurs de mise en œuvre du PGRGFP | CAPR | Assurer la maintenance de la plateforme et la mise à jour des indicateurs de suivi des réformes | 187 500 | 37 500 | 37 500 | 37 500 | 37 500 | 37 500 |
| Action 5.6.2 : Appui au fonctionnement de la Cellule d'Appui au Pilotage des Réformes | CAPR | Garantir le suivi de la mise en œuvre des réformes dans des conditions optimales | 25 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Action 5.6.3: Renforcement des capacités des cadres de la CAPR | CAPR | Favoriser la prise de décision éclairée sur la mise en œuvre des actions de réforme. | 300 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 |
| Action 5.6.4. Acquisition de matériels informatiques pour le fonctionnement des plateformes informatiques (SIGFP, TMIE, Interfaces) | CAPR | Doter les plateformes informatiques d'équipements informatiques adéquats pour assurer un fonctionnement optimal. | 2 038 825 | 407 765 | 407 765 | 407 765 | 407 765 | 407 765 |
| TOTAL PGRGFP 2023-2027 | | | 182 244 652 | 35 194 33 | 46 070 06 | 44 741260 | 44 477 727 | 11 686 626 |

NB. Ce plan d'actions est susceptible d'améliorations car certaines structures n'ont pas encore fourni toutes les informations liées à leurs actions. Il s'agit notamment par endroits, des objectifs de l'action, du coût de l'action et de sa programmation sur la période 2023-2027.

